

RAPPORT SUR L'HOMO PHOBIE 2017

The logo for 'SOS homophobie' is positioned over the letter 'O' in the word 'L'HOMO'. It features the letters 'SOS' in white, bold, sans-serif font inside a light blue circle. Below the circle, the word 'homophobie' is written in a black, italicized, sans-serif font. A pink triangle is partially visible behind the circle.

**Lutte contre la lesbophobie,
la gayphobie, la biphobie
et la transphobie.**

Rapport sur
l'homophobie
2017

SOS homophobie
14 rue Abel
75012 Paris

Directeur de la publication

Joël Deumier, président de SOS homophobie

Directeurs de la rédaction

Nicolas Rividi
Élisabeth Ronzier

Rédaction

Jean-Yves Brunel,
Benoît C.
Julien G. Delhorbe
Joël Deumier
Stéphane Esquerré
Jérémy Faledam
Noëlie Florio
Pascal Isabellon
Julien Lemonnier
Morgan Sébastien Leroy
Larissa Meyer
Gaëlle Richard

Correction

Juliette Raffier

Maquette

Marty de Montereau

Impression

Imprimerie BBI - Atchum
22 Rocade Nicéphore Niépce
93330 Neuilly-sur-Marne

Distribution-diffusion

KTM éditions
15 rue Claude-Tillier
75012 Paris

Vous êtes victime ou témoin de discriminations homophobes, biphobes ou transphobes par votre entourage, sur votre lieu de travail, dans un lieu public...

Vous êtes victime ou témoin d'insultes, de violences ou de menaces homophobes, biphobes ou transphobes

Vous avez besoin d'être écouté-e,
vous recherchez des informations,
vous vous posez des questions...

Appelez ou témoignez

Ligne d'écoute anonyme



Ligne d'écoute
anonyme

01 48 06 42 41

du Lundi au Vendredi

18 h - 22 h

Samedi 14 h - 16 h

Dimanche 18 h - 20 h

(hors jours fériés)

Ou par courriel

ou Chat' sur notre site www.sos-homophobie.org

tous les jeudis 21 h - 22 h 30

et dimanche 18 h - 19 h 30

Témoigner, c'est agir

Adhérer, c'est agir

Adhésion possible en ligne sur notre site
(paiement sécurisé par CB)

Vous souhaitez devenir bénévole
Contactez-nous : nousrejoindre@sos-homophobie.org

Sommaire

Éditorial.....	7
L'association SOS homophobie.....	11
Définitions.....	13
Comment est réalisé le Rapport sur l'homophobie ?	17
ANALYSES ET TÉMOIGNAGES.....	18
Synthèse générale	18
Contextes transversaux :	
Agressions physiques.....	24
Lesbophobie	30
Gayphobie.....	36
Biphobie	42
Transphobie	46
Commerces et services	54
Famille, entourage proche	60
Internet	68
Lieux publics	76
Médias-Communication-Presses	82
Milieu scolaire-Enseignement supérieur	88
Police-Gendarmerie-Justice	96
Politique	100
Religions	106
Santé-Médecine	114
Sport	124
Travail	128
Voisinage	134
Un regard sur l'International	140
ANNEXES	
Le droit français face à l'homophobie	144
Faits marquants de l'année 2016	146
Communiqués de presse de SOS homophobie ...	150
Statistiques 2016	158
Remerciements	166

Édito

Triste et malheureux constat : après deux années consécutives de baisse des témoignages, les LGBTphobies progressent à nouveau en 2016 avec une augmentation de 19,5 % des témoignages reçus par SOS homophobie. Les personnes trans sont parmi les premières victimes de cette hausse (+76 % de témoignages). La haine envers les personnes lesbiennes, gays, bi et trans (LGBT) persiste, s'amplifie et s'ancre toujours aussi profondément dans notre société.

Si Internet reste le lieu le plus propice au développement de la parole homophobe et transphobe (22,5 % des témoignages), le climat d'homophobie et de transphobie, alimenté par la banalisation des discours de haine envers les personnes LGBT, est palpable dans toute la société française. L'homophobie quotidienne, subie dans le contexte familial et dans l'entourage proche, dans les lieux publics, à l'école ou au travail, demeure très importante (42 % des témoignages).

Comment comprendre une telle situation ? Au cours des dernières années, les libertés et les droits des personnes LGBT ont fortement progressé en France à l'exemple, en 2013, de la loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de personnes de même sexe. Plus récemment, on peut souligner l'amorce de la simplification du changement d'état civil pour les personnes trans. L'introduction de la lutte contre l'homophobie dans les programmes scolaires est aussi à saluer, même si des censures alimentées par des discours intolérants et conservateurs persistent autour de la notion du genre. Toutes ces avancées ont donné lieu à l'expression d'une violence extrême mais malheureusement tolérée. Les discours qui tendent aujourd'hui à remettre en cause ces droits alimentent cette haine. Cette tolérance de l'inacceptable légitime et donne toute sa force à la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie.

Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins, à l'un de ces moments où l'histoire hésite. Dans quelle société souhaitons-nous vivre et accueillir nos enfants ? Une société dans laquelle la haine d'autrui est tolérée voire encouragée ? Une société uniforme, dans laquelle toute différence est suspecte ? Une société dans laquelle l'altérité est vécue comme une menace ? Un autre choix est possible : celui d'une société ouverte et inclusive dans

laquelle les droits et libertés de chacun-e sont reconnus, indépendamment de son orientation sexuelle ou de son identité de genre, indépendamment de sa différence. Ce temps des choix est le temps durant lequel chacun-e exerce sa liberté et sa responsabilité. Chaque mot, chaque acte qui légitime et encourage l'homophobie rend celui-celle qui le prononce, celui-celle qui le commet complice des violences que subissent les personnes lesbiennes, gays, bi et trans, coupable de construire une société de violence et de haine.

Nous en appelons à la responsabilité des femmes et hommes politiques, des pouvoirs publics. Les combats d'arrière-garde contre les libertés et les droits des personnes LGBT, les promesses non tenues, les hésitations à reconnaître les lesbiennes, les gays, les bi et les trans comme des citoyennes et des citoyens à part entière font le jeu de la haine. Combien de jeunes devront être moqué-e-s et insulté-e-s dans les cours de récréation, combien de discriminations et d'agressions devront encore subir les personnes LGBT, combien de visages tuméfiés et ensanglantés devons-nous voir pour qu'ils et elles prennent conscience de leurs responsabilités? Quand toutes les enquêtes d'opinion montrent que la population française approuve très largement l'avancée des droits des personnes lesbiennes, gays, bi et trans, combien de temps encore les décideurs politiques céderont-ils au bruit d'une minorité dont les valeurs d'exclusion et d'intolérance s'opposent aux valeurs républicaines ?

Nous en appelons aussi à la responsabilité de la société civile. Dans les médias, des progrès majeurs ont été accomplis ces dernières années pour mieux lutter contre les LGBTphobies et favoriser une représentation positive des personnes LGBT. Mais ces progrès ne sont pas suffisants. Combien d'émissions devons-nous encore tolérer dans lesquelles les personnes lesbiennes, gays, bi et trans sont moquées, ridiculisées voire insultées? Quand le Conseil supérieur de l'audiovisuel acceptera-t-il de regarder avec lucidité une réalité entendue et vue dans les médias par des millions de personnes? Dans le monde économique, SOS homophobie salue les entreprises qui ont aujourd'hui pris conscience de toute l'importance du combat contre les LGBTphobies. Elles sont malheureusement minoritaires et le sujet est encore trop souvent occulté et nié.

Dans ce contexte, notre action est plus que jamais indispensable ; notre mission reste pleinement d'actualité. Nous continuons et continuerons d'apporter toute l'aide et l'écoute nécessaire aux victimes d'homophobie et de transphobie afin de permettre une prise en charge rapide de victimes souvent désemparées face à la violence subie. La prévention des LGBTphobies en milieu scolaire et sur les lieux de travail sensibilise les plus jeunes et les entreprises aux mécanismes de rejet et d'intolérance. Elle permet de déconstruire les stéréotypes de genre à l'origine de nombreux comportements haineux. Chaque acte de prévention accompli aujourd'hui permettra de diminuer demain les actes homophobes et transphobes.

Plus que jamais, nous poursuivrons la lutte pour les droits et les libertés des personnes LGBT. De nombreux combats restent à mener, qu'il s'agisse notamment du changement d'état civil, qui n'est pas encore entièrement libre et gratuit pour les personnes trans, ou encore de la reconnaissance de la diversité des modèles familiaux. Cette diversité est une richesse pour la société. Ces mesures sont nécessaires pour permettre l'inclusion pleine et entière des personnes LGBT dans une société qui les a trop longtemps privées de leurs droits et de leurs libertés.

SOS homophobie, ses membres et ses soutiens continueront inlassablement à œuvrer pour la construction d'un monde ouvert dans lequel chacun-e pourra aimer et vivre librement, quelles que soient son orientation sexuelle et son identité de genre. C'est la mission fondatrice que l'association s'est donnée il y a plus de vingt ans. C'est celle que nous continuerons de porter collectivement et de faire vivre. Nous le ferons avec toutes celles et tous ceux qui ont la même volonté et le même désir, la même confiance dans la promesse d'une société ouverte et libre. Notre engagement dans ce combat sera sans limite.

Joël Deumier, président
Véronique Godet, vice-présidente

L'association SOS homophobie



SOUTENIR les victimes d'actes homophobes

Écouter

Une ligne téléphonique animée par des bénévoles formé-e-s recueille les témoignages et apporte aux victimes attention, réconfort et pistes de solution dans le plus strict anonymat. Les coordonnées de structures ou de personnes aux compétences spécifiques (associations locales, avocat-e-s...) peuvent être communiquées.

Répondre

Les courriels et témoignages déposés sur notre site Internet bénéficient d'un suivi attentif et leurs auteurs reçoivent une réponse.

Soutenir et accompagner

Sous certaines conditions, et à la demande de l'appelant-e, l'anonymat peut être levé pour un soutien personnalisé. Si nécessaire, l'association peut intervenir concrètement auprès des victimes qui sollicitent son appui : lettres de soutien, accompagnements, interpellations d'employeurs, de voisins ou autres personnes commettant des actes homophobes.

Agir en justice

L'association SOS homophobie, ayant plus de cinq ans d'existence, est habilitée à se porter partie civile auprès de victimes d'actes homophobes.

PRÉVENIR l'homophobie

Intervenir en milieu scolaire

L'association propose des rencontres-débats aux élèves des collèges et lycées, animées par des bénévoles formé-e-s. Objectif : la déconstruction des stéréotypes et des idées reçues qui forment le terreau de l'homophobie, particulièrement à l'école. Pour ces actions, SOS homophobie est agréée au niveau national par le ministère de l'Éducation nationale ainsi que par les trois académies de l'Île-de-France.

Former les professionnel-le-s

La formation pour adultes sensibilise les professionnel-le-s des domaines de l'éducation, de la santé, du sanitaire et social, de la justice, de la police, de la gendarmerie, les différents acteurs sociaux (syndicats, associations...) ainsi

que les entreprises à la prise en compte des phénomènes de discrimination homophobe.

D'une façon plus générale, il s'agit d'inciter à réfléchir sur les clichés, la banalisation de l'injure homophobe, les préjugés, les stéréotypes, et ainsi d'intégrer la lutte contre les discriminations homophobes aux différentes pratiques professionnelles.

Informer les adolescent-e-s

Offrir aux adolescent-e-s LGBT un soutien spécifique par l'entremise du site en ligne C'est comme ça (<http://www.cestcommeca.net>) : il met à disposition de nombreuses informations, des témoignages, des ressources culturelles, etc., et permet des réactions personnalisées dans des situations scolaires ou familiales difficiles (en écrivant à temoignage@sos-homophobie.org).

Intervenir sur les lieux de drague

Dans les lieux de drague en plein air fréquentés par des homosexuels, des interventions de trois à quatre bénévoles de l'association permettent d'informer les hommes qui fréquentent ces espaces des possibles dangers et sur la conduite à tenir en cas d'agression. Des outils de prévention sont distribués.

MILITER pour l'égalité des droits

Recenser et analyser

Chaque année le Rapport sur l'homophobie compile l'ensemble des témoignages reçus par l'association et analyse l'actualité LGBT des douze mois écoulés et son traitement par les médias. Au travers de nombreuses thématiques (famille, travail, lesbophobie...), la publication qui en résulte offre sans complaisance une vision détaillée de l'homophobie en France et demeure le seul outil d'analyse quantitative et qualitative pour en mesurer l'évolution.

Manifester

Chaque année, SOS homophobie participe à diverses manifestations : Journée internationale de lutte contre l'homophobie, Marches des fiertés, Printemps des associations, Solidays et autres salons associatifs ou institutionnels. Elle coorganise également des soirées de promotion et de soutien de l'association.

Lutter contre la lesbophobie

La commission lesbophobie conforte la diversité de l'association dans sa composition et ses actions. Elle lutte contre les discriminations et les manifestations de rejet spécifiques faites aux lesbiennes en prenant part à la création de supports d'information et de communication (Enquête sur la lesbophobie en 2008, micro-trottoir en 2009, etc.) et en participant à des tables rondes, débats, manifestations et animations.

Lutter contre la transphobie

Le groupe transphobie a pour mission de lutter contre les discriminations et les formes de rejet spécifiques faites aux trans.

Traquer l'homophobie sur Internet

SOS homophobie compte un groupe de suivi, retrait et prévention des propos homophobes sur Internet (forum, blog, etc.).

Prendre position

SOS homophobie intervient auprès des pouvoirs publics français et européens, du Défenseur des droits, des médias pour porter notre combat pour l'égalité des droits quelles que soient l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle et de genre.

Définitions

Les LGBTphobies, qu'est-ce que c'est ?

Le terme **homophobie**, apparu dans les années 1970, vient de «homo», abréviation de «homosexuel», et de «phobie», du grec *phobos* qui signifie «crainte». Il désigne les manifestations de mépris, rejet, et haine envers des personnes, des pratiques ou des représentations homosexuelles ou supposées l'être. Ce n'est pas une construction étymologique puisque «homo» ne renvoie pas au radical grec.

Est ainsi homophobe toute organisation ou individu rejetant l'homosexualité et les homosexuel-le-s, et ne leur reconnaissant pas les mêmes droits qu'aux hétérosexuel-le-s. L'homophobie est donc un rejet de la différence, au même titre que la xénophobie, le racisme, le sexisme, les discriminations sociales, liées aux croyances religieuses, aux handicaps, etc.

Une **discrimination** est une attitude, une action ou une loi qui visent à distinguer un groupe humain d'un autre à son désavantage. La lutte contre les discriminations est avant tout une démarche pour obtenir l'égalité en droit et en considération. Il ne s'agit pas d'obtenir des droits spécifiques ou des privilèges.

Le terme **lesbophobie**, apparu plus récemment, désigne les formes d'homophobie qui visent spécifiquement les lesbiennes. C'est une combinaison d'**homophobie** et de **sexisme**.

Le terme de **gayphobie**, lui aussi plus récent, désigne les formes d'homophobie qui visent spécifiquement les hommes homosexuels.

Les termes de **biphobie**, désignant les discriminations et les manifestations de rejet à l'encontre des bisexuel-le-s, et de **transphobie**,

à l'encontre des trans, sont souvent confondus à tort avec celui d'homophobie.

L'abréviation **LGBT** signifie lesbiennes, gays, bisexuel-le-s et trans.

«Faire son **coming out**» signifie annoncer son homosexualité.

«**Outing**» signifie l'annonce de l'homosexualité de quelqu'un sans son accord.

L'**hétérocentrisme** est l'ensemble des représentations et des valeurs faisant de l'hétérosexualité la norme unique à suivre en matière de pratique sexuelle et de vie affective. Il peut inclure la présomption que chacun est hétérosexuel ou bien que l'attraction à l'égard de personnes de l'autre sexe est la seule norme et donc est supérieure.

L'hétérocentrisme fait référence aux privilèges des personnes hétérosexuelles aux dépens des gays, lesbiennes, et bisexuel-le-s.

L'homophobie, la biphobie, la transphobie, ça se manifeste comment ?

Dans leur forme la plus violente, l'homophobie, la biphobie et la transphobie s'expriment par des violences physiques et peuvent dégénérer, de la bousculade, du passage à tabac, jusqu'au viol et même au meurtre.

Dans une forme plus quotidienne, elles se traduisent par des réactions, avouées ou non, de rejet, d'exclusion : injures verbales ou écrites, moqueries, humiliations, harcèlement, refus de service, dégradations de biens et discriminations. Elles peuvent aussi se manifester par des formes de commiseration, de dédain ou faire l'objet d'un tabou.

Elles se manifestent dans tous les domaines

de la vie : famille, ami-e-s, entourage, voisinage, travail, collège, lycée, vie quotidienne, commerces, services, administrations, lieux publics...

Depuis 2003 et 2004, la loi française punit plus sévèrement les agressions et les insultes lorsqu'elles sont motivées par l'homophobie. Depuis 2012 lorsqu'elles sont motivées par la transphobie. Elles sont tout aussi répréhensibles pénalement que les comportements racistes ou antisémites.

L'homophobie, la biphobie, la transphobie, quelles conséquences ?

L'homophobie, la biphobie et la transphobie peuvent avoir des conséquences psychologiques, physiques et sociales dramatiques pour les personnes qui en sont victimes.

D'un point de vue psychologique, les conséquences vont de la tristesse et du repli sur soi à l'inquiétude, l'angoisse, la dépression, voire à la tentative de suicide. Elles peuvent s'accompagner de différentes conduites à risque (alcool, drogues, rapports sexuels non protégés...).

Pour d'autres homosexuel-le-s, bi-e-s ou trans, l'homophobie, la biphobie ou la transphobie va au contraire susciter un sursaut de combativité qui les portera à affirmer leur orientation sexuelle, leur identité de genre et leur mode de vie.

D'un point de vue physique, les agressions peuvent engendrer de lourdes séquelles. Parfois même, les victimes n'y survivent pas¹.

D'un point de vue social, l'homophobie, la biphobie et la transphobie peuvent aussi avoir des conséquences importantes et difficiles à gérer pour les personnes qui en sont l'objet, et ce dans

1 Voir le Rapport annuel sur l'homophobie 2008, p.30 : « Liste des meurtres dont la motivation homophobe est avérée (janvier 2002-janvier 2008) ».

différents domaines :

- dans le monde du travail, l'homophobie et la transphobie se manifestent par le refus de promotion, la mise au placard, et parfois même le licenciement;
- dans la vie quotidienne, déménager ou changer d'établissement scolaire sont parfois les seules solutions permettant de fuir un quotidien insupportable;
- plus généralement dans la vie sociale, l'homophobie, la biphobie et la transphobie prennent la forme du rejet, de l'incompréhension, de la personne homosexuelle, bi ou trans.

Lutter contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie, c'est...

En conclusion, outre un cadre législatif, encore insuffisant certes mais pour lequel SOS homophobie s'est battue car il permet aux victimes d'avoir un réel recours, notre association reste convaincue que la lutte contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie passe par la mise en place d'une ambitieuse politique de prévention. Expliquer la diversité, rassurer, sensibiliser à l'acceptation des orientations sexuelles et identités de genre : autant d'objectifs que nous poursuivons dans notre lutte, au travers du travail de l'ensemble de nos commissions. Outils et dossiers de sensibilisation sont ainsi préparés et présentés autant que possible, partout où cela est nécessaire : milieu scolaire, auprès des policiers, dans divers contextes professionnels.

Enfin, pour que ces discriminations ne soient plus considérées comme négligeables, voire inexistantes, notre lutte passe aussi par la visibilité de la réalité des agressions homophobes, biphobes et transphobes aujourd'hui. Ce Rapport sur l'homophobie, qui existe depuis 1997, est pour nous un moyen d'en rendre compte, de mieux connaître l'homophobie, la biphobie et la transphobie, pour mieux les combattre.

Pour en savoir plus :
Daniel Borrillo, *L'Homophobie*, éd. PUF,
collection Que sais-je ?, novembre 2001 ;
Louis-Georges Tin, *Dictionnaire de
l'homophobie*, éd. PUF, mai 2003 ;

Commission lesbophobie de SOS homophobie,
« Synthèse de l'enquête sur la lesbophobie »,
mai 2008 et « Enquête sur la visibilité des
lesbiennes et la lesbophobie », mars 2015.

Comment est réalisé le Rapport sur l'homophobie ?

Comme chaque année, le *Rapport sur l'homophobie 2017* a été constitué à partir de quatre sources :

- les témoignages reçus par l'association au cours de l'année 2016 (sur notre ligne d'écoute, par courrier, via un formulaire en ligne, par chat, ou lors de certains événements auxquels participe l'association) ;
- le travail des différents groupes et commissions de l'association ;
- le suivi de l'actualité de janvier 2016 à décembre 2016 ;
- l'analyse de la presse au cours de la même période.

Ce document n'est donc pas le recensement exhaustif de toutes les manifestations homophobes survenues en 2016, mais bien une vision de l'homophobie, de la biphobie et de la transphobie à travers les outils de l'association et son vécu de terrain. Les statistiques communiquées dans ce rapport sont uniquement établies à partir des témoignages et demandes de soutien reçus par notre association. On sait qu'aujourd'hui encore de nombreuses victimes ne témoignent pas et passent sous silence les violences dont elles peuvent faire l'objet.

Depuis la précédente édition de ce rapport, SOS homophobie a souhaité accorder une page à des personnes physiques ou morales extérieures à l'association, sensibilisées à la problématique des LGBTphobies. La parole est ainsi donnée à des chercheurs-euses, des personnalités qui apportent des éléments

d'analyse ou à d'autres associations qui offrent un regard croisé. Ces participations extérieures sont l'objet des encadrés intitulés « *La parole à...* ».

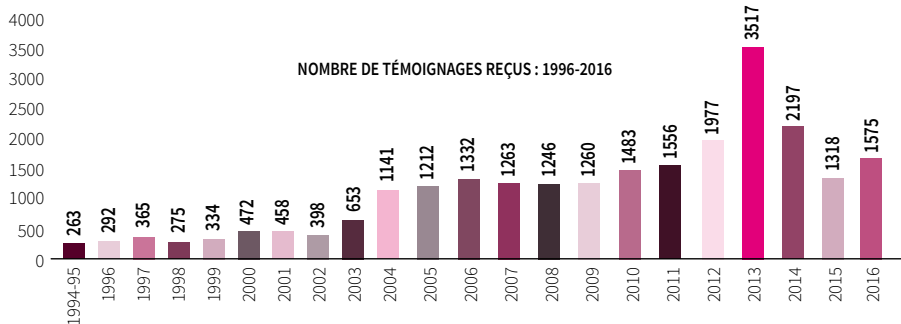
La combinaison de ces sources nous a permis d'alimenter dix-neuf rubriques :

- quatorze étudient les contextes dans lesquels se manifeste l'homophobie : commerces et services, famille-entourage proche, Internet, lieux publics, médias-communication, milieu scolaire-enseignement supérieur, police-gendarmerie-justice, politique, religions, santé-médecine, sport, travail, voisinage et international ;
- cinq sont des analyses transversales : agressions physiques, lesbophobie, gayphobie, biphobie, transphobie ; les témoignages concernant ces situations sont analysés également dans les contextes précisés ci-dessus.

Ce rapport est entièrement rédigé par les bénévoles adhérent-e-s de l'association : les différences de style en font également la richesse.

Les prénoms utilisés dans ce rapport sont fictifs afin de préserver l'anonymat des victimes. Ils servent à faciliter la lecture des témoignages.

Synthèse des témoignages 2016



En 2016, SOS homophobie a recueilli 1575 témoignages d'actes LGBTphobes, soit 19,5 % de plus qu'en 2015 (1318 témoignages).

Ainsi, après deux années de diminution du nombre de témoignages reçus (- 38 % en 2014 et - 40 % en 2015), voilà que le niveau – toujours demeuré élevé – repart à la hausse.

Après des hausses spectaculaires constatées en 2012 (+ 27 %) et 2013 (+ 78 %)*, le niveau tend aujourd'hui à se rapprocher de celui des années précédant les débats sur le mariage pour tou-te-s.

En 2016, les 1575 témoignages recueillis représentent 1415 situations uniques, appelées « cas » dans notre rapport, qui font l'objet d'analyses statistiques présentées en chapitres. Les victimes de lesbophobie, gayphobie, biphobie et transphobie sont en effet parfois amenées à nous contacter plusieurs fois pour une même situation ou pour nous raconter son évolution. Une même

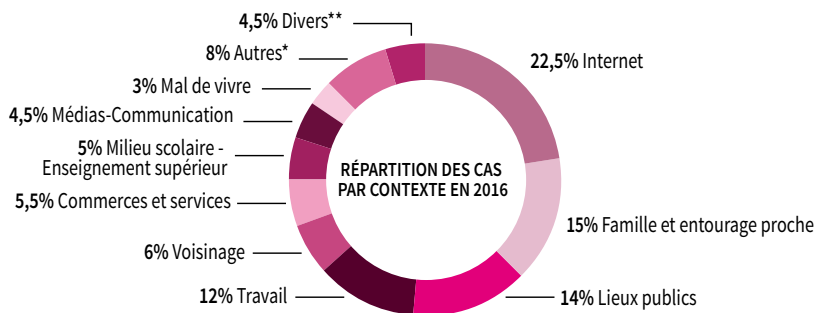
situation qui peut également faire l'objet de signalements de la part de plusieurs témoins.

Ces 1415 cas représentent une augmentation de 23 % par rapport à 2015 (où les témoignages correspondaient à 1145 cas).

Si les cas spécifiquement gayphobes augmentent de 15 % et les cas spécifiquement lesbophobes augmentent de 16 %, il est important de noter que les cas spécifiquement biphobes augmentent de 48 %, et les cas spécifiquement transphobes augmentent de 76 %.

Ainsi, il devient net que les personnes trans et bi hésitent de moins en moins à témoigner des actes transphobes et biphobes qu'elles subissent, et que ces deux formes de discrimination que sont la transphobie et la biphobie sont de mieux en mieux perçues par les victimes. Or, c'est par leurs récits que nous pouvons mieux comprendre et appréhender ces formes de rejet et de violence afin de mieux les combattre. Plus que jamais, rompre le silence participe de la lutte contre toutes les LGBTphobies.

* Ces hausses s'expliquaient à la fois par une libération de la parole homophobe, mais aussi par une libération de celle des victimes qui osaient davantage témoigner.



Évolution du pourcentage du nombre de cas dans les 5 principaux contextes

En 2016, Internet demeure le principal contexte pour lequel l'association est sollicitée et connaît une légère augmentation. Lors de la dernière édition de notre rapport annuel, 20 % des cas recensés dénonçaient des actes LGBTphobes de la part d'internautes. En 2016, la proportion est de 22 % (320 cas contre 235 en 2015).

En parallèle, les contextes relatifs à la vie quotidienne, mis bout à bout, représentent près de 60 % des cas signalés (45 % des cas l'an passé) : Famille (15 %), Lieux publics (14 %), Travail (12 %), Voisinage (6 %), Commerces et services (5,5 %) et Milieu scolaire (5 %).

Les LGBTphobies du quotidien restent donc cette année encore à un niveau élevé.

Il faut signaler que trois contextes connaissent une augmentation du nombre de cas signalés de proportion plus importante que la hausse générale dans ce rapport. Ainsi, les cas de LGBTphobies dans les Lieux publics, dans la Famille et sur Internet augmentent respectivement de 39 %, 36 % et 31 %. Ces augmentations témoignent d'une

* Contextes ne dépassant pas 2% : International, Police-Gendarmerie-Justice, Santé-Médecine, Religions, Sport, Politique

** Appels insultants ou demandes d'informations

situation d'encerclement des victimes qui sont agressées sans répit chez elles, dans la sphère privée, à l'extérieur et dans le monde virtuel. Aucun espace n'est épargné par les LGBTphobies.

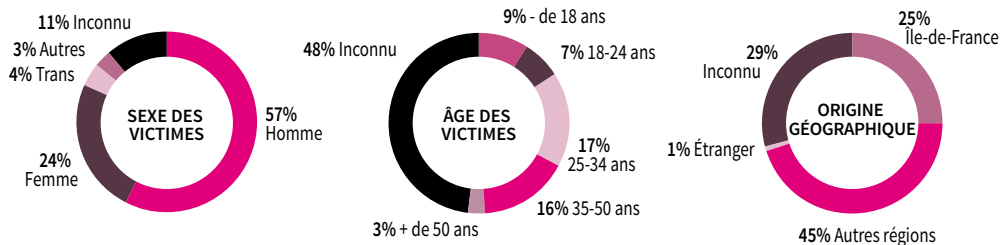
Deux contextes, Travail et Milieu scolaire, connaissent également une augmentation mais dans une proportion relativement similaire à celle de l'ensemble de ce rapport.

Dans le contexte Travail, la hausse de plus de 17 % des cas recensés prouve une fois de plus la nécessité absolue de lutter contre les violences LGBTphobes dans le cadre professionnel. La mise en œuvre d'actions concrètes reste indispensable. Comme en famille ou dans le cadre du voisinage, une victime d'homophobie ou de transphobie au travail est obligée de retourner quotidiennement sur les lieux de son agression et de faire face à son agresseur-e (lire chapitre Travail).

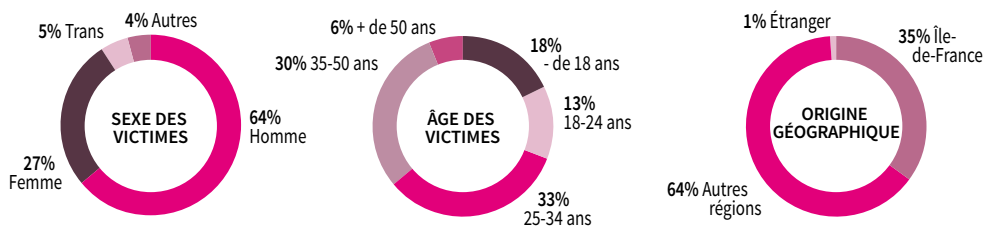
La hausse du nombre de témoignages relatifs au Milieu scolaire (+ 7 %) se double de la répartition de l'âge des victimes qui sont pour la deuxième année consécutive en majorité mineures (59 %). Ici aussi, de tels chiffres montrent qu'un travail de sensibilisation et de prévention est nécessaire, à l'instar des interventions des membres bénévoles de SOS homophobie dans les établissements scolaires (lire chapitre Milieu scolaire).

Enfin, deux contextes sont en légère baisse : Voisinage (- 13 %) et Commerces et services (- 14 %). Pour autant, la nature des

témoignages rapportés dans ces domaines invite à rester vigilant-e-s (lire chapitres Voisinage et Commerces et services).



Typologie des cas recensés, Inconnus inclus



Typologie des cas recensés, Hors inconnus

Le profil des victimes cette année est comparable à celui de 2015. Il s'agit surtout d'hommes (57 %), les femmes ne représentant que 27 % des victimes (contre 21 % en 2015). Les cas pour lesquels le sexe de la victime n'est pas renseigné – essentiellement des témoignages adressés via notre formulaire en ligne – sont stables à 11 %. Concernant l'âge des victimes, environ un tiers ont entre 25 et 50 ans (33 %) et 9 % sont encore mineures. Il est important de noter que 48 % des témoins ne nous ont pas communiqué leur âge.

Les hommes sont surreprésentés dans plusieurs contextes : Lieux publics (60 %), Travail (60 %), Commerces et services (60 %) et Voisinage (82 %), Ils représentent 60 % des cas d'agressions physiques rapportés.

Comme les années précédentes, le nombre de témoignages de femmes reste minoritaire et

elles sont plus nombreuses à témoigner dans les contextes Lieux publics (28 %), Milieu scolaire (31 %) et Famille (41 %).

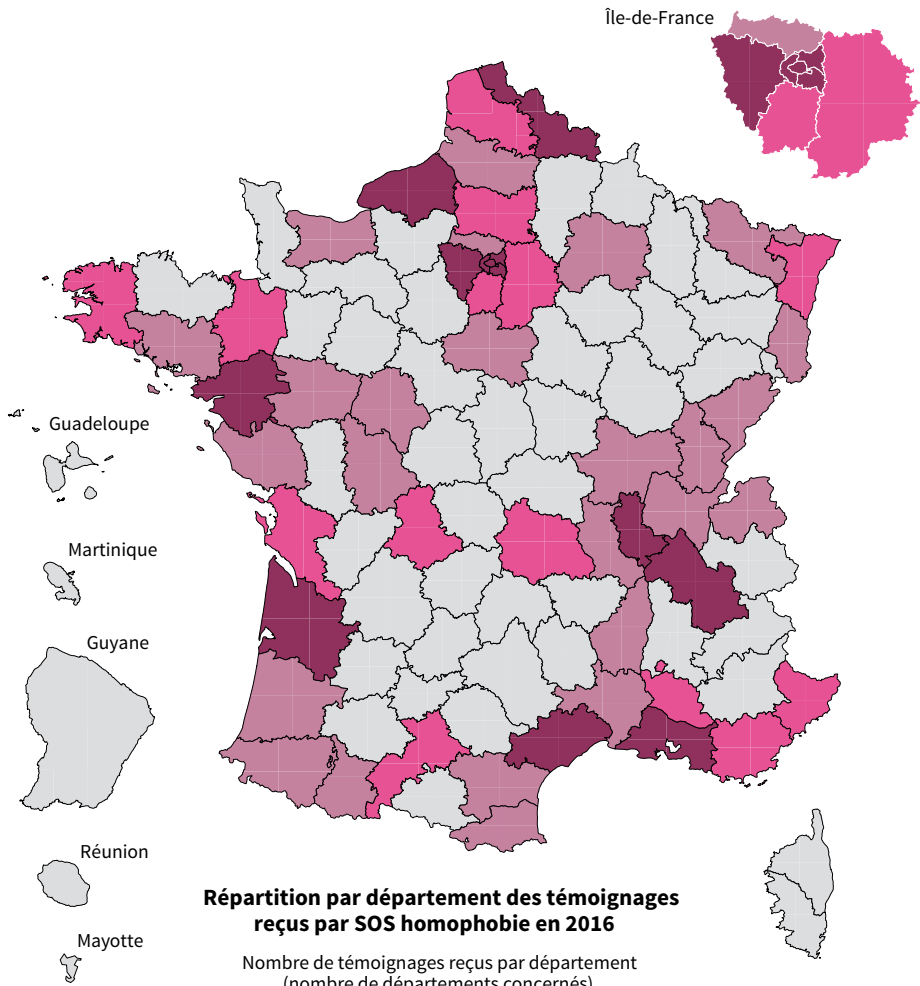
Le nombre de témoignages de personnes trans reste lui aussi faible (64 cas en 2016, soit 4 % des cas recensés). Il est possible qu'elles aient été plus nombreuses à contacter notre association, mais qu'elles ne se soient pas déclarées comme telles, notamment lors d'un signalement en ligne. Même constat pour les personnes bisexuelles qui peuvent être amenées à témoigner d'un acte gayphobe ou lesbophobe sans forcément préciser qu'elles sont bi. Il en va de même pour certains hommes qui peuvent être témoins de lesbophobie et pour des femmes témoins de gayphobie.

Les témoignages hors d'Île-de-France restent majoritaires (45 % des cas en 2015). Ils sont particulièrement nombreux dans les contextes Commerces et services (53 %), Travail (56 %), Milieu scolaire (54 %) et Voisinage

(63% des cas). À noter également que 51 % des agressions physiques qui nous ont été signalées se déroulaient hors d'Île-de-France.

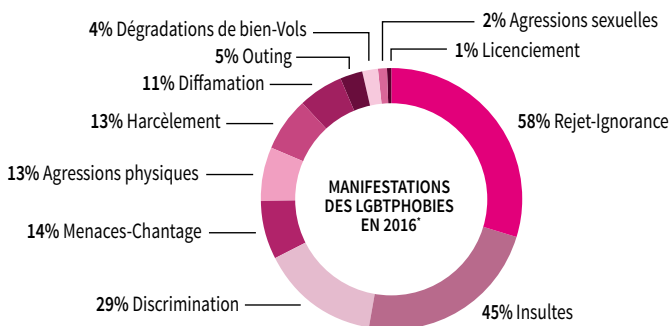
Cette année, la synthèse du rapport présente les statistiques générales avec et

hors inconnus. Dans les chapitres, les statistiques sont présentées hors inconnus, c'est-à-dire établies à partir des données connues, transmises par les témoins et victimes qui ont contacté SOS homophobie.



Les départements pour lesquels nous avons reçu en 2016 plus de 20 témoignages sont, par ordre alphabétique : les Bouches-du-Rhône, la Gironde, les Hauts-de-Seine, l'Hérault, l'Isère, la Loire-Atlantique, le Nord, Paris, le Rhône, la Seine-Maritime, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et les Yvelines.

En termes géographiques, il est une fois de plus à noter la surreprésentation de l'Île-de-France dans nos témoignages (près du quart), puis suivent les régions comptant une importante agglomération.



Comme l'an dernier, une large partie des témoignages relate des cas d'insultes (45 %) et des manifestations de rejet et d'ignorance (58 %).

Les insultes sont très fréquentes dans les contextes Lieux publics (66 % des cas recensés dans ce contexte), Milieu scolaire (64 %) et Voisinage (79 %).

Les manifestations de rejet et d'ignorance, en légère hausse par rapport à l'année dernière, sont particulièrement importantes dans les contextes Travail (59 %), Internet (74 %), Milieu scolaire (76 %) et Famille (77 %).

Nous constatons également une forte augmentation des situations de discrimination, repérées dans 29 % des cas, contre 18 % l'an passé. Comme en 2015, elles sont principalement recensées dans le cadre des contextes Commerces et services (51 % des cas), mais sont également toujours importantes dans celui du Travail (37 %).

La proportion des cas de harcèlement connaît en revanche une légère diminution, passant de 17 % à 13 %. Elle connaît une baisse dans les contextes Voisinage (30 % contre environ 50 % en 2015) et Travail (25 % contre 41 %), mais augmente nettement dans celui du Milieu scolaire, passant de 21 % à 32 %.

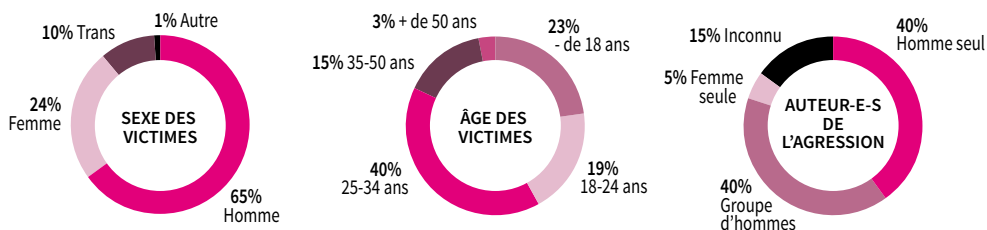
Les cas de menaces et de chantage restent stables (14 % des cas, comme en 2015) et se produisent principalement dans le contexte Voisinage (39 % des cas), également marqué comme l'an passé par des vols et des dégradations de biens (18 % des cas recensés dans ce contexte).

La proportion des agressions physiques, relevées dans 13 % des cas cette année, est comparable à celle de l'an dernier. Sans surprise, elles ont principalement lieu dans les contextes Lieux publics (45 % des cas), Voisinage (22 %) et Milieu scolaire (17 %).

* *Insultes : propos à caractère injurieux ; rejet, ignorance : intègre les moqueries, brimades, appels à la haine, dénigrement et préjugés véhiculés sur les personnes LGBT ; homophobie sociale : expression par les victimes de difficultés à s'épanouir dans une société hétérocentrée, l'ensemble des représentations et des valeurs de la société faisant de l'hétérosexualité la norme unique en matière de pratique sexuelle et de vie affective ; diffamation : imputation d'un fait, par écrit ou oralement, à l'encontre d'une personne LGBT (ou des personnes LGBT en général), de nature à porter atteinte à sa (ou leur) dignité ; discrimination : traitement particulier des personnes LGBT par rapport aux personnes non LGBT ; harcèlement : situation où les agresseur-e-s agissent de façon répétée ; outing : révélation sans le consentement de la victime de son orientation sexuelle ou de son identité de genre.*

Agressions physiques

À poing et saignant, toujours cuit-e



124 témoignages en 2016, correspondant à 121 cas, soit 9 % du total.

Si le nombre de témoignages recensés cette année est en diminution, nous constatons néanmoins la persistance du nombre d'agressions. Parmi les cas analysés dans ce rapport, plus de 9 % font état d'atteintes physiques : un crachat, un jet de pierres jusqu'à des bastonnades d'une violence extrême. En 2016, nous constatons une part plus importante de victimes femmes, qu'elles soient trans ou cisgenres : alors que l'année dernière près de 19 % des situations les concernaient, en 2016, 24 % des victimes sont des femmes. En effet, le nombre d'agressions dans l'espace public de couples de femmes est relativement important, près d'une trentaine de cas recensés cette année. Quant aux agressions, celles-ci sont très largement perpétrées par des hommes, pour moitié des situations l'agresseur agit seul, pour moitié à plusieurs. Les femmes seules sont à l'origine de violences dans 5 % des cas, sauf dans un témoignage où une femme accompagnée de quatre hommes a contribué à l'agression d'un couple de gays à la sortie d'une boîte de nuit.

Sans surprise, le plus grand nombre de témoignages concerne les lieux publics,

principalement la rue où gays et lesbiennes y sont tout autant agressés. L'association a enregistré deux témoignages de personnes trans agressées dans l'espace public. Se promener ou prendre les transports en commun main dans la main avec sa ou son partenaire, adopter un look androgyne, être un homme et porter

Une agression tous les trois jours en France, un seuil qui n'a jamais diminué depuis 10 ans

un accessoire considéré féminin, sortir d'un bar fréquenté par des gays ou des lesbiennes, ne pas cacher son orientation sexuelle ou son identité de genre dans l'espace public, tout cela suffit pour les agresseurs à légitimer la violence : 71 agressions dans la rue en 2016, dont les agresseur-e-s sont totalement inconnu-e-s des victimes.

De plus, ont été identifiées une dizaine d'agressions d'hommes suite à des rencontres sur des lieux de drague, ou des rendez-vous

pris dans l'espace public à la suite d'un échange sur Internet. Dans les faits divers relayés par la presse cette année, les agresseurs qui ont eu des rapports sexuels avec les victimes affirment, dans la moitié des cas, ne pas être homosexuels. Ces agressions sont liées aux préjugés véhiculés sur les hommes gays pris pour des proies faciles parce que considérés comme faibles et ne sachant pas se défendre.

Un quart des victimes a moins de 25 ans

Fait inquiétant, plus de la moitié des témoignages relatifs à l'environnement familial concernent des jeunes LGBT de moins de 25 ans. Ces jeunes qui ont eu le courage de faire part de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre assez tôt, parfois au collège, expliquent qu'ils-elles grandissent dans une atmosphère épouvantable. En plus des discriminations, ils-elles subissent des violences, de la gifle aux coups répétés, afin de faire « rentrer dans le rang » l'enfant considéré comme déviant-e.

Au-delà du cercle familial, les établissements scolaires, eux non plus, ne garantissent pas toujours la sécurité aux jeunes LGBT. Pour deux témoignages de jeunes en souffrance à l'école, c'est la mère qui a contacté l'association. Dans un cas, celle-ci faisait état du harcèlement répété dont était victime son enfant, regrettant que la direction de l'établissement ne réagisse absolument pas, malgré ses demandes répétées.

SOS homophobie ne peut qu'encourager les victimes à aller porter plainte, en insistant sur le caractère homophobe ou transphobe de l'agression. La majorité des témoignages fait état d'un bon accueil dans les commissariats ou gendarmeries. En revanche, quatre témoignages nous indiquent que la prise en

charge des victimes peut encore être améliorée: l'une d'entre elles a fait part du mauvais accueil reçu, pour une autre le dépôt de plainte a été refusé après une agression par son voisin, et deux témoignages font état du refus de prendre en compte les circonstances aggravantes LGBTphobes de l'agression. Dans le premier, une policière a refusé de retranscrire sur le procès-verbal l'insulte « *sale gouine* » proférée lors de l'agression d'une femme dans la cité où elle habite. Dans l'autre cas, un policier a nié le caractère homophobe de l'agression d'un homme après qu'il avait été violenté et dépouillé à la suite d'une rencontre sur Internet.

Après l'étape du dépôt de plainte, suit une douloureuse reconstruction : les victimes peuvent nous contacter le lendemain de leur agression pour demander des renseignements et une aide. D'autres auront besoin de plusieurs années ne serait-ce que pour parler des conséquences de l'agression, sans parvenir à

Après l'agression : le parcours du combattant

décrire les faits. Une victime a confié dans un e-mail : « *À travers ces atteintes, c'est avant tout la dignité et l'image de l'autre qu'on salit, gratuitement. Depuis ces agressions, je vis avec la crainte perpétuelle de la récidive.* » Les conséquences sur la vie personnelle peuvent être désastreuses, comme pour Florence, dont le témoignage fait l'objet de notre focus. Comme elle, quatre autres victimes pourtant épanouies dans leur vie affective ont expliqué s'être senties salies après leur agression et avoir eu des difficultés dans leurs relations amoureuses et dans leur vie sexuelle, menant à une rupture pour deux d'entre elles.

La rue pour tou-te-s ?

Dans le métro avec son amoureux, Jérôme lui raconte son coming out. Il ne parle pas fort, il le lui raconte sur le ton de la confiance. Ils ne font pas attention à l'homme installé en face d'eux.

Le métro s'arrête, les portes s'ouvrent, l'homme se lève, se dirige vers la sortie, crache au visage de Jérôme et le traite de « sale PD ». Choqué, Jérôme demande un mouchoir autour de lui.

Par peur sans doute, les gens font mine de ne pas l'entendre. Il faudra un certain temps pour qu'une jeune femme lui tende un mouchoir en papier.

À 13 ans, Alexandra vit pleinement sa relation avec sa copine. Mais un soir, alors qu'elle la tient par la taille dans la rue, trois hommes se jettent sur elles. Deux maintiennent Alexandra pendant que le troisième frappe son amie.

Puis c'est l'inverse. Quelques jours après cette agression, son amie dit à Alexandra qu'elle ne souhaite plus la voir, ne pouvant pas assumer cette relation.

En mai, à Montpellier, plusieurs personnes se rassemblent en mémoire des victimes de la tuerie à Orlando. Pendant ce moment de recueillement, une bande de jeunes à quelques mètres du rassemblement a

lancé une bouteille en verre au milieu du groupe.

Accompagné de trois amies, Kamel rentre chez lui après une soirée. Un groupe de trois hommes les suivent et lancent : « Sale PD, arrête de nous mater ! » Ils se rapprochent, tapent sur sa tête et lui crachent dessus. Un des agresseurs dit à ses amies de s'éloigner car ils ne veulent pas frapper les femmes. Elles les retiennent. Un des agresseurs finit par dire à Kamel : « Tu devrais partir en courant, parce qu'ils vont pas faire semblant avec toi. »

Alex est déclaré fille à la naissance, il y a 17 ans. Il vient d'annoncer à sa famille qu'il se sentait garçon et était très heureux comme ça. Son frère l'a violemment frappé quelques jours après. Malgré « les bleus, les bosses sur le crâne et les rougeurs sur le corps », sa mère lui demande de pardonner à son frère. Alex est perdu et ne sait pas s'il pourra pardonner.

Se définissant « lesbienne et garçon manqué », la jeune Leila nous contacte pour raconter son quotidien dans son quartier et au collège : les insultes – « erreur de la nature », « travelo » –, les crachats, les bousculades et les agressions répétées. Un jour, elle s'est retrouvée à terre pendant qu'un groupe de personnes la

frappaient du pied. Leila ne se sent pas en sécurité. Sylvie prend le métro avec sa compagne Erica. Elles se font bousculer par un jeune homme visiblement pressé. Son amie lui dit juste de faire attention. Il les regarde, plein de mépris, et lance : « T'façon, t'es une femme ? On dirait un mec ! Les deux, là, obligé vous êtes des gouines ! » Il enchaîne : « Sales putes, hé mais les PD, les homosexuels et les gouines, c'est des grosses salopes, ça a rien à faire dans ce monde-là ! » Il conclut en donnant un coup de pied à Sylvie. Enfin, une personne réagit dans le wagon et décide d'appeler la police. Avant de s'enfuir lâchement à la station d'après, l'agresseur crache sur Erica à deux reprises. Le couple déposera une plainte qui sera classée sans suite.

Dans la nuit 2 au 3 août 2016, un travesti a été violemment agressé dans sa voiture alors qu'il était avec une amie. Des individus les ont interpellés : « Frappe-le, ce travelo, lui et sa pute ! » L'agression a entraîné hématomes et points de suture sur la tête de la victime. Malgré un trafic important, personne n'est intervenu jusqu'à l'arrivée de la police. Les trois agresseurs ont été arrêtés quelques jours plus tard.

Audrey et ses amies sont victimes d'une agression dans la rue par une bande de jeunes

Florence, 26 ans, tente de reconstruire sa vie, dix ans après son agression. À 16 ans, elle tombe amoureuse de Stéphanie et vit sa toute première relation amoureuse. Au cours de l'été, elle part en vacances comme tous les ans à la campagne avec sa famille. Lors de la fête du village, elle rencontre Julien, 29 ans. Flattée de devenir amie avec quelqu'un de plus âgé, elle passe la soirée avec lui. Ils boivent beaucoup tout en bavardant dans un bar. Florence se sent en confiance et lui raconte son histoire avec Stéphanie. Au cours de la soirée, Florence, qui commence à être ivre, sort pour prendre l'air. Julien l'accompagne et ils s'écartent du village. C'est alors que dans un déchaînement de violences, il se met à la frapper sur le corps et le visage tout en l'insultant. Il lui dit que si elle sort avec une fille c'est parce qu'elle n'a pas rencontré « un homme comme [lui] qui pourrai[t] lui donner tant de plaisir ». À la suite de cette agression, Florence raconte être entrée dans une logique d'autodestruction pendant six ans. Elle dit avoir occulté son attirance pour les femmes pendant des années et avoir voulu « rentrer dans le moule, surtout faire comme tout le monde et au moindre doute [s]e rappeler cette nuit de terreur, la douleur, l'humiliation ». Elle ajoute : « Depuis peu je me relève, j'affronte mes démons, j'en ai vaincu certains, j'apprends à cohabiter avec d'autres, mais j'ai décidé de ne plus disparaître. Je suis une survivante et j'ai le droit de vivre comme je l'entends. »

d'une vingtaine d'années. Elle suppose que c'est parce qu'une de ses amies est androgyne. Audrey se rend le lendemain sur son lieu de travail et s'aperçoit que le nouveau collègue qu'on lui présente faisait partie de ses agresseurs. Celui-ci se vante auprès d'Audrey qu'il est bien content d'« avoir défoncé [l]a gueule de sale gouinasse dégueulasse » de son amie. Le patron licencie immédia-

tement l'agresseur et convoque Audrey dans son bureau pour lui demander ce qu'il peut faire pour l'aider.

Le 13 août 2016, un couple d'hommes traverse le quartier Antigone à Montpellier. Un groupe de jeunes commencent à les insulter et le couple leur demande d'arrêter. Un jeune homme de 18 ans intervient et frappe un des deux hommes avec une matraque télescopique,

ce qui aura pour conséquences 4 jours d'ITT et une fracture du nez pour sa victime. Grâce à la plainte déposée, l'agresseur est interpellé et placé en garde à vue.

En décembre 2016, un couple sort d'une boîte gay de Metz et est violemment agressé par cinq personnes d'une vingtaine d'années. L'agression homophobe ne fait aucun doute puisque le groupe a déclaré vouloir « casser du PD ». Une des victimes a été rouée de coups à terre. Les deux hommes ont reçu 6 et 15 jours d'ITT. Début janvier 2017, une femme et trois hommes ont été interpellés. Un cinquième agresseur était toujours recherché.

Pas tranquille dans son quartier

Suite à une coupure d'eau, David et Joachim ont eu un différend avec leur gardien d'immeuble. Dans la même journée, alors que David sort de l'immeuble, un homme sort de la voiture qui stationnait devant le bâtiment, et vient le frapper. Joachim assiste à la scène sous le regard du gardien qui n'intervient pas. Alors que David part aux urgences, Joachim voit le gardien dire à l'agresseur de partir parce que la police allait arriver et lui « serrer la main ».

Céline et sa compagne vivent un enfer dans leur quartier.

Un jour, alors qu'une voiture s'arrête à la hauteur de Céline, trois hommes sortent et se mettent à la frapper. Le médecin lui communique un certificat de 14 jours d'ITT. Lorsqu'elle porte plainte à la gendarmerie, elle regrette que l'officier refuse de noter les insultes lesbophobes prononcées pendant l'agression.

Pourtant bien intégrée dans son quartier à Bordeaux, Tatiana, 61 ans, subit depuis un moment les nombreuses intimidations et le harcèlement d'une bande d'adolescents. Elle se fait régulièrement traiter de « travelo », et a récemment été la cible de jets de pierres alors qu'elle rentrait chez elle. Ayant déjà subi dans le passé des faits similaires, elle n'a plus le courage de porter plainte.

Jeunes LGBT éduqués par et dans la violence

Maëlys se confie sur son orientation sexuelle à quelques amies, à la suite de quoi elle est frappée et déshabillée par des élèves dans les vestiaires de la piscine. Elles en profitent pour prendre des photos d'elle nue et les publier sur Facebook. Aujourd'hui Maëlys sort d'une dépression. Elle dit ne plus assumer ses choix, ni son homosexualité.

Karim a 18 ans et nous contacte sur le chat'écoute. Il explique que depuis son coming

Marius, la vingtaine, nous appelle deux ans après son agression, parce qu'il n'arrivait pas à en parler jusque-là. Il nous raconte son adolescence. Malgré les insultes, les moqueries et les menaces quotidiennes, malgré le fait qu'il va au collège et au lycée « *la boule au ventre* », il n'a jamais caché qui il était et affiche ses relations sentimentales. Il est victime d'une terrible agression dans la rue. Se promenant avec quelques amies en ville, il entend les premières insultes : « *tapette* », « *pédale* ». Quelques mètres plus loin, le petit groupe reçoit des cailloux, lancés de plus en plus violemment.

Bousculé par un homme, les événements s'accélérent. Marius se retrouve à terre, une amie intervient contre l'agresseur, mais les coups pleuvent. Marius arrive à s'extraire et appeler la police avec son téléphone portable. Il a dû être opéré de la main suite à une fracture. Il a une entorse à la cheville et de multiples hématomes. Il explique avoir été surtout blessé psychologiquement : « *Je n'osais plus sortir de chez moi, je ne dormais quasiment plus et lorsque je dormais je faisais des cauchemars. J'ai été jusqu'à tenter de mettre fin à mes jours. J'étais détruit, je ne comprenais pas pourquoi tant de haine alors que je voulais juste être heureux. Je n'ai rien demandé à personne. Moi ce que je veux c'est juste être heureux, ce que je suis actuellement, même s'il m'a fallu presque deux ans pour me reconstruire.* »

.....
out quand il était en classe de 3^e, sa vie est devenue un enfer. Sa famille musulmane pratiquante refuse de le laisser sortir, le menace et le surveille. Il subit régulièrement des violences de la part de son père. Aux services sociaux pourtant alertés ses parents expliquent systématiquement que la situation s'améliore. Aujourd'hui, jeune majeur, il se demande s'il doit quitter le domicile familial.

Anaëlle a 15 ans et vient d'annoncer à sa mère qu'elle était bisexuelle, et qu'elle venait de rencontrer une fille. Sa mère n'accepte pas cette relation, l'a déjà giflée plusieurs fois et lui interdit de revoir sa petite amie.

Catherine appelle la ligne d'écoute concernant son fils Maxime, 14 ans. Le jour de la photo de classe, il a mis du fond de teint pour cacher son acné. Depuis, deux camarades

le harcèlent quotidiennement et l'insultent sur les réseaux sociaux. La veille de l'appel de Catherine, ils l'ont frappé dans l'enceinte du collège. Même si Maxime se définit comme hétérosexuel, le caractère homophobe de ces agressions ne fait pas de doute pour elle. Heureusement, le CPE envisage un conseil de discipline contre les agresseurs, mais Catherine s'inquiète de voir son fils se renfermer jour après jour.

Drague : dans les filets des agresseurs

Étienne donne rendez-vous à un homme à la suite d'un échange sur un site de rencontres. Lors du rendez-vous, l'inconnu lui propose de s'isoler dans une rue avoisinante. En confiance, Étienne le suit. C'est là que l'homme le traite de « sale PD », lui crache dessus, et lui dit qu'il « mériterai[t] le bûcher », en essayant de le frapper.

Vers minuit au printemps, Marc discute avec un homme qu'il vient de rencontrer dans le jardin des Tuileries à Paris. Deux militaires s'approchent et leur lancent : « Sales PD, vous sucez des bites, barrez-vous ! » Comme visiblement ils ne portaient pas assez vite à leur goût, ils les ont aspergés à deux reprises de gaz lacrymogène.

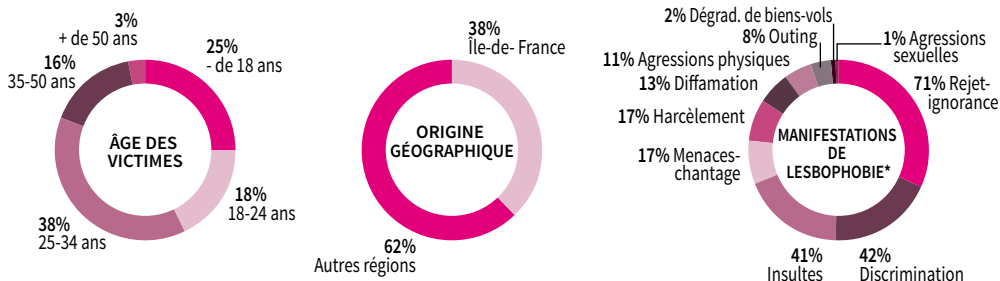
En juillet 2016, un homme de 31 ans est condamné à trois ans de prison ferme. Deux ans plus tôt, Simon l'avait rencontré sur le parking d'une gare et ramené chez lui où ils avaient consommé de l'alcool et de la drogue. Au moment où Simon s'était approché de l'homme, celui-ci l'avait frappé et avait tenté de voler son véhicule. À la suite d'une violente altercation dans la rue où la police est intervenue, Simon a été obligé d'expliquer les faits à son voisin et sa famille, et a dû leur dire qu'il était homosexuel.

Le 28 juin 2016, la police de la sûreté départementale du Rhône interpelle un jeune homme de 18 ans. Celui-ci avait commis cinq agressions les semaines passées toujours selon le même mode opératoire : après avoir séduit des homosexuels en boîte de nuit, il allait chez eux. Après avoir eu un rapport sexuel, il les menaçait d'un couteau et les volait.

Roger fréquente un lieu de drague près de Tours. Un samedi, à 1h30 du matin, il est tabassé par deux jeunes d'une vingtaine d'années. Roger s'en sort le visage tuméfié, l'orbite gauche et le zygomatique gauche fracturés et le nez cassé. Il doit subir une opération à la suite de cette agression.

Lesbophobie

« Viens à la maison, y a la lesbophobie qui (c)hante »



324 témoignages en 2016, correspondant à 313 cas, soit 22 % du total.

Ces dernières années, le nombre de témoignages rapportés à SOS homophobie concernant les cas de lesbophobie était en constante progression avant de connaître une légère baisse en 2015. La fin des débats sur le mariage pour tou-te-s n'a cependant pas endigué la lesbophobie. Les chiffres de cette année sont à un niveau équivalent à ceux de 2014, période

« Sale pute mal baisée »

qui a suivi les débats les plus virulents, avec 324 témoignages reçus, correspondant à 313 cas. Le nombre de cas recensés de lesbophobie a augmenté de 16 %.

Quatre contextes réunissent à eux seuls plus de 70 % des cas de lesbophobie : famille, lieux publics, Internet et travail. Dépassant le contexte des lieux publics, qui était en tête jusqu'en 2015, la famille est en 2016 le contexte principal des manifestations de lesbophobie avec 23% des cas recensés, suivie par lieux publics (18%), Internet (16%), et enfin travail

(14%). Les témoignages de lesbophobie familiale prennent différentes formes : peur de la réaction des parents, réactions négatives de la famille suite au coming out, harcèlement ou violence de l'ex-conjoint masculin suite à une séparation (voir focus).

« Sale pute mal baisée ». C'est avec ces mots qu'un père a accueilli l'annonce de l'homosexualité de sa fille de 18 ans. Cette lesbophobie du quotidien, exercée le plus souvent par les parents, est celle qui nous a été rapportée le plus fréquemment. Les réactions parentales sont aussi multiples que traumatisantes : rejet, insulte, ultimatum (« *Ou tu arrêtes tes conneries ou tu dégages* »), harcèlement via Facebook ou par SMS (« *Je préférerais te savoir malade ou avec une jambe en moins plutôt qu'homo. Tu ne devrais pas exister* »), internement de force, tentatives d'éloignement de la petite amie ou bien encore silence.

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.

Être amoureuse, y a-t-il sensations plus enivrantes que celles déclenchées par un premier amour? Comme beaucoup dans la même situation, de jeunes lesbiennes aimeraient partager leur bonheur avec leurs proches. Elles se retrouvent alors prisonnières d'une situation anxiogène, tiraillées entre l'envie de dire qui elles sont vraiment et la peur d'être rejetées par leur famille. Ce constat est d'autant plus vrai lorsqu'elles ont grandi dans un environnement ouvertement homophobe: «*C'est contre-nature*», «*Ils sont vraiment partout, pas moyen d'y échapper, de nos jours faut au moins qu'il y en ait un pour que ce soit commercial*». Elles choisissent alors souvent de se cacher, vivant dans la peur d'être rejetées voire violentées.

L'augmentation du nombre de cas de lesbophobie sur Internet est particulièrement inquiétante – il ne représentait que 3 % des cas en 2015. C'est dans l'optique d'enrayer cette dynamique que SOS homophobie, aux côtés de partenaires associatifs, a réalisé du 31 mars au 10 mai 2016 le premier testing de masse des réseaux sociaux, qui a permis de signaler 586 propos discriminatoires. Malgré un signalement régulier par l'association de propos haineux à l'égard des personnes LGBT sur Facebook, Twitter et plusieurs blogs, les grands acteurs d'Internet ne mettent toujours pas en œuvre les moyens suffisants pour protéger leurs utilisateurs et faire appliquer la législation française en vigueur.

Les manifestations de lesbophobie relèvent principalement d'actes de rejet (71%), mais les actes de discrimination (42%) et d'insultes (41%) demeurent particulièrement importants. Concernant les insultes, force est de constater que les agressions verbales lesbophobes semblent avoir été décomplexées ces dernières années. Ainsi, en 2016, plus de la moitié des actes lesbophobes dans les lieux publics prenaient la forme d'insultes (58 %).

On constate dans les témoignages une véritable escalade dans la violence puisque la plupart des agressions sont tout d'abord verbales, via des insinuations et des insultes, avant d'être physiques en se traduisant par des coups et blessures allant parfois jusqu'au viol.

Si la proportion d'agressions physiques et d'agressions sexuelles ne fléchit pas, représentant 12% des cas signalés, la permanence de leur présence dans notre rapport ne peut qu'inquiéter. Ainsi, dans les témoignages reçus par SOS homophobie, 39 femmes ont cette année été victimes d'agression physique ou d'agression sexuelle en raison de leur orientation sexuelle, ce qui représente une agression tous les dix jours.

Malgré la gravité des agressions qu'elles ont subies, les victimes ne sont pas toujours prises au sérieux par les autorités, ce qui participe à

« Une fois à terre, ils m'ont tabassée, craché dessus »

l'invisibilisation des lesbiennes et au déni de leur orientation sexuelle. Cette indifférence est d'ailleurs dénoncée par la majorité des victimes de lesbophobie qui ont eu le courage d'aller porter plainte : leur plainte est soit ignorée, soit minimisée.

En outre, une étude a révélé que plus de la moitié des femmes – toutes orientations sexuelles confondues – victimes d'agressions sexuelles n'entreprenaient aucune démarche et que seules 10 % contactaient une ligne d'écoute d'aide aux victimes¹. Aussi, lorsque l'on combine les accès de lesbophobie dans la société, la négation subie de la part des institutions et, plus généralement, la mise en accusation des femmes victimes, on comprend que si les chiffres récoltés par SOS homophobie sont

¹ Enquête « *Cadre de vie et sécurité* », INSEE – ONDRP – 2010-2015

faibles en apparence, ils laissent transparaître une situation réelle bien plus dramatique et plus préoccupante concernant le nombre d'agressions physiques et sexuelles subies par les femmes lesbiennes en France.

Dans la majorité des témoignages, le ou les agresseurs – principalement des hommes – ont utilisé l'orientation sexuelle de la victime non

« J'ai le droit de vivre comme je l'entends »

seulement pour l'humilier mais surtout pour justifier leurs actions. Et ce, quel que soit l'âge de la victime.

En effet, la lesbophobie reste une discrimination qui touche toutes les catégories d'âge. Les 25-34 ans arrivent en tête (38% hors inconnus, 22% inconnus inclus), chiffre à la hausse par rapport à 2015 (18% inconnus inclus), le nombre de victimes dans cette tranche d'âge a plus que quintuplé, passant de 13 à 70 cas. S'agissant des personnes de plus de 50 ans, une particularité ressort. Leurs témoignages

sont parfois longs et très détaillés, afin de nous faire part de l'accumulation de toute une vie de lesbophobie subie avec pour responsables de nombreux-ses proches, collègues ou encore voisin-e-s.

Aujourd'hui encore, assumer publiquement d'être lesbienne, en parlant de sa relation de couple à une tierce personne ou juste en prenant par la main sa compagne, reste dangereux. Un proviseur d'établissement homophobe peut menacer une élève de l'exclure de son établissement en raison de son orientation sexuelle alors que cela est discriminatoire, un couple de lesbiennes peut se faire agresser en pleine rue en raison de son orientation sexuelle sans avoir aucun soutien des témoins de la scène ni des autorités compétentes, une personne homophobe ayant autorité dans l'exercice de ses fonctions peut impunément humilier un couple de lesbiennes... Malgré l'existence de lois interdisant et sanctionnant ces comportements et visant à protéger les victimes de lesbophobie, leur respect par nos concitoyen-ne-s est loin d'être effectif.

Un voisinage d'agresseurs

Marion, 30 ans, a été agressée devant son domicile par trois personnes. Elle connaissait l'un de ses agresseurs, un de ses voisins qui la harcelait depuis un mois. La première fois qu'elle a reçu des menaces de sa part, elle a prévenu les gendarmes qui ont estimé les choses sans gravité. Son voisin lui a ensuite tendu une embuscade en garant sa voiture devant son domicile. Pensant qu'il s'agissait d'une visite amicale, Marion s'est approchée du véhicule et y a trouvé son voisin harceler ainsi que deux autres personnes

dont le visage était dissimulé. Tous sont descendus et l'ont passée à tabac à cause de son homosexualité. « Une fois à terre, ils m'ont tabassée, craché dessus, et ont même voulu me finir à coups de pelle. » Marion a eu quatorze jours d'arrêt de travail sans que la gravité des faits ne soit retenue par la gendarmerie. Aujourd'hui elle vit recluse, enfermée à clé car elle ne se sent pas en sécurité.

Juste un baiser

Chloé, 16 ans, est une lycéenne qui assume pleinement

son homosexualité. Elle est en couple depuis quelques mois. Régulièrement sa compagne vient la chercher devant son établissement, et tout naturellement, elles s'embrassent. « Pas à pleine bouche, pas de manière provocante. Juste un baiser. » Jusqu'au jour où le proviseur convoque Chloé dans son bureau et la menace de l'exclure de l'établissement si elle continue à « répandre des idées contre-nature ». Depuis, la rumeur sur son homosexualité a très vite couru. Elle est victime d'insultes, de coups,

Vanessa est en couple avec une femme depuis sa séparation avec son ex-mari, avec qui elle a eu deux enfants. Suite à l'annonce de son homosexualité, les membres de sa famille et ses ami-e-s se sont éloigné-e-s. Vanessa a alors décidé de se concentrer sur sa nouvelle vie avec ses enfants et sa compagne, avec qui tout se passe bien. Malheureusement la situation est très tendue avec son ex-mari qui n'accepte pas cette nouvelle vie. Elle n'a pourtant pas le choix, elle est obligée de rester en contact avec lui pour la garde alternée des enfants.

Un soir, Vanessa passe chez son ex-mari pour déposer les enfants, mais la situation dégénère. Une dispute au sujet de l'homosexualité de Vanessa éclate devant les enfants. Les insultes fusent : « *sale homosexuelle dégueulasse* ». Vanessa craque et gifle son ex-mari pour tenter de le calmer. En retour, il lui assène un coup de poing au visage qui la fera tomber. Les enfants paniquent et crient à l'aide, ce qui permet à Vanessa de fuir les coups.

Après avoir vu un médecin et avoir fait constater une fracture du nez, Vanessa se rend à la gendarmerie afin de porter plainte. Son récit est très mal accueilli et la première question du gendarme déplacée : « *Vous êtes vraiment lesbienne ?* » Il l'informe tout de même que pour ouvrir une enquête les enfants devront être interrogés. Vanessa renonce à porter plainte de peur de traumatiser davantage ses enfants.

Face à la menace physique qu'est devenu son ex-mari elle se demande si elle ne devrait pas essayer de déposer une main courante dans un commissariat ou une autre gendarmerie.

de trahison, de moqueries. Tout cela la menée jusqu'à une profonde dépression.

Au pied du mur

Melody a 23 ans et habite dans l'Essonne. Cela fait cinq ans qu'elle est en couple et que sa compagne et elle ont

régulièrement des soucis dans leur ville. Un jour, Melody prend le bus pour rejoindre sa copine chez elle. Alors qu'elle était la seule passagère, elle se retrouve à la station suivante entourée d'un groupe de six jeunes – qu'elle ne connaît pas du tout. Assis à côté et

derrière elle, ils commencent à la harceler de questions : « C'est vrai que t'es gouine ? », « C'est qui ta copine ? » Puis ils l'insultent et la menacent : « T'aimes ça lécher hein, sale gouine ! T'inquiète pas, nous, on va te montrer que c'est bien de faire l'amour avec un mec. » Seule contre six personnes, elle préfère ne pas répondre et reste figée. Le chauffeur qui a assisté à toute la scène n'a strictement rien fait. Elle a dû se débrouiller seule pour s'extirper de cette situation en dégageant ses agresseurs et en s'enfuyant du bus telle une voleuse. « J'avais tellement peur qu'ils me suivent, je ne me suis arrêtée de courir que lorsque j'étais arrivée chez ma copine. » Depuis elles ne s'affichent plus du tout dans leur ville et font attention à tout. « Nous ne pouvons pas vivre tranquillement. »

Une famille formidable

Myriam a bientôt 30 ans et vit en région parisienne. D'origine indo-pakistanaise, sa famille est de confession musulmane. Ses parents et sa sœur mènent un « combat contre [s]a liberté et contre [s]on homosexualité », surtout depuis que sa petite amie est venue chez elle pour la Saint-Valentin. Elle n'a pas le droit de découcher et s'est récemment vu interdire de partir en vacances avec ses neveux. Sa sœur lui a dit qu'elle était « une merde, une

sale lesbienne», et que les enfants prenaient le risque «d'être dirigés vers les flammes de l'enfer». Pensant alors se réfugier chez son amie

pour les vacances, sa mère la menacée en cas de départ de la maison. Myriam est perdue. Elle souhaite quitter le domicile familial mais a peur

et se demande si sa famille lui pardonnera un jour.

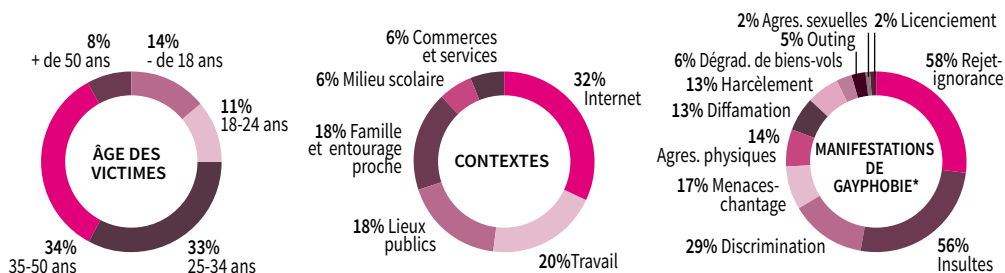
La parole à... Anne-Charlotte GAUTIER



GAUTHIER alias Anne-Charlotte GAUTIER,
auteure de bandes dessinées et illustratrice jeunesse ouvertement lesbienne

Gayphobie

Difficultés et préjudices au long cours



852 témoignages en 2016, correspondant à 829 cas, soit 59 % du total.

L'année 2016 aura été marquée par une augmentation significative du nombre de cas recensés. Ainsi, le chiffre passe de 721 cas en 2015 à 829, soit 108 cas supplémentaires ; il s'agit d'une évolution très nette, puisqu'elle représente une hausse de près de 15%. En comparaison, le nombre de témoignages avait peu évolué entre 2014 et 2015 : + 1,5 point seulement.

Certaines données restent inchangées, ou évoluent peu, sans pour autant révéler une atténuation des problématiques. Au contraire, 14 % des témoignages recueillis en 2016 incluent des violences physiques, soit un chiffre constant depuis deux ans maintenant (13% en 2014 et 14% en 2015). Cette proportion révèle combien cette manifestation extrême de la gayphobie constitue toujours une source de préoccupation majeure pour les gays. La violence peut en effet surgir dans les situations les plus anodines ; cela a été le cas pour Jean-Louis, 55 ans, agressé dans le métro par un homme « *le soupçonnant de le draguer* ». Il n'en était rien, et pourtant, l'agresseur frappe Jean-Louis au visage, en lui hurlant : « *Sale PD, arrête de me draguer !* »

Cette stabilité se retrouve également lorsque l'on considère deux autres types d'agression : les insultes et le rejet, qui représentent respectivement 56 % et 58 % des témoignages. Si le nombre de cas évolue peu (+ 2 points pour les cas d'insultes, - 6 points pour les cas de rejet), leur proportion révèle combien ces comportements « passifs-agressifs » restent ancrés dans les habitudes. Là encore, les inquiétudes des gays touchent à leur quotidien. Un jeune homme embrasse son copain sur les quais de Seine lorsqu'une voiture ralentit et le conducteur lui crie : « *Vas-y, encule-le tant que t'y es !* » Un autre reconnaît un ancien camarade de classe, va lui dire bonjour, mais ce dernier évite son regard, et tous ses amis prennent des poses efféminées. Plus radical encore, un jeune homme de 17 ans appelle SOS homophobie pour parler des problèmes qu'il rencontre avec ses camarades de classe. Lorsque l'écoutant commence à lui répondre, le jeune homme lui hurle : « *C'était une blague, sale PD !* »

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.

Nonobstant ces éléments restés stables en 2016, certaines données reflètent une augmentation très nette. Ainsi, la proportion de témoignages faisant état de discrimination a presque doublé, passant de 17 % en 2015 à 29 % cette année. La discrimination revêt des formes différentes. Elle peut être institutionnelle, quand les gays se voient imposer des conditions spécifiques pour donner leur sang. Elle peut être administrative, c'est ainsi qu'Eddie se voit dénier la paternité de sa fille née aux États-Unis par l'entreprise pour laquelle il travaille sous prétexte qu'il est marié à un homme et que « *cet enfant n'est pas forcément de lui* ». Elle peut être commerciale, une mère nous a appelés concernant le refus du propriétaire de son fils de mentionner le nom de son compagnon sur le bail de location de leur appartement : « *Il est hors de question que je mentionne le nom de cet homme sur le bail*. » Enfin, elle peut se manifester dans des situations incongrues : un homme assiste à un cours d'anglais pour des retraités, le sujet choisi ce jour-là est « *comment protéger les enfants des images de couples homosexuels* ».

L'environnement dans lequel la gayphobie s'exprime le plus demeure sans conteste Internet. Ce qui est encore plus préoccupant reste

Une gayphobie loin d'être virtuelle

l'augmentation du nombre de cas rapportés : 32 % en 2016, contre 19 % l'année précédente. Internet se présente donc toujours comme un lieu où certaines personnes se permettent de laisser libre cours à leurs préjugés ; sur 265 cas rapportés, 201 concernaient les réseaux sociaux. Nous trouvons ici le cas d'un représentant municipal gay qui reçoit un jour un tweet anonyme : « *C'est marrant quand même comme on ressent plus d'intérêt personnel pour un*

homo gauchos. » Ce dernier décide d'informer Twitter de cette violation de la vie privée, ce à quoi le site répond : « *Nous comprenons que certains contenus trouvés sur Twitter peuvent vous déplaire ou vous choquer. Toutefois, après examen du contenu signalé, nous avons conclu que celui-ci ne présente pas de violation de la politique de Twitter relative aux informations privées*. » Un autre cas concerne un utilisateur du site Vinted : réagissant à des propos racistes et homophobes tenus sur le forum, il s'est trouvé victime de harcèlement et de menaces de la part des responsables des propos en question. Saisi, le site a dans un premier temps admis qu'il ne tolérait pas ce genre de discours, puis a bloqué le profil du plaignant.

Les cas où l'expression de cette gayphobie librement diffusée sur les réseaux s'est montrée la plus virulente concernent les commentaires en rapport avec la tuerie de jeunes LGBT au Pulse à Orlando en juin 2016. Des tags, tweets, et autres commentaires tels que : « *Plus de 50 PD ont été tués à Orlando, voilà des news qui redonnent le smile* », ou « *Fusillade à Orlando dans une boîte de nuit gay, fallait rafaler tous les PD dedans et mettre le feu* ».

Les cas de gayphobie au travail occupent toujours la deuxième position des contextes les plus touchés, suivis des lieux publics et de la famille. Concernant ce dernier, l'augmentation du nombre de témoignages est édifiante : 18 % en 2016 contre 12 % en 2015, soit une hausse de 50 % du nombre de cas. 70 % d'entre eux concernent directement les parents des victimes ; beaucoup sont jeunes, et craignent la réaction de leurs proches lors de leur coming out. C'est le cas de Damien, 16 ans, qui se confiait à nous : « *Quand je regarde dans mon entourage, je ne vois que des personnes qui ne sont pas spécialement homophobes, mais qui pourtant tiennent des propos qui peuvent blesser, voire choquer. Et pourtant [je suis là]*



Tweets signalés à SOS homophobie

et personne ne sait que je suis homosexuel. Je n'ose même pas le dire à mes parents de peur qu'ils me rejettent. » Lorsque le père de Samuel remarque que son oreille droite est percée, il lui dit : « *Comme si ça ne se voyait pas assez!* » Il lui interdit de porter sa boucle d'oreille sous son toit, lui demande de ne pas lui faire honte devant ses amis. Cela s'était passé deux mois avant que Samuel contacte SOS homophobie, il n'était toujours pas rentré chez lui depuis.

En l'absence de son médecin habituel, Jérémy, qui souffre d'hémorroïdes, a pris rendez-vous chez un gastro-entérologue à Rouen. D'abord accueillant, celui-ci se refroidit en ouvrant le dossier médical de son patient : « Vous êtes homosexuel, je ne vous ferai des soins que si vous faites un test VIH. » Ce n'est pas la première fois que Jérémy est

confronté à ce genre de situation, mais il reste choqué par ces paroles et par la mention « homosexuel » figurant dans son dossier médical. Le médecin accepte finalement de l'examiner sommairement, et lui demande de se mettre à quatre pattes « en position de sodomie, excusez-moi pour ce mot, mais c'est le cas », avant de l'ausculter sans ménagement.

Jérémy rentre chez lui, humilié, avec une ordonnance pour un test de dépistage et d'autres examens. Il se confie à son compagnon et ils décident d'écrire au directeur de l'hôpital pour signaler le comportement du médecin. Après plusieurs relances restées sans réponse, le directeur les informe qu'il n'est pas responsable des agissements des praticiens

Les problèmes liés à la gayphobie dans le cercle familial peuvent également s'inverser. Paul nous appelle pour nous demander conseil concernant son fils, collégien, qui souffre des propos homophobes de ses camarades de classe : « *Ton père est gay, il suce des thugs au cinéma.* » Craignant d'intervenir dans le collège de son fils de peur que la nouvelle ne se diffuse, il se sent désarmé. Dans un autre contexte, Nicolas a tenté de discuter avec des membres de la Manif pour tous l'ayant abordé ; n'en sont ressortis que des mots violents qui l'ont durement frappé, niant « *[s]on existence de père, [s]a vie d'homo, [s]on droit de vivre dans la même société qu'eux.* »

Toutes ces évolutions montrent que, malgré les progrès réalisés depuis plusieurs

« *Comme si ça ne se voyait pas assez!* »

indépendants qui exercent dans son établissement.

Abel est retraité. Il a perdu son mari en 2015. Il rencontre des difficultés à obtenir le versement de sa pension de réversion auprès de la CNAV car son dossier concerne un mariage entre personnes du même sexe. La personne à qui Abel a parlé lui a en effet indiqué : « On ne peut pas traiter les mariages comme vous, car le logiciel n'est pas adapté. » Cela fait presque 6 mois qu'il attend que la situation se débloque.

Tom et Bastien ont décidé de célébrer leurs trois ans de vie commune au restaurant.

Ils ne sont pas d'un naturel très expansif, et pourtant, très rapidement, ils commencent à sentir des regards très insistants autour d'eux.

Puis deux personnes les prennent à partie : « Vous ne devriez pas vous montrer », « Ce n'est pas normal, sales PD. Quel exemple vous montrez aux enfants ? » Ils ont essayé de discuter un peu, mais ont très vite préféré écouter leur repas.

Aziz est en questionnement. Ses amis lui font des réflexions car, à 35 ans, il n'a jamais eu de petite amie. À force de subir ces remarques, il se pose des questions et s'inquiète. Il ne pense pas être gay car, pour lui, « avoir des

Pierre, étudiant dans la région bordelaise, nous explique que jusqu'alors il pensait que l'homophobie n'était qu'un spectre marginal.

« Force est de constater que je m'étais trompé. Depuis que j'ai un copain, je suis confronté environ une fois par mois à des insultes homophobes lorsqu'on se promène ensemble dans la rue, dans les transports... On est pourtant pas du tout efféminés, on ne se témoigne aucune marque d'affection en public, il n'est pas écrit sur notre front "je suis gay". Lorsque l'on se fait insulter lâchement, car c'est toujours dit dans notre dos, on l'entend mais on ne dit rien, on n'en parle pas, on fait comme s'il ne s'était rien passé, et pourtant cette homophobie est bien présente. J'ai depuis (ce n'était pas le cas avant) le sentiment de devoir m'investir, faire quelque chose contre cette violence verbale gratuite, témoigner pour crier haut et fort que oui ça existe, oui c'est là, non ce n'est pas agréable à entendre, non nous ne comprenons pas cette aversion, oui nous devons lutter contre. »

relations avec des hommes est dégoûtant ». C'est compliqué pour lui car dans son quartier et dans son entourage, l'homophobie est toujours présente. Son cousin lui a par exemple dit : « Si j'ai un homosexuel dans ma famille, je lui plante un couteau dans le cœur. » Il a vu un gay se faire insulter et cracher dessus, et devoir fuir en courant. Il entend des remarques homophobes régulièrement : « Si je croise un homo, je lui coupe la tête. » Aziz est suivi par un psychologue depuis 6 mois.

François a 37 ans. Il sait qu'il est attiré par les garçons

depuis qu'il a 15 ans. Il a vécu sa première expérience homosexuelle à 27 ans, avec un homme qui est devenu son compagnon pendant 7 ans. Il a fait son coming out à 33 ans. Il sait que sa « discrétion » pèse à son ami. Car François a effectivement le mode de vie extérieur d'un hétéro parfait. C'est encore le cas aujourd'hui à son travail. Il vit toujours avec son ami, loin des grandes villes, de la famille, pour leur éviter d'être mal à l'aise vis-à-vis du regard des autres. « Cela me laisse de profondes blessures, sans même avoir jamais reçu de blessure physique. »

Richard prépare son mariage avec son compagnon depuis plus d'un an. Il décrit ses parents comme des « cathos de gauche » qu'il croyait très ouverts. Mais depuis un an l'ambiance se dégrade doucement avec sa mère, qui tolère de moins en moins son fiancé. Lors de son coming out, ses parents lui avaient dit : « Tu ne nous feras pas changer d'avis. » 23 ans après, et malgré 7 ans d'une vie heureuse avec Fabien, son compagnon, ils n'ont effectivement pas changé d'avis. Son père parle des « gens comme ça » ; sa mère ne parle quasiment plus à Fabien. Elle dit qu'elle fait « des efforts », mais Richard n'en peut plus de leur attitude froide, distante, et s'en veut d'imposer sa détresse à son compagnon.

Salim a 16 ans et habite en région parisienne. Sa famille de confession musulmane a très mal accepté son homosexualité. Il est souvent traité de « PD ». Il a été agressé verbalement et physiquement par la quasi-totalité de sa famille. Sa tante par exemple lui a dit qu'elle avait honte d'avoir un neveu comme lui ou encore qu'il allait « [s]e faire prendre par quatre Noirs dans une cave ». Sa mère a essayé de le faire interner dans un hôpital psychiatrique. Les médecins n'ayant décelé aucune déficience mentale, il a pu sortir et, sa mère refusant de le laisser revenir vivre avec elle,

Etienne accompagne son petit ami dans une gare parisienne. Ils se disent au revoir en se tenant dans les bras l'un de l'autre et en s'embrassant.

Comme tous les couples. Une femme s'arrête à côté d'eux, se penche et leur demande : « *Est-ce vraiment nécessaire ?* » Incrédule, Etienne lui demande de répéter. Il n'avait encore jamais subi de remarque aussi directe.

Cette femme prend alors le parti non seulement de répéter mais aussi de développer son propos : « *Vous avez déjà le droit de vous marier, pourquoi vous embrasser en public ?* » Agacé, Etienne lui répond que personne ne lui a demandé son avis et finit par hausser le ton, l'invitant à regarder ailleurs si elle ne souhaite pas voir deux hommes s'embrasser. Son interlocutrice s'éloigne alors, non sans les avoir auparavant traités de « *pédales* »

et de « *sales tantes* ». Le petit ami d'Etienne est tétanisé par cette intervention. Etienne quant à lui se résigne : « *De toute façon je ne changerai pas son avis rance sur les personnes homosexuelles, mais peut-être que la prochaine fois elle hésitera avant de faire du mal à quelqu'un.* »

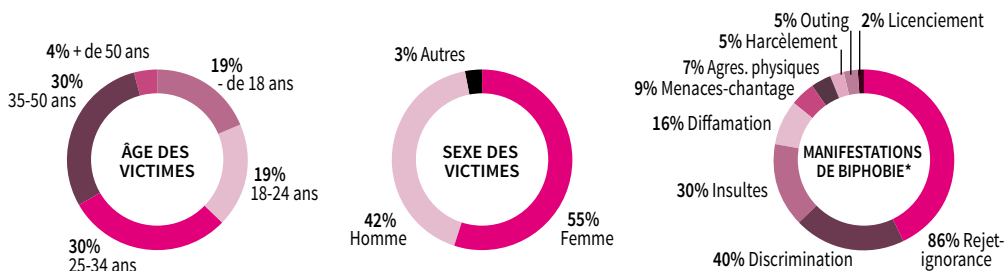
il est allé vivre chez son père qui, heureusement, accepte très bien son orientation sexuelle.

Arnaud, 30 ans, a écrit un édito pour le Huffington Post suite à la tuerie d'Orlando pour dénoncer « la frilosité des pouvoirs publics à utiliser le terme "homophobie" concernant le massacre qui a eu lieu dans cette boîte de nuit gay ». Il a décidé de partager ensuite cette publication sur Facebook et a subi une énorme vague d'homophobie, recevant

des insultes, plus ignobles les unes que les autres, et de nombreuses menaces (« Si je te vois, je te tue »), même des menaces à l'encontre de sa mère. Il a décidé de porter plainte.

Biphobie

Biphobie, deux fois plus d'incompréhension



44 témoignages en 2016, correspondant à 43 cas, soit 3 % du total.

En 2016, SOS homophobie a recueilli 44 témoignages de personnes victimes de biphobie, contre 23 l'an passé. Les manifestations de cette biphobie sont multiples – ignorance, insultes, menaces voire agressions physiques – et les victimes les subissent aussi bien dans leur vie privée que dans la sphère publique.

Plusieurs témoins rapportent les difficultés et la peur qu'ils-elles ont éprouvées au moment d'annoncer leur orientation sexuelle à leurs proches. Beaucoup parlent de l'incompréhension et du rejet suscités par cette nouvelle. Dans certains cas, la bisexualité est vécue comme un tabou au sein de la famille : on préfère ne pas l'évoquer ou tout simplement l'ignorer. Les victimes se sentent alors abandonnées et profondément seules. Dans d'autres cas, l'entourage n'hésite pas à condamner et critiquer leur orientation sexuelle, qualifiée d'« *attirance contre-nature* », de « *phénomène de mode* » ou encore d'« *illusion* ».

Lors d'une séparation, la bisexualité de l'un des ex-conjoints peut également devenir l'objet

de chantage ou de harcèlement, notamment pour la garde des enfants. Cette année, une appelante nous a fait part du soutien que son ex-mari lui a apporté lorsqu'elle s'est installée avec une femme. Ce genre de situation reste malheureusement exceptionnel et plusieurs personnes nous ont expliqué les difficultés qu'elles ont rencontrées en raison de leur orientation sexuelle au moment de leur divorce.

« *Non mais sérieux, t'es gay ou hétéro ?* »

Au-delà du cercle familial, le regard de la société sur la bisexualité est vécu comme un poids supplémentaire par beaucoup de bisexuel-le-s. Au lycée par exemple, certain-e-s jeunes préfèrent cacher leur attirance et se faire passer pour hétérosexuel-le-s, afin d'éviter d'être jugé-e-s, catalogué-e-s ou rejeté-e-s par leurs camarades. Certain-e-s témoins plus âgé-e-s hésitent

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.

également à assumer et vivre sereinement leur bisexualité, en raison des discriminations dont ils ont déjà pu être victimes.

Malgré la diversité de leurs situations individuelles, la plupart des bisexuel-le-s sont néanmoins victimes de préjugés similaires. De nombreux témoins évoquent la pression de la société et de leur entourage pour qu'ils-elles se définissent soit comme homosexuel-le-s, soit comme hétérosexuel-le-s. Leur bisexualité semble remettre en cause un ordre établi, lié

« Pourquoi vous n'avez pas envie de choisir ? »

à un système de pensée binaire qui impose nécessairement de se positionner en fonction de deux catégories uniques : l'homosexualité ou l'hétérosexualité. Dans ce schéma mental, la « vraie » bisexualité n'existe pas. Cette incompréhension peut d'ailleurs être aussi bien le fait de personnes hétérosexuelles que de personnes homosexuelles, comme le montrent certains témoignages.

L'un des préjugés les plus répandus sur la bisexualité consiste à l'assimiler à une phase transitoire, vécue par des personnes jeunes qui auraient besoin d'expériences et de découvertes afin de devenir pleinement adultes et de s'assumer dans leurs choix. La bisexualité n'est pourtant pas une passade, mais bien une orientation sexuelle présente dans toutes les

classes d'âge de la société. Dans les témoignages reçus en 2016 par SOS homophobie, aucune génération ne prédomine, et la proportion des jeunes de moins de 25 ans parmi les témoins a d'ailleurs tendance à décroître ces dernières années (50 % des témoins en 2014, 41 % en 2015 contre 38 % hors inconnus et 24 % inconnus inclus en 2016).

Les bisexuel-le-s sont également souvent victimes du stéréotype qui associe la bisexualité à une sorte d' « hypersexualité » : parce qu'ils-elles sont attiré-e-s par des personnes des deux genres, ils-elles seraient incapables d'être fidèles et de s'installer dans une relation stable et pérenne. Le chemin qu'il reste à parcourir pour déconstruire ces préjugés est encore long, d'autant plus que certains de ces clichés sont allègrement repris dans les médias. Ainsi, lors de l'émission « C'est mon choix » diffusée sur Chérie 25 le 12 décembre 2016 et intitulée « Je suis bisexuel et j'assume »,

« T'es soit l'un, soit l'autre, mais pas les deux »

les intervenant-e-s ont enchaîné les dérapages à propos de la bisexualité (fréquentes allusions à l'infidélité, réactions négatives de spectatrices affirmant qu'ils-elles ne pourraient pas vivre avec un-e bisexuel-le...), sous le regard d'une animatrice qui n'a pas hésité à demander à ses invité-e-s : « Pourquoi vous n'avez pas envie de choisir ? »

Avalanche de clichés

À l'âge de 17 ans, Marie a vécu sa première histoire d'amour avec une fille. Sa famille a très violemment réagi : elle a été humiliée, insultée, frappée. Elle est ensuite tombée amoureuse d'un homme, avec qui elle est restée en couple pendant

presque dix ans et a eu deux enfants. Après leur séparation, elle a fait la connaissance d'une femme. La peur du regard des autres et le souvenir de ses rapports familiaux conflictuels l'ont fait douter de cette relation, mais grâce au soutien de son ex-mari,

elle vit désormais heureuse dans sa nouvelle vie.

Paul est bisexuel, mais au lycée il joue les « 100 % hétéro » et parle sans arrêt des filles. Il est cependant tombé amoureux de l'un de ses camarades et ne sait pas comment gérer ses

sentiments. Il ne veut pas lui en parler, de peur de perdre un « bon copain » et ses autres amis.

Albert vient d'embrasser Simon à la sortie d'un bar. Il a 18 ans et se sait bisexuel depuis plusieurs années. Pour Simon, 17 ans, c'est son premier baiser avec un homme. Pendant leur baiser, des jeunes les ont surpris et leur ont jeté des cailloux. Une photo de la scène circule désormais sur les réseaux sociaux.

Sonia, 38 ans, explique se sentir incomprise à la fois par les hétérosexuel-le-s et les homosexuel-le-s. Sa bisexualité est souvent assimilée à une « hypersexualité » : il n'est pas rare qu'on lui propose des plans à plusieurs ou qu'on la considère comme « une pute ».

Familles en or, familles en toc...

Anne est bisexuelle et a grandi avec ses cinq frères et sœurs dans une famille très catholique. Lorsque l'une de ses sœurs a révélé son homosexualité à leur mère, celle-ci a très mal réagi. Alors que Anne dévoile à son tour son orientation sexuelle, sa mère demande aussitôt à ses fils ce qui est le pire : être lesbienne ou bisexuelle ?

À bientôt 62 ans, Roger nous appelle. Il vient d'apprendre que son ex-femme colporte des rumeurs sur sa bisexualité

Accompagnée de ses parents, Laura, la vingtaine, part dîner chez son oncle, sa tante et ses cousins. Elle a confié sa bisexualité à toute sa famille, à l'exception de son père, sa mère lui ayant demandé de rester « discrète sur le sujet » avec lui. À table, la conversation s'oriente vers les stars LGBT, notamment David Bowie, et la bisexualité. Renaud, le cousin de Laura, commence à enchaîner les lieux communs et les remarques biphobes : « On aime soit les hommes, soit les femmes, ce n'est pas possible d'être 50/50. » Les membres de la famille approuvent largement ces propos : pour eux, la bisexualité n'est pas une orientation sexuelle mais une phase transitoire. Laura essaie d'argumenter, mais elle n'ose pas parler de sa situation personnelle, pour éviter de dévoiler sa bisexualité à son père. Elle se sent seule et a du mal à se remettre de cette discussion, qu'elle a vécue comme une attaque à la fois personnelle et envers les personnes LGBT de la part de sa propre famille : « J'ai eu honte de moi et j'étais en colère contre moi-même de ressentir cette honte d'être bisexuelle. J'ai eu honte de ne pas affirmer fièrement qui j'étais, de ne pas avoir fait mon coming out. »

dans le petit village du Sud de la France où il habite, et il ne sait pas comment réagir.

Les parents de Chloé se sont toujours montrés plutôt ouverts sur l'homosexualité. Alors qu'elle leur a annoncé il y a plusieurs mois qu'elle était bisexuelle, ces derniers feignent toujours d'ignorer sa sexualité. Chloé est dérouterée par leur réaction : « Leur dédain m'a profondément touchée, je me sens totalement invisible et bafouée. »

Depuis son coming out, Sonia, lycéenne, se sent mal à l'aise.

Sa mère considère qu'elle est trop jeune pour être sûre de son orientation sexuelle et qu'elle est influencée par ses amis. Elle estime également que l'homosexualité et la bisexualité sont une mode. Son père n'a pas réagi à cette annonce et un silence pesant règne désormais dans la maison.

Pascale vient d'emménager avec Ana, trans, qui a eu deux enfants lors de son mariage précédent. Pascale contacte SOS homophobie parce que l'ex-femme de Ana l'accuse de

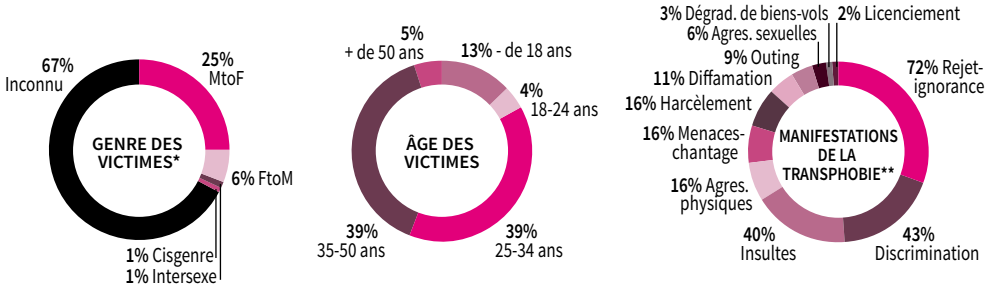
« travestissement » et considère la bisexualité de son ex-mari comme un motif valable pour demander la garde complète de leurs enfants.

Après 24 ans de mariage et cinq enfants, Henri s'est séparé de son épouse. Depuis qu'il lui a annoncé qu'il était bisexuel, sa vie est devenue un enfer.

Son ex-femme monte l'une de ses filles contre lui et les insultes pleuvent : « PD », « Tu te fais des jeunes », « Va te faire enculer, pervers ».

Transphobie

La violence du déni



121 témoignages en 2016, correspondant à 106 cas, soit 7 % du total.

Hausse inquiétante des témoignages cette année. En 2016, SOS homophobie a recueilli 121 témoignages contre 63 témoignages en 2015, près du double.

De très nombreux récits de discrimination transphobe sont parvenus sur le site de l'association. Les témoins peuvent décider de mentionner ou non leur identité de genre. Nous pouvons constater que la plupart des personnes ne précisent pas leur parcours (68 %). Pour celles et ceux qui le précisent, les personnes MtoF semblent une fois de plus davantage visées par la violence et l'intolérance : elles représentent 25 % des cas signalés, tandis que les FtoM en représentent 6 %.

Parmi les contextes de cas de transphobie rapportés cette année, Internet y tient une part importante. Nombreux-ses sont les « trolls¹ » qui, profitant de l'anonymat offert par le Net, se déchainent. On les retrouve dans des commentaires d'articles sur des trans battu-e-s

1 Individu tenant des propos provocants en commentaire d'articles, sur des forums ou des blogs afin de susciter de vives réactions et déclencher une polémique

et tué-e-s partout dans le monde : « Attends t'as une bite ou pas ? Je sais pas si t'es un travelo, mais beurk, être fier d'une maladie mentale. » Ou sur Facebook pour commenter la mort d'une personne trans à Rouen : « Une bonne nouvelle », « On n'aime pas les travelos ». Parfois, ce sont de véritables appels au meurtre, un délit qui n'est malheureusement pas si rare sur les réseaux sociaux.

Twitter n'est pas en reste avec notamment le tweet virulent de Robert Ménard (maire de Béziers élu avec le soutien du FN), qui, au racisme, ajoute la discrimination transphobe : « Barbie sera désormais grosse et de toutes les couleurs... À quand une Barbie transgenre ? »

** Le genre des victimes correspond à la manière dont chacun-e s'est défini-e. « Cisgenre » signifie que l'identité de genre de la personne concorde avec le sexe déclaré à la naissance, « MtoF » désigne le passage de l'identité d'homme à celle de femme (Male to Female), « FtoM » le passage de l'identité de femme à celle d'homme (Female to Male), « intersexe » caractérise une personne dont le sexe ne peut être strictement défini comme mâle ou femelle.*

*** Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.*

Il sous-entend que le pire pour une poupée destinée aux enfants serait qu'elle représente une personne transgenre. L'année 2016 est marquée par le nombre impressionnant de tweets à caractère haineux. On nous rapporte même l'existence de comptes qui proposent de harceler des internautes, avec comme cibles favorites les personnes transidentitaires et les gays. Ces comptes ont depuis été supprimés mais d'autres prendront rapidement leur place si nous ne restons pas vigilant-e-s.

Cette année a été marquée également par l'adoption d'une loi démedicalisant le changement d'état civil pour les trans (voir encadré). Pour mettre en avant ce point d'actualité, de nombreux journaux lui ont consacré des articles, et les commentaires laissés sur Internet sont parfois particulièrement violents : négation du droit à fonder une famille, du droit à une vie affective et amoureuse, « *On vit dans un monde de dingues de toute manière.*

« Être parfois tolérée ne signifie en aucun cas être perçue et traitée également »

Pauvres gosses, plus de repères. Tu m'étonnes qu'ils sont de plus en plus perdus ces gamins qui ont des parents tordus ». D'autres commentaires sont choquants de désinformation, les internautes ne faisant toujours pas la différence entre affirmation de son identité de genre, orientation sexuelle et pratiques sexuelles, et réduisant le besoin fondamental d'exprimer son genre à une obsession pour le sexe : « *Pourquoi les sodomites se sentent forcés d'aborder leur sexualité? Une preuve que leur vie tourne autour du sexe.* »

Nul besoin parfois d'aller surfer sur le Web pour constater la transphobie, elle se retrouve aussi dans le quotidien des personnes.

Étonnamment, elle va jusqu'à se produire dans les hôpitaux et dans les enceintes des tribunaux. C'est le cas d'une victime en pleine instance de divorce, qui se voit convoquer par son ex-épouse devant le juge des enfants au tribunal de grande instance afin de lui retirer la garde de ses enfants

« Est-ce qu'on doit l'appeler monsieur ou madame ? »

pour cause de « *travestissement et bisexualité* ». Les cas de transphobie au travail sont également très représentés cette année. Les témoignages reçus font état de propos émanant le plus souvent de collègues de travail mécontent-e-s de composer avec une personne trans, et ne se gênant pas pour le faire savoir. La vie à l'extérieur n'est pas plus heureuse, en témoignent les cas rapportés de harcèlement et d'agressions physiques dans l'espace public. Par exemple Joséphine, lors d'une sortie tranquille avec des amies, se voit menacée de viol et frappée.

Les témoignages reçus en 2016 nous rappellent la transphobie quotidienne à laquelle les personnes transidentitaires sont confrontées : forte discrimination, insultes, et agressions physiques violentes. Ces actes laissent très souvent des cicatrices, physiques et morales, comme chez cette jeune trans MtoF qui nous fait part de ses envies suicidaires. Amélie aussi nous exprime son ras-le-bol dans un témoignage poignant : « *J'arrive au bout du rouleau. Ça va, mais trop seule et personne pour en parler. Et oui, la transphobie tue.* »

Parfois, force est de constater l'intention de nuire de certains individus, de blesser voire d'insulter. Ainsi, Lisa, après avoir été appelée « *monsieur* » par le gérant d'un restaurant où elle se rendait, lui a expliqué, calme et courtoise, qu'elle était une femme trans et voulait être appelée « *madame* ». Au moment de payer,

le restaurateur a confirmé qu'il ne souhaitait pas s'adresser à elle en respectant son identité de genre. Lisa a alors compris qu'il ne s'agissait plus d'un manque de respect mais d'une insulte. Elle a donc décidé de téléphoner au siège de la chaîne du restaurant, où elle a été très bien accueillie et a reçu des excuses de la directrice de clientèle et du directeur

général. Le siège lui a également confirmé qu'un courrier serait transmis à tous les établissements pour informer et sensibiliser les gérant-e-s. Heureusement, des personnes trans reçoivent donc parfois un soutien de la part de personnes de bonne volonté. Nous ne pouvons qu'espérer que ce rappel au respect ait été entendu.

Souffrance au travail

Hélène, cadre dirigeante dans un grand cabinet de conseil signataire d'une charte sur la diversité, a été mise au placard suite à l'annonce de sa transidentité. On lui a rapporté les propos de ses supérieur-e-s: «Ce que nous acceptons déjà ou pourrions accepter en bas d'une pyramide hiérarchique, pour des exécutants, jamais nous ne l'accepterons pour un cadre dirigeant... Il est

e-mail pour le moins étrange. Elle essaie depuis plus d'un an de faire reconnaître au sein de son travail sa nouvelle identité de genre. Et la seule réponse qu'elle reçoit de la part de son organisme de gestion, c'est de tout bonnement continuer à utiliser son ancien prénom afin d'éviter toute erreur et donc de préserver ses droits.

Victime de transphobie au sein de son travail, Roxane ne

informelle afin de mettre les choses au point, mais rien ne s'arrange, hélas. «Je t'aime pas, j'aime pas ta personnalité. Il a de la chance car je pourrais lui envoyer mon stylo à la gueule», lui dit l'un de ses collègues.

D'un tempérament très jovial et avec une motivation à toute épreuve, Iris décide de reprendre une formation afin d'évoluer au niveau professionnel. C'était sans compter sur la présence d'un individu qui, depuis qu'il connaît le passé de la jeune femme, lui fait subir quotidiennement des insultes déguisées. Cette situation lui mine le moral car elle a de plus en plus de mal à rester concentrée sur ses cours et a donc peur de courir à l'échec: «J'ai beaucoup de mal à être bien dans ma peau face à un harceleur pareil. Je n'ai qu'une seule envie, c'est de m'enfuir.»

Du côté des professionnel-le-s de santé

Sabine souhaite partager son expérience. Depuis son opération de changement de sexe, elle doit faire face à la



Tweet de Robert Ménard signalé à SOS homophobie

impensable que ces gens puissent avoir les mêmes carrières et responsabilités que nous.» *Hélène a finalement été licenciée. «Être parfois tolérée ne signifie en aucun cas être perçue et traitée également», constate-t-elle.*

Militaire et en arrêt-maladie depuis qu'elle a été victime de transphobie, Laurence reçoit un

sait plus comment faire. Une partie de l'équipe la très bien acceptée, et des témoignages positifs se sont manifestés. Cela contrebalance avec quelques membres de l'équipe qui ont un comportement discriminant et harcelant. «T'as qu'à mettre ta perruque pour pas avoir froid», lui lance-t-on un jour. Pour tenter d'arranger les choses, Roxane demande une réunion

fois à la transphobie et à la lesbophobie. La discrimination et la haine qu'elle subit régulièrement dans son quotidien, elle les trouve encore plus violentes lorsqu'elles sont le fait de professionnel-le-s de la santé, qu'ils ou elles soient médecins ou conseiller-ère-s de la Sécurité sociale, qui « profitent de leur fonction pour exprimer leur rejet ou leur désapprobation ».

Stefanie, transgenre et lesbienne, suit un traitement hormonal qui la rendra à terme stérile. Elle se rend dans un hôpital à Reims pour faire prélever et congeler ses gamètes. Lors de son rendez-vous, elle explique sa situation et sa démarche au personnel médical. On l'informe alors que la loi interdit aux personnes homosexuelles de faire congeler leurs gamètes dans un but de procréation. Stefanie se sent discriminée en tant que lesbienne, mais aussi en tant que personne transgenre.

Violente famille

Alex est déclaré fille à la naissance, il y a 17 ans.

Il vient d'annoncer à sa famille qu'il se sentait garçon et était très heureux comme ça. Son frère l'a violemment frappé quelques jours après. Malgré « les bleus, les bosses sur le crâne et les rougeurs sur le corps », sa mère lui demande de pardonner à son frère. Alex

Daniel décrit à SOS homophobie une situation caractéristique rencontrée par beaucoup de personnes transidentitaires. À l'occasion d'une formation, il se retrouve avec un groupe de personnes qu'il ne connaît pas. On lui pose une question embarrassante : « Êtes-vous une fille ou un garçon ? » Devant son refus de répondre, les autres personnes ont insisté : « Alors, fille ou garçon ? », « Mais t'es une fille, toi », ce à quoi Daniel répond : « Vous n'en savez rien, vous ne m'avez jamais vu nu. » Il s'entend répondre : « Quelqu'un se porte volontaire pour vérifier ? », accompagné du rire des autres. Lorsqu'on lui demande son prénom et que tout naturellement il répond « Daniel », on lui dit en souriant : « Mais c'est un nom de garçon ! T'es évidemment une fille ! Allez, c'est quoi ton vrai nom ? » Ils iront jusqu'à lui lancer des phrases aussi stupides et gênantes que : « T'es attiré-e par qui ? Les animaux, pas vrai ? » Malgré cette journée particulièrement dure pour lui, Daniel a su garder son sang-froid. « Je sais qu'ils disaient ça pour rire, pas pour me blesser. » Il se risquera même à tenter de leur ouvrir l'esprit en abordant la différence entre sexe et genre, ou encore l'existence de personnes androgynes et/ou intersexes. Ce n'est pas la première fois que Daniel reçoit des remarques déplacées. Optimiste, il se demande aujourd'hui s'il pourra dire qu'il est non cisgenre à l'université sans essuyer des remarques tous les jours. « Je sais que je ne dois pas avoir peur et ne pas avoir honte de qui je suis, mais ce n'est pas facile de trouver des personnes qui ne prennent pas tout ça pour une blague. »

est perdu et ne sait pas s'il pourra pardonner.

En Lozère, Thierry, 31 ans, est un homme transgenre en couple avec un homme. Sa famille connaît et accepte sa situation, sauf que son père lui a interdit

d'en parler à ses grands-parents, les parents de son père, âgés de 80 ans, auxquels Thierry est très attaché. Son père lui a déclaré qu'il supportait tout le reste, mais que s'il faisait ça, il ne le lui pardonnerait jamais. Il semble que son père ait peur

de la réaction des grands-parents, non envers Thierry mais envers lui. En conséquence, Thierry doit se faire passer physiquement pour une femme à chaque fois qu'il est en leur présence, ou se cacher quand ils arrivent. Son père lui a interdit d'avoir des enfants et de se marier.

Nos pires voisins

Blandine connaît des moments très difficiles. Elle a été en effet récemment outée contre son gré auprès de ses voisins dans un quartier où elle vit depuis des années. Ensuite, elle a été victime d'une agression à caractère transphobe mêlant coups et insultes de la part de trois jeunes hommes de son quartier. Depuis son agression, les insultes et les menaces ont été renouvelées à plusieurs reprises ; elle subit un véritable harcèlement. Elle a désormais peur de croiser ses agresseurs au quotidien.

Pourtant bien intégrée dans son quartier à Bordeaux, Tatiana, 61 ans, subit depuis un moment les nombreuses intimidations et le harcèlement d'une bande d'adolescents. Elle se fait régulièrement traiter de «travelo», et a récemment été la cible de jets de pierres alors qu'elle rentrait chez elle. Ayant déjà subi dans le passé des faits similaires, elle n'a plus le courage de porter plainte.

Le changement d'état civil : beaucoup d'espoirs déçus

Petit rappel : depuis 1992, le changement d'état civil des personnes transidentitaires est soumis à de strictes conditions, discriminantes, reposant sur une appréciation du corps médical et d'un juge de la transidentité de la personne. En effet, le changement d'état civil était conditionné à l'irréversibilité du changement de sexe – ce que les juges interprétaient comme requérant l'accomplissement d'une chirurgie de réassignation sexuelle –, l'obtention d'un certificat psychiatrique, et la démonstration de l'intégration sociale de la personne dans le genre ressenti (vêtements, courriers, témoignages...). La loi du 18 novembre 2016, dite de « modernisation de la justice du XXI^e siècle », visait à moderniser et faciliter cette procédure. Les conditions en sortent modifiées. D'une part, le changement d'état civil n'est plus soumis à aucune condition médicale : ni stérilisation ni certificats médicaux ne peuvent être exigés. D'autre part, le changement de prénom pourra désormais s'effectuer en mairie.

Ces avancées restent toutefois en demi-teinte. D'abord parce que le changement d'état civil reste soumis à la décision d'un tiers, le ou la juge. Ensuite parce que la démedicalisation est fragile. En effet, s'il est précisé que le changement ne peut être refusé en cas d'absence de pièces médicales, celles-ci ne sont pas pour autant interdites. Si ces pièces persistent à être produites dans les dossiers, il est à craindre que l'habitude prise par les juges de se fonder sur cet état médical de la transidentité ne soit pas abandonnée, voire qu'elle rende, de facto, les pièces médicales obligatoires.

Ainsi, le législateur n'est pas allé jusqu'à consacrer le principe d'autodétermination en admettant un changement d'état civil sur simple déclaration.

Désormais, il faut veiller à ce que ces apports, aussi incomplets soient-ils, soient véritablement appliqués afin que cette demi-avancée soit au moins effective. Notamment, les associations trans et leurs allié-e-s craignent toujours de fortes disparités de traitement entre les dossiers selon le tribunal dont ils relèvent. Dans ces conditions, la France semble être toujours bien en peine à respecter les principes énoncés par le Conseil de l'Europe incitant à instaurer en la matière des procédures rapides, transparentes et accessibles, et fondées sur l'autodétermination.



Affiche pour les 20 ans d'Existrans

La marche Existrans a 20 ans !

Pour la vingtième fois, l'Existrans (marche des trans, des intersexes et des personnes qui les soutiennent) s'est déroulée à Paris avec la volonté toujours intacte et aussi féroce de défendre l'autodétermination des personnes trans et/ou intersexes et de dénoncer le déni de leurs droits et de leur santé depuis des décennies par les institutions et la justice. Cet événement rassemble plus d'un millier de personnes qui luttent contre les violences, qu'elles soient verbales, physiques ou psychologiques, dans la rue, au sein de la sphère privée (familiale ou amicale), au travail, dans les services publics (poste, police, prison), au niveau des pouvoirs publics, des services de santé ou encore dans la législation. La transphobie engendre des situations intolérables pour les personnes transidentitaires : dépression, souffrance, isolement ou grande précarité dus à la difficulté de trouver un travail ou d'avoir un accès aux soins.

Près de chez vous

Ophélie est une femme trans de trente ans, vivant à Lille. Un jour, en début de soirée, elle prend le métro et entend quatre jeunes parler d'elle en la traitant de « travelo » et d'autres insultes à caractère transphobe. Elle tente de prendre l'un des auteurs en photo et se voit prise à partie. En sortant du métro, les quatre jeunes la suivent. Elle demande alors de l'aide auprès du personnel de la station de métro, qui empêche les jeunes de la suivre. En sortant de la station de métro, elle appelle le 17 mais alors qu'elle est au téléphone avec la police, deux des jeunes qui ont échappé au personnel du métro se mettent à la poursuivre. Venant vers elle, ils la gratifient d'un grand coup de pied dans le dos. Sur les conseils de police secours, Ophélie porte plainte, en mentionnant la circonstance aggravante liée à son identité de genre. Un témoin de la scène accepte de témoigner. Bientôt la police lui apprendra que ses agresseurs ont été interpellés, retrouvés grâce aux caméras de surveillance. Celui qui a porté le coup est en garde à vue lorsqu'elle nous contacte.

Madeleine, 68 ans, retraitée, se définissant comme transgenre, habite à Marseille. Alors qu'elle se promenait dans la rue avec un groupe d'amies, des jeunes en voiture d'une trentaine

d'années ont commencé à insulter leur groupe. Lorsque ces agresseurs se sont aperçus que Madeleine était trans, ils l'ont traitée de «travelo», «PD» et «vieille merde» et l'ont menacée : «Celle-là, cette vieille, on va l'enlever et la violer toute la nuit dans une cave.» Ils ne se sont pas arrêtés là et lui ont lancé une bouteille d'eau. Alors que Madeleine était partie se réfugier dans sa voiture, ils ont tout de même essayé de la frapper avec un bâton. Ses amis ayant réussi à noter le numéro de la plaque d'immatriculation des agresseurs, elle a immédiatement été porter plainte contre X au commissariat où elle a été très bien accueillie.

Léna est une femme trans de 41 ans, en cours de transition. Un après-midi à Nantes, alors qu'elle attend son tramway, elle sent le regard et les moqueries d'un groupe de jeunes hommes à son égard, vraisemblablement à cause de son apparence et de sa tenue. Elle choisit de passer outre jusqu'à ce qu'elle reçoive un stylo au visage. Alors que plusieurs agresseurs s'enfuient, d'autres restent pour lui cracher dessus, puis lui donner un coup de pied par derrière. Sonnée, Léna monte en hâte dans son tram pendant que tous les jeunes prennent la fuite. Personne hélas n'est

intervenue pour la secourir durant cette agression.

Au bout du rouleau

Exprimer son ras-le-bol, le courrier de SOS homophobie sert aussi à ça. Amélie nous écrit : «On parle beaucoup, mais trop peu de toutes celles qui ne sont plus là pour témoigner. Comme je l'ai déjà entendu trop de fois : "Une de moins." Et moi j'arrive au bout du rouleau. Bref, ça va, mais trop seule et personne pour en parler. Et oui, la transphobie tue.»

Rita, d'origine maghrébine, est à bout de souffle. Elle est rejetée par sa famille et a un mal fou à trouver un travail en raison de sa situation de femme trans. Agressée chaque jour, elle finira par rejoindre la France pour trouver la paix mais se retrouve face à un autre problème : impossible d'obtenir un visa car elle n'a pas de papiers à son nom.

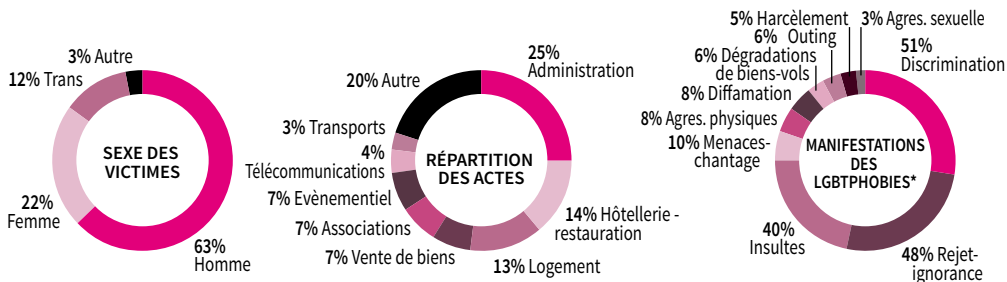
Yvan, jeune lycéen, subit depuis le début de l'année scolaire des moqueries et de nombreuses allusions transphobes de la part de l'un de ses professeurs : «Il me traite comme un moins que rien, n'hésitant pas à se moquer de moi quand je lui pose une question pour participer au cours, ou même à ne pas me donner les feuilles d'exercices.» Ce professeur est allé jusqu'à

expliquer devant toute la classe que la «transgénérité» est «simplement un moment où un homme ou une femme s'est perdu-e car il-elle s'habillait d'une certaine manière ou vivait avec beaucoup de gens du sexe opposé».

Alors que Pierrette va chercher sa nouvelle carte d'identité après un jugement de changement d'état civil, la carte d'identité fournie ne contient pas toutes les modifications demandées. Pierrette le fait remarquer à la personne de l'accueil qui le constate et se permet la réflexion suivante : «Pourquoi vous ne gardez pas votre deuxième prénom "Philippe"? Il vous va très bien!»

Commerces et services

La note est salée pour les LGBT



82 témoignages en 2016, correspondant à 80 cas, soit 5,5 % du total.

« Alors ? Est-ce qu'on doit l'appeler monsieur ou madame ? » Cette question, encaissée par une cliente trans pourtant venue passer un moment agréable dans un bon restaurant, illustre assez bien les discriminations persistantes que subissent les personnes LGBT en 2016.

Les actes LGBTphobes concernant le contexte commerces et services représentent 5,5 % de l'ensemble des cas recensés, un pourcentage presque équivalent à celui de 2015, tout comme les formes que prennent ces actes et qui révèlent le même trio de tête : discrimination, rejet-ignorance, et insultes. Les discriminations, en progression constante depuis trois ans, prennent la première place. Elles représentent 34 % des cas en 2014, 44 % en 2015, pour atteindre 51 % en 2016. Le rejet et l'ignorance, qui se manifestent par du dénigrement, l'expression de préjugés, de moqueries ou de brimades, concernent 49 % des cas. Cette part a diminué par rapport à 2015 (60 %) même si elle reste plus élevée qu'en 2014 (41 %). La médaille de bronze revient cette année aux insultes qui représentent tout de même 41 % des cas. Ce résultat est en légère

progression par rapport à 2015 (40 %). Enfin, 10 % des manifestations LGBTphobes sont des cas de menaces ou de chantage, 8 % des cas d'agression physique et de diffamation, 6 % des cas d'outing et de dégradations ou de vol, 5 % des cas de harcèlement et enfin 1 % sont des cas d'agression sexuelle.

Les témoignages proviennent principalement des régions hors Île-de-France (54 %), contre 38 % en Île-de-France.

« J'ai envie de lui foutre une grosse droite dans la gueule à ce sale PD ! »

Dans la majorité des cas (57 %), les victimes de LGBTphobies sont les client-e-s de commerces et de services. Pour donner vie à ces chiffres évoquons l'histoire de ce jeune homme qui, à la sortie d'un restaurant-club, entend distinctement le videur lui lancer un « sale PD ! », ou encore celle de cet autre restaurant dont la décoration murale est entièrement composée

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.

de blagues oppressives telles que : « *J'en ai marre de ces gays-là!* » C'est aussi cet anniversaire de couple qui tourne mal lorsque plusieurs client-e-s prennent à partie deux hommes en leur disant : « *Vous ne devriez pas vous montrer, ce n'est pas normal. Quel exemple vous montrez aux enfants?* » Enfin, ce témoignage d'un couple d'hommes qui se fait insulter et agresser physiquement dans un fast-food et où la direction leur signifie « *se foutre de leur problème* ».

Par ailleurs, dans 15 % des cas ce sont les commerçant-e-s qui sont victimes de LGBTphobies. C'est le cas de Soria : lorsqu'un client apprend qu'elle est mariée à une femme, il lui demande : « *Donc, tu aimes lécher les chattes?* »

« Deux femmes ne peuvent pas vivre ensemble »

13 % des cas recensés concernent des actes LGBTphobes dans le secteur du logement. Ainsi, chercher une location immobilière peut rapidement tourner au cauchemar, comme ce fut le cas pour ce couple qui s'est vu refuser un logement parce que le propriétaire refusait de « *louer à deux hommes* ».

Les lieux de fête comme les boîtes de nuit ne sont pas non plus épargnés par les actes LGBTphobes. Nous avons noté plusieurs cas d'agressions verbales et physiques, comme celui de cet homme sorti par un videur sans raison ni ménagement et traité de « *sale PD* ». D'autres clients gays ont également été insultés, humiliés ce soir-là, certains ont même été violemment refoulés.

On notera cette année la progression du pourcentage d'usagers hommes et femmes victimes de LGBTphobies dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics. Cette part est passée de 10 % des cas en 2014 à 18 % en 2015, pour atteindre 25 % en 2016 !

La reconnaissance de nouveaux droits aux personnes LGBT a renforcé la visibilité et la légitimité de ces couples au regard de la loi. Pour autant, il arrive que certain-e-s membres du personnel administratif, voire certain-e-s élu-e-s réprouvent ces avancées et ne cachent pas leur hostilité à l'égard des usagers LGBT. Cela peut se manifester par des humiliations verbales, un ralentissement volontaire des procédures, etc. C'est l'histoire de Medhi et de son mari qui, lorsqu'ils ont quitté les locaux d'un organisme de sécurité sociale, ont entendu une employée leur envoyer un « *au revoir, messieurs... ou dames?* » accompagné de rires moqueurs. Les deux hommes ont exprimé leur profond mal-être vis-à-vis de cette homophobie qu'ils qualifient d' « *ordinaire et ambiante* ». Citons encore le cas de Abel, veuf et retraité, à qui l'on ne verse pas de pension de réversion sous prétexte que son dossier concerne un mariage entre personnes du même sexe : « *On ne peut pas traiter les mariages comme vous, car le logiciel n'est pas adapté.* » Ce n'est qu'après des mois de démarches et la saisie du Défenseur des droits que son problème s'est enfin résolu. Attristé, il dit vouloir lutter pour que « *les droits*

« Lui, il ne doit pas lire Playboy, c'est sûr ! »

des homos soient reconnus ». Évoquons enfin le cas d'une femme trans venue retirer en mairie sa nouvelle carte d'identité et qui constate que le changement d'identité n'a pas été effectué. La personne à l'accueil lui rétorque malgré le public autour : « *Pourquoi vous ne gardez pas votre deuxième prénom "Philippe"? Il vous va très bien!* »

À l'inverse, ce sont parfois des agents administratifs et des élu-e-s qui sont victimes d'insultes ou de menaces. L'homophobie, la biphobie et la transphobie se manifestent aussi,

c'est peut-être plus surprenant, dans le milieu associatif ou à l'encontre d'associations. Prenons l'exemple de cette femme trans, membre d'une association de lutte contre la précarité, qui s'est entendu dire par un autre bénévole: «Une femme ça se fait pas enculer, et toi tu te fais enculer donc t'es un mec!» Dans un autre

genre, le cas de cette association LGBT qui a tenté d'ouvrir, sans succès, un compte bancaire. Le motif donné par la banque était le suivant: «C'est le siège qui choisit avec qui il travaille.» Or le siège disposait du nom, de l'objet et des statuts de l'association. L'acte LGBTphobe laisse ici peu de doute.

« Le client est roi »... sauf s'il est LGBT

Marie et Julie se présentent tard dans la soirée dans un château de Vendée pour y passer la nuit. Leur hôte leur propose avec gêne une chambre avec un lit double. Celles-ci le rassurent en lui disant qu'elles sont en couple. L'homme change alors radicalement d'attitude et leur dit: «C'est une blague, vous ne faites pas partie de ce délire-là, c'est de la provocation que vous me faites, vous imaginiez bien lorsque vous avez réservé sur le site internet que cet endroit n'était pas fait pour vous. J'ai une mentalité aussi vieille que les murs de mon château, je suis fils d'officier et père de bonne famille, à savoir cinq enfants, je ne peux pas tolérer cela.» Après que Julie lui a signifié qu'elle était elle-même militaire, celui-ci s'est mis à rire en disant que c'était « tout bonnement impossible » ! Ferme dans sa décision de partir de cet endroit, le couple regagne sa voiture et s'enferme à clé. L'hôte cherche à ouvrir les portes du véhicule et donne des coups de pied dans la porte. Elles ne peuvent pas quitter l'enceinte du

château. C'est l'intervention de la gendarmerie qui permettra l'ouverture du portail. Les deux femmes ont été forcées à repartir au beau milieu de la nuit à la recherche d'un autre logement.

Salah se rend à la supérette proche de son travail et entend un employé dire à son collègue: « Chouffe ce hataye », ce qui veut dire « Regarde cette tarlouze », à ce moment-là, une autre collègue se met à rire. Salah a très mal vécu cet événement qui la atteint aussi durement qu'une agression physique.

Hans a remarqué que depuis quelques mois, lors de son passage en caisse, la caissière avait une attitude désagréable: elle lui montre qu'elle n'est pas pressée, elle adopte une attitude très agressive, elle lui rend la monnaie en petites pièces et elle refuse de lui donner son ticket en main propre. Lorsqu'il demande des explications, le vigile lui répond comme si c'était lui qui posait problème. La caissière n'agit pas de la sorte avec d'autres client-e-s.

Clara se retrouve prise dans une altercation lors d'une fête de village. Elle est sortie de force de la salle des fêtes par le vigile qui lui dit: «Je vais te montrer ce que c'est qu'un homme.» Résultat : un jour d'ITT (incapacité temporaire de travail).

Samuel se promène dans la rue avec son compagnon lorsque sa chienne s'arrête pour faire ses besoins devant un restaurant. Il nettoie comme à son habitude, mais le patron sort en furie de l'établissement et se met à le traiter de « sale PD » et à le menacer avec une chaise. Un autre client s'interpose et calme l'agresseur.

Lisa, après avoir été appelée « monsieur » par le gérant d'un restaurant où elle se rendait, lui a expliqué, calme et courtoise, qu'elle était une femme trans et voulait être appelée « madame ». Au moment de payer, le restaurateur a confirmé qu'il ne souhaitait pas s'adresser à elle en respectant son identité de genre. Lisa a alors compris qu'il ne s'agissait plus d'un manque de respect mais d'une insulte.

Claire et Lise ont trois enfants, trois petites filles. Toutes les cinq se retrouvent à l'aéroport afin de partir en vacances. Au moment de passer la sécurité, Lise présente les cinq cartes d'embarquement et passe le portique, suivie de deux de leurs filles. L'agent de sécurité stoppe Claire et lui réclame sa carte d'embarquement que sa femme vient de montrer quelques secondes auparavant. Elle lui signifie donc que sa femme vient de la lui montrer. L'agent se met brusquement à la tutoyer et à se moquer de son homosexualité, il s'exclame : « Arrête ! C'est ta sœur ou ta copine, c'est pas ta femme quand même ! Arrête, arrête ! » Il demande ensuite à leurs filles de 2 et 4 ans, en larmes et apeurées, de passer au détecteur de métaux, les bras en croix, pourtant aucune d'elles n'a fait sonner le portique. Les sacs à main sont ensuite complètement vidés. Le couple, intimidé, n'a rien rétorqué de crainte que l'agent ne s'acharne sur des enfants déjà très impressionnés. En partant, la petite de 6 ans, sentant qu'il s'était passé quelque chose d'anormal, demande à Lise : « Mais, maman, pourquoi ils nous ont fait ça ? On a pas d'armes, nous ! Pourquoi nous ? » Claire et Lise pensent qu'à l'avenir, dans une situation similaire de contrôle et accompagnées de leurs enfants, elles cacheront leur situation de famille. Ce témoignage est représentatif de ce qui peut se passer lorsque des personnes homophobes usent de leur autorité pour outrepasser leurs fonctions et de l'ampleur que peut prendre une situation tout à fait banale lorsqu'elle est passée au vitriol homophobe.

Un mariage toujours pas entré dans les mœurs

Eric nous fait part de la discrimination dont les personnes LGBT sont victimes par sa mairie. Sur les registres de mariage, la mention « MPT » (mariage pour tous)

est accolée aux noms des personnes de même sexe qui souhaitent se marier. Un de ses amis a récemment été agressé verbalement par un employé qui pensait que celui-ci voulait se marier avec un autre homme. Voyant que ce n'était pas le

cas, l'employé s'est alors dit « soulagé » et a continué à tenir des propos homophobes.

Fouad vient de se marier avec Victor et souhaite acter son changement de nom auprès de sa banque en ligne. Celle-ci lui a alors stipulé à plusieurs reprises : « Comme vous êtes un homme ce n'est pas possible. » Cette banque refuse de reconnaître son mariage sous prétexte que c'est un mariage gay.

Thomas utilise régulièrement le covoiturage. Lors d'un trajet, à la radio, un élu annonce qu'il a pour projet d'abroger le mariage pour tou-te-s. La conductrice du véhicule réagit tout de suite : « Enfin ! On arrêtera l'union des pédophiles ! »

LGBT recherchent propriétaires non homophobes

Kim et Joanna ont été confrontées à l'homophobie de plusieurs propriétaires. Leur chance tourne lorsqu'elles ne précisent pas la nature de leur couple. Mais une fois sur place le propriétaire leur demande : « Où est votre copain ? » Il leur confie ne pas vouloir louer son logement à des couples homosexuels : « En tant que bon père de famille, je ne veux pas avoir à expliquer ça à mes enfants. » Le logement leur est passé sous le nez.

Jasmine et Monica ont été victimes d'un propriétaire qui, sans explication, n'a pas souhaité leur louer son appartement. La chasseuse d'appartement leur a confié qu'elle pensait que cela venait

du fait qu'elles formaient un couple et que leur garant était un couple de femmes.

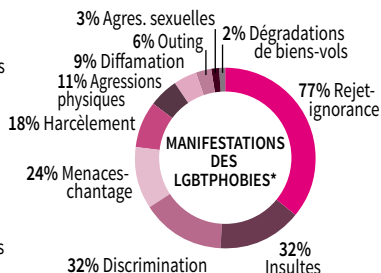
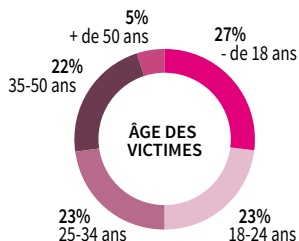
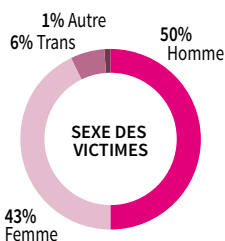
Quand les client-e-s s'en mêlent

Un client entre dans le magasin

de Soria, il voit son alliance et lui demande comment s'appelle son mari. Elle lui répond qu'elle est mariée à une femme, celui-ci lui répond: «Donc, tu aimes lécher les chattes?»

Famille, entourage proche

Les liens du sang ou les liens du rejet



220 témoignages en 2016, correspondant à 214 cas, soit 15 % du total.

«*Je ressens tout puissance dix mille, et la situation fait trop de bruit dans ma tête. Je veux juste que ça s'arrête.*» Cette citation pourrait, à elle seule, résumer l'état d'esprit des personnes qui contactent SOS homophobie. 214 personnes ont témoigné en 2016 (5% de plus qu'en 2015, mais 9% de moins qu'en 2014).

Une part importante des appelant-e-s sont de jeunes homosexuel-le-s de moins de 25 ans (50% des victimes ayant indiqué leur âge; 35% du total), dont quelques mineur-e-s. Certain-e-s vivent dans un environnement d'extrême homophobie, biphobie ou transphobie et contactent SOS homophobie pour connaître «la recette» du bon coming out. D'autres appelant-e-s souffrent des conséquences de leur coming out.

Pour autant, l'autre moitié des victimes sont âgées de plus de 25 ans (35 % du total, inconnus inclus), et témoignent que l'emprise familiale ne s'arrête pas aux portes de la majorité ou au départ du domicile familial. Le lien demeure toute la vie, par conséquent, le rejet – parfois pire – continue lui aussi. On perçoit la détresse

de ces adultes qui pourraient mener une vie heureuse, mais qui souffrent des réactions de leurs parents ou de leurs frères et sœurs. Par exemple, Thierry, homme trans de 31 ans, sur ordre de son père, se voit interdire de vivre son identité de genre et son couple avec un

«*Être la honte de mes parents est insoutenable*»

homme aux yeux de ses grands-parents. De la même manière, Myriam, 28 ans, est interdite de vacances avec ses neveux en raison de la lesbophobie de leur mère, sa sœur.

Les appelant-e-s indiquent que la religion est souvent invoquée pour justifier les comportements discriminatoires de leurs proches. Bien qu'il existe de forts antagonismes entre les différentes religions, elles ont toutes en commun d'être utilisées pour justifier les

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.

attitudes homophobes et transphobes. Par exemple une appelante ne sait pas comment annoncer sa relation à sa famille qui vit sous la règle de la charia. Un autre témoignage relate le cas d'un jeune mineur dont la famille a fait venir un prêtre pour détourner les mauvaises pensées de leur enfant. Un écoutant nous rapporte un autre cas où «*les parents sont témoins de Jéhovah et sont assez décalés et virulents sur les sujets LGBT*».

«*L'homosexualité, c'est un problème psychiatrique déviant*»

Les tensions subies peuvent se traduire par des troubles psychologiques: «*Je ne dors plus, je fais des cauchemars, pleure tout le temps, me dévalorise constamment, angoisse tellement que je vomis dès que je reçois un sms sournois de la part de ma mère ou de mon père.*» Dans d'autres contextes les tensions peuvent aller jusqu'à des menaces extrêmement violentes. Une victime se fait ainsi interpellé par un-e membre de sa famille : «*Je vais monter à Paris, et t'écraser ta petite gueule.*»

Cette pression s'exerce aussi à distance (téléphone, e-mail, messagerie instantanée, réseaux sociaux, etc.). Certains témoins font référence à des messages malveillants postés par leurs proches sur Facebook. A contrario, certaines victimes sont privées d'accès aux outils de communication ou subissent une surveillance de la part des membres de leur famille.

Dans ces situations, certains témoins ressentent une grande culpabilité, «*Je me sens coupable d'avoir fait éclater le noyau familial*», et développent des comportements d'invisibilité choisie ou subie : «*Être la honte de mes parents est insoutenable. Autant se forcer, s'aligner dans les rangs de la société.*» Dans certains cas,

l'appelant-e sacrifie sa vie de couple pour rester dans la norme.

Ces sentiments peuvent même aller jusqu'au déni : «*Être hétéro est plus simple*», «*J'étais devenu très religieux afin de taire mes désirs*».

Dans ce cas, le refoulement peut aboutir à une mésestime de soi, voire des comportements LGBTphobes excessifs pour n'éveiller aucun soupçon. Se pose alors la question des coming out tardifs qui peuvent rendre difficiles les relations avec les ex-compagnons ou compagnes, ou les enfants.

Il n'est pas rare que des membres de la famille essayent par tous les moyens de modifier l'orientation sexuelle de leurs proches. Il s'agit le plus souvent de minimisation avec l'argument classique de la «passade» ou de la mode: «*De toute façon, c'est la mode d'être bi ou gay, tu as été influencée, ce n'est pas parce que ton meilleur ami est gay que tu dois être bi*», dit une mère à sa fille qui vient de lui révéler sa bisexualité. D'autres n'hésitent pas à utiliser des moyens parfois déroutants et souvent humiliants pour la victime: «*Ma tante a fait des séances d'exorcisme pour me guérir de l'homosexualité*», «*Mes parents m'ont proposé un abonnement à Meetic pour Noël pour redevenir hétéro*».



Tweet signalé à SOS homophobie

Les appelant-e-s, souvent mineur-e-s ou étudiant-e-s, font face à des situations de forte dépendance financière vis-à-vis de leurs parents. Les problèmes financiers s'apparentent alors à une certaine forme de chantage qui cristallise le rejet de l'entourage vis-à-vis de l'orientation

sexuelle ou de l'identité de genre des proches.

Dans le pire des cas, cette pression s'accompagne de conditions matérielles difficiles (faibles salaires, chômage, revenu de solidarité active). Ces situations de grande précarité favorisent l'isolement des victimes, qui s'accompagne parfois d'un renoncement à suivre des études supérieures.

Les LGBTphobies subies dans le milieu familial font rarement l'objet de plaintes. En outre, et au-delà du contexte strictement familial, les témoignages reçus font part d'une certaine indifférence de la part des autorités. La police ne semble pas toujours répondre à l'attente des

victimes. « *Je possède quatre enregistrements sur mon portable. Est-ce que ma plainte sera prise en considération ? J'ai voulu en déposer deux. La police a refusé de les prendre.* » (Voir le chapitre Police-Justice.)

Pourtant, les discriminations, voire les violences subies dans le cercle familial peuvent avoir des conséquences désastreuses pour les personnes qui les subissent. Une pression qui peut déboucher sur de graves dépressions. Il faut aussi rappeler que selon l'INPES les personnes lesbiennes, gays, bi et trans se suicident plus que le reste de la population en raison de ce qu'elles subissent quotidiennement.

De jeunes victimes

Lisa a 17 ans et doit cacher sa relation amoureuse avec une fille à ses parents. En effet, ils tiennent régulièrement des propos très durs contre les homosexuel-le-s ; selon eux c'est un « problème psychiatrique déviant ». Ils se disent « heureux qu'aucune de [leurs] filles ne soit lesbienne » car « [ils] ne supporterai[en]t pas un enfant homo, [ils] préférera[en]t mourir, c'est immonde, contre-nature. » Lorsqu'elle leur a dit qu'elle se rendait à la Marche des fiertés LGBT, ils l'ont mal pris et elle s'est alors sentie obligée de leur jurer qu'elle n'était pas lesbienne, seulement un soutien à la communauté.

Quentin, vivant dans les Alpes, a 16 ans et aimerait annoncer son homosexualité

à ses parents et au reste de sa famille. Il a toutefois très peur de leur réaction. Son frère est homophobe et son beau-père insulte régulièrement les gays qui passent à la télé, il a même un jour insulté un homosexuel dans un supermarché. Anxieux, il craint de ne plus être considéré comme avant. Il ressent le besoin de leur dire pour arrêter de leur mentir, pour leur présenter ses futurs petits copains, etc. Ayant la gorge nouée à chaque fois qu'il pense à leur dire qui il est, il envisage de le leur annoncer plutôt par écrit.

Arthur, 16 ans, vient d'une famille très chrétienne et ses parents prennent très mal son coming out. Ils ont notamment fait venir un prêtre pour « détourner les mauvaises pensées » de leur enfant. Il est aussi régulièrement

insulté : « Tu fous rien, t'es un moins que rien, t'es qu'un PD. » Sa famille a dit qu'elle le mettrait à la porte le jour de ses 18 ans. Arthur est près d'obtenir son CAP, et souhaite travailler dès l'obtention de son diplôme, car compte tenu de la situation familiale, il voudrait être autonome le plus rapidement possible.

Nathan a 15 ans. Lors d'un repas de famille comme les autres où toute sa famille est réunie, un de ses oncles interrompt son cousin de 5 ans qui est en train de jouer pour lui dire : « Si un jour, je m'aperçois que tu es homo, tu dégageras de la maison. » Nathan se demande si le plus dur était d'être témoin de ces paroles ou l'absence de réaction des autres membres de sa famille.

Yannis a 19 ans et vit à Nantes. Il est étudiant à la fac et n'a pas de revenus. Il nous écrit le message suivant.

« En gros, je sais que je suis homosexuel depuis que j'ai environ 14 ans. J'ai toujours caché ça, par peur du jugement des autres, en me jurant de ne jamais en parler. Il y a deux mois, j'ai rencontré un gars, duquel je suis tombé éperdument amoureux, et je n'ai pas pu aller contre mes sentiments. J'ai donc décidé d'assumer mon homosexualité. Il y a quelques jours, voulant me libérer d'un poids, car je sais que la personne avec qui je suis est la bonne, j'ai décidé de faire mon coming out. Ma mère a employé des termes extrêmement dégradants à mon égard : "Si c'est ton délire de te prendre des bites dans le cul", "De toute façon, j'ai toujours su que tu avais un coté tapette" (ce qui n'est absolument pas mon cas, ce qui me fait d'autant plus de mal). Mon père, lui, ne m'adresse presque plus la parole. Ma mère est croyante, mais très libre à ce sujet, et mon père absolument pas, et niveau politique, je sais qu'ils sont pour le mariage gay, mais contre l'adoption. Depuis, vivre avec ma famille est devenu un enfer, basé sur des non-dits, des paroles gravées au fer rouge. Ma mère pense que je me cherche – je crois ! Que je teste une relation avec un gars, ce qui n'est absolument pas le cas.

J'ai des sentiments très forts pour mon copain, sentiments que je n'ai jamais eus auparavant, et ses sentiments à mon égard sont les mêmes. Seulement j'ai aussi des sentiments pour ma maman et j'ai l'impression de devoir choisir entre ma maman et mon copain. Toute communication est aujourd'hui coupée, ma mère me l'a clairement fait comprendre, elle veut absolument "oublier cette part de moi". Si j'aborde de nouveau le sujet, ça tournera au conflit et mes parents ont clairement précisé qu'ils ne voulaient jamais entendre parler ou même voir mon petit ami.

J'ai peut-être fait une erreur en faisant mon coming out, c'est ce que m'a dit ma mère : j'ai fait plus de mal en le lui disant qu'en me taisant. Je pense que je vais donner raison à ma mère de toute façon, et stopper toute relation homosexuelle, car actuellement je suis plus malheureux qu'autre chose dans ma relation, j'enchaîne les insomnies, les crises de larmes, et être la honte de mes parents est insoutenable, c'est du moins mon état d'esprit actuellement. J'ai essayé suite à mon coming out de me convaincre que je n'étais pas normal et que ma mère avait raison de vouloir me faire changer. »

Christiane nous appelle à propos de sa fille lesbienne de 15 ans, Leslie, qui est placée dans une famille d'accueil dans le Doubs. Une nuit, une autre fille accueillie dans cette famille et âgée de 11 ans fait un cauchemar et se réfugie auprès de Leslie qui, pour la rassurer, accepte qu'elle dorme avec elle. Au matin, la mère n'apprécie pas du tout de retrouver les deux filles dans le même lit car, selon elle, « l'aînée peut pervertir la petite », et elle contacte alors l'assistance sociale en charge du placement des enfants. Christiane est très inquiète pour sa fille et craint qu'elle soit victime d'autres comportements lesbophobes de la part de cette famille.

Du côté de Metz, Kevin, qui a bientôt 16 ans, a toujours su qu'il n'était pas une fille au fond de lui. Mais ses parents sont assez stricts sur la façon dont une fille doit se comporter, et il n'en peut plus. Ils refusent catégoriquement qu'il pratique la boxe ou le foot. S'il ne s'habille pas de manière assez féminine, sa mère lui fait des remarques et lui impose de changer de tenue. Kevin aime les filles, et il pense que sa mère a autant peur d'avoir une fille lesbienne qu'un garçon trans. Son entourage n'étant pas très ouvert d'esprit, il ne sait pas à qui se confier.

Michaël nous contacte pour nous raconter le coming out de son meilleur ami. Avant qu'il se confie, tout le monde le savait. Sauf Michaël ! « Qu'il soit hétéro ou homo, peu importe. Il est qui il est. L'homme le plus formidable que j'ai jamais rencontré. »

Chloé, lycéenne bisexuelle, nous contacte car elle est mal à l'aise depuis son coming out à ses parents : sa mère a mal réagi. Elle lui a dit qu'elle était trop jeune pour savoir, que de toute façon c'était « la mode d'être bi ou gay » et qu'elle avait été « influencée » : « Ce n'est pas parce que ton meilleur ami est gay que tu dois être bi. » Son père n'a rien dit. Depuis, il règne un silence très pesant sur le sujet.

Parfois moins jeunes...

Myriam a bientôt 30 ans et vit en région parisienne. D'origine indo-pakistanaise, sa famille est de confession musulmane. Ses parents et sa sœur mènent un « combat contre [s]a liberté et contre [s]on homosexualité », surtout depuis que sa petite amie est venue chez elle pour la Saint-Valentin. Elle n'a pas le droit de découper et s'est récemment vu interdire de partir en vacances avec ses neveux. Sa sœur lui a dit qu'elle était « une merde, une sale lesbienne », et que les enfants prenaient le risque « d'être

dirigés vers les flammes de l'enfer ». Pensant alors se réfugier chez son amie pour les vacances, sa mère l'a menacée en cas de départ de la maison. Myriam est perdue. Elle souhaite quitter le domicile familial mais a peur et se demande si sa famille lui pardonnera un jour.

Karine et Pascal ont une trentaine d'années et sont respectivement lesbienne et gay. Avec leur trois frères et sœurs, ils enterrent leur mère en Bretagne. Lorsqu'ils consultent les messages laissés par leur famille et leurs proches dans une boîte mise à disposition lors de l'enterrement, ils sont scandalisés de découvrir un mot parlant de « la dépravation de [leurs] mœurs, comme un manque de respect à la mémoire de [leur] mère ».

À l'annonce de son homosexualité, les parents de Romain lui ont dit qu'il était un « débauché », que c'était contre-nature, que ça les dégoûtait... Son frère de 28 ans, hétérosexuel, était déjà au courant de l'homosexualité de son frère et l'avait encouragé à le dévoiler à leurs parents. Romain est déçu et très énervé de constater que depuis, ses parents n'ont cessé de le culpabiliser et de lui faire du chantage (refus de répondre au téléphone, menaces de tentative de suicide). Ils l'ont

gratifié de paroles telles que « C'est le pire cadeau de ma vie pour mes 61 ans » ou encore « Plus la confiance est grande, plus la trahison est grande ». Catholiques, ses parents ajoutent régulièrement que « Ce n'est pas ce que le bon Dieu veut ». Romain est persuadé qu'ils cacheront l'orientation sexuelle de leur fils à leur entourage. Ses parents lui ont même proposé de lui « payer un abonnement à Meetic pour Noël pour redevenir hétéro ». Il se trouve dans une grande fragilité et se sent coupable d'avoir fait éclater le noyau familial.

Olivia a toujours su qu'elle était une fille mais a longtemps dû le cacher. Son ancien beau-père s'en est aperçu et en a profité pour abuser sexuellement d'elle en adoptant, notamment, un comportement qui la valorisait (« Tu es une vraie femme »), ou en lui achetant de la lingerie féminine. Elle a depuis débuté une transition et subit le rejet de ses parents. Ils considèrent qu'elle dérange et s'entêtent à la caractériser de « travesti » (alors qu'elle a déjà expliqué la différence entre un travesti et une personne trans) et d' « homosexuel » (au masculin). Sa seule satisfaction est que, au moins, lorsque sa mère la traite de « pute », elle reconnaît malgré elle qu'elle est bien une femme...

Jeu des 7 familles arc-en-ciel

Jouons avec la diversité des familles

Dans les jeux et la littérature jeunesse, les stéréotypes sur les rôles différenciés du père et de la mère faussent la perception de la réalité des familles chez les enfants. Nombreux sont les enfants qui jouent au papa et à la maman, avec papa qui va travailler et maman qui s'occupe de la maison et des enfants. De telles représentations peuvent faire souffrir lorsque l'on ne se retrouve pas dans ces modèles. Représenter la diversité des familles constitue un moyen percutant, évocateur et ludique pour familiariser les enfants et leurs proches aux évolutions des familles. Cela contribue à banaliser l'existence de familles homoparentales, recomposées, monoparentales, coparentales, avec des parents pacsé-e-s, marié-e-s ou concubin-e-s.



SOS homophobie a réalisé un jeu qui sort des clichés de la famille traditionnelle. Ce jeu des 7 familles arc-en-ciel a été imaginé par un groupe de bénévoles de la délégation Alsace de SOS homophobie qui intervient notamment dans les collèges et les lycées pour sensibiliser à toutes les formes de discrimination. En effet, parler de discriminations homophobes, biphobes ou transphobes ne peut se faire sans parler de discriminations sexistes, racistes ou handiphobes. C'est pourquoi dans le jeu des 7 familles arc-en-ciel tout le monde n'est pas cisgenre, hétérosexuel, valide ou blanc.

Le jeu, au-delà du divertissement, permet d'initier un dialogue là où il peut être difficile d'en créer un. Il aborde des thèmes qui, trop souvent, divisent, et permet de réunir des personnes aussi diverses que celles représentées dans le jeu. Il constitue un réel vecteur de communication qui dépasse les frontières de l'âge et détourne le tabou en le traitant de façon ludique.

L'arc-en-ciel c'est la diversité des familles, dans leurs compositions, leurs identités. L'arc-en-ciel, c'est l'opposé des stéréotypes. L'arc-en-ciel, c'est le symbole d'un engagement fort et joyeux pour l'égalité des droits.

En Lozère, Thierry, 31 ans, est un homme transgenre en couple avec un homme. Sa famille connaît et accepte sa situation, sauf que son père lui a interdit d'en parler à ses grands-parents, les parents de son père, âgés

de 80 ans, auxquels Thierry est très attaché. Son père lui a déclaré qu'il supporte tout le reste, mais que s'il fait ça, il ne le lui pardonnera jamais. Il semble que son père ait peur des réactions des grands-

parents, non envers Thierry mais envers lui. En conséquence, Thierry doit se faire passer physiquement pour une femme à chaque fois qu'il est en leur présence, ou se cacher quand ils arrivent. Son père lui a

*interdit d'avoir des enfants
et de se marier.*

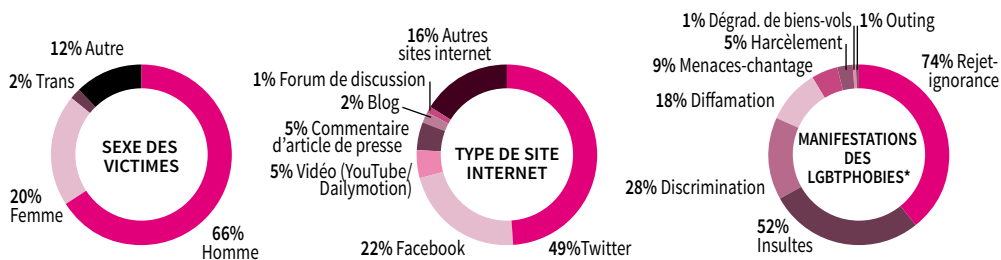
*Samuel a 45 ans. Depuis
qu'il a annoncé sa bisexualité
à son épouse, tout va mal.
Sa femme est devenue*

*méchante et a entraîné leur
fille de 18 ans dans un rejet
violent de son père. Son
épouse a notamment fait une
réputation exécrationnelle de lui
auprès de ses voisins et elle
l'empêche de voir leur fils*

*de 10 ans. Elle le laisse
payer toutes les factures
mais n'alimente plus le
compte commun. Désormais
en instance de divorce, il
s'inquiète du résultat de
la procédure.*

Internet

Haine virtuelle, souffrance réelle



324 témoignages en 2016, correspondant à 320 cas, soit 22,5 % du total.

Internet, le défoleir

Avec 320 cas – contre 235 en 2015 –, le nombre de témoignages d'homophobie et de transphobie sur Internet a augmenté en 2016. Il s'agit du premier contexte pour lequel l'association est sollicitée. Cette hausse témoigne d'une homophobie bien enracinée dans la société, et qui a ressurgi à l'occasion de faits d'actualité comme le débat sur l'ouverture du don du sang aux hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, le drame d'Orlando ou encore la polémique sur les affiches de prévention contre

En effet, Internet est un lieu propice à la prolifération de discours haineux qui opposent et fragilisent les populations les plus exposées aux discriminations. Trop souvent, cet espace d'expression échappe à la législation censée l'encadrer. En plus du manque de cohérence législative entre les différents pays, la justice s'accommode mal de l'instantanéité d'un mode d'expression qui laisse supposer aux internautes contrevenant-e-s qu'ils n'auraient pas à subir les conséquences de leurs propos. Pour certain-e-s, Internet demeure un véritable défoleir.



Tweet signalé à SOS homophobie

le VIH. Certains témoignages empreints de lassitude déplorent que les questions LGBT restent le théâtre de commentaires hostiles et nauséabonds.

Les variantes d'une même haine

Les personnes qui participent à la propagation des discours haineux présentent des profils très divers. Il y a celles et ceux qui banalisent les insultes gayphobes, lesbophobes, biphobes ou transphobes, comme ce blogueur qui, pour illustrer le manque de courage d'un homme politique, tweetait: «*La tapette d'ambassadeur de France aux USA a supprimé son tweet.*»

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.

Il y a les commentateurs et commentatrices de l'actualité qui voient l'action d'un prétendu «lobby LGBT» partout: «*Maintenant ils donnent des tracts dans les établissements scolaires pour apprendre "à sucer un autre homme", si c'est ainsi qu'ils vont se faire aimer, j'en doute, moi parent, je fais un scandale, chaque adulte a le droit de faire ce qu'il veut de son corps, mais l'incitation à l'homosexualité sur des jeunes, NON.*» Au gré d'un événement qui interpelle, pour se moquer, pour insulter, parfois même sans intention malveillante, l'homophobie et la transphobie ordinaires sont monnaie courante sur Internet. Mais il y a aussi celles et ceux qui clament haut et fort leur haine de l'autre. En témoigne le comportement de certain-e-s twittos qui se font l'écho de hashtags homophobes (#EnsembleLuttonsContreLesPD, #SiTuVoisUnHommeDansTaFamille, #JournéeContreLesPD) ou qui publient des messages d'une extrême violence («*Désinfecter le monde de l'épidémie de l'homosexualité est un devoir... un devoir de toute l'humanité*», «*Les PD prennent trop la confiance, on va vous chasser comme les skinheads dans les années 1990, bande de sales rats*», «*En vrai ce sont les homosexuels qui auraient dû être dans les camps de concentration #LesHomosexuelsDoiventDisparaître*»). Twitter restait, en 2016, le site dont les contenus étaient le plus souvent signalés, mais tous les réseaux sociaux sont touchés par ce phénomène. À titre d'exemple, les messages virulents sont légion en commentaires de nombreuses publications Facebook en lien avec l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, lorsque la modération des pages n'est pas assurée. Par ailleurs, il est aujourd'hui encore difficile de s'exposer en tant que personne LGBT ; se faire insulter, harceler voire menacer pour avoir partagé une photo de couple de personnes de même sexe est encore chose commune lorsque l'on ne prend pas garde à rendre son profil privé.

Les signalements reçus ne portent pas que sur les réseaux sociaux, les sites internet

classiques ne sont pas en reste. Souvent à la limite de la légalité, certains sites alimentent la désinformation et les préjugés auprès de publics fragiles en quête de réponses. D'autres sites malveillants propagent l'idée que l'on peut choisir de changer d'orientation sexuelle et présentent l'homosexualité comme une maladie dont il faudrait guérir. Sur le blog d'un homophobe notoire on peut lire un texte intitulé «*l'homosexualité expliquée à un ado de 11-17 ans*» qui prétend que «*l'expérience*



Tweets signalés à SOS homophobie

homosexuelle (émoi, baiser, toucher, coucherie, vie commune) blesse et perturbe énormément» ou encore que «*l'accueil de la différence des sexes est la condition incontournable de l'expérience de l'Amour vrai*». Il existe également de nombreux sites extrémistes qui fédèrent une partie de la population autour de la haine des personnes LGBT. Dans un article intitulé «*Attentat islamiste à Orlando, Floride, contre une boîte de nuit pour tantouzes*», on peut lire par exemple : «*Je reconnais que la mort de gens pareils, des traîtres à leur race non blancs [...], qui en plus de verser dans la décadence publiquement soutiennent l'invasion migratoire, ne suscite pas exactement mon empathie.*»

L'émergence d'un contre-discours

Face à l'ampleur des LGBTphobies sur Internet, les autorités et les grands acteurs du Web ont du mal à réagir. En 2016, SOS homophobie s'est alliée à SOS racisme et à l'Union des étudiants juifs de France pour dénoncer l'inefficacité des systèmes de modération des principales plateformes



Publications Facebook signalées à SOS homophobie

Muriel nous contacte, choquée par les propos de Nicolas Sévillia, secrétaire général de la Fondation Jérôme Lejeune, porte-parole de la Marche pour la vie et proche des milieux ultra-catholiques, qui postait sur Twitter en novembre 2016 deux photos des affiches de prévention contre le VIH du ministère de la Santé montrant des couples d'hommes s'enlacer

en se demandant : « Je dis quoi à ma fille de 8 ans ? #Vousêtesdesmonstres ».

Sabine nous alerte sur les nombreux commentaires transphobes que l'on retrouve sous la publication d'un article intitulé « Notre père s'appelle désormais Roxane » sur la page Facebook du magazine Elle. On peut y lire des lectrices

s'offusquer de cette situation: « On vit dans un monde de dingues de toute manière... Pauvres gosses... Plus de repères... Tu m'étonnes qu'ils sont de plus en plus perdus ces gamins qui ont des parents tordus », ou encore « Dieu vous punira tous un jour ». On pourrait se réjouir que quelques lectrices prennent la parole pour tenter de débattre

Internet (Google, Facebook et Twitter)¹. Malgré la signature d'un «Code de bonne conduite», qui engage ces acteurs du Web, auprès de la Commission européenne, à supprimer les messages haineux dans un délai de 24 heures, les moyens mis en œuvre pour faire respecter la législation française restent très opaques. Il s'agit pourtant d'un enjeu majeur. Cependant, la répression des discours de haine ne peut pas être la seule réponse, et la mobilisation citoyenne commence à émerger. Après l'attentat LGBTphobe d'Orlando, de très nombreux messages ainsi que des initiatives de soutien ont supplanté les propos haineux de quelques-un-e-s. Pour dénoncer les LGBTphobies, le journal *L'Union* a par exemple publié dans sa version papier les pires commentaires homophobes postés sur son site internet. Cependant, cette mobilisation demande beaucoup de temps pour espérer raisonner celles et ceux qui font preuve de rejet et d'ignorance.

Il est donc important de continuer à se mobiliser pour qu'Internet devienne un espace d'échange, à la fois libre mais aussi bienveillant à l'égard des personnes LGBT.

¹ *Un testing en ligne a été réalisé par les trois associations avec des résultats inquiétants : sur 586 contenus racistes, antisémites et homophobes signalés, seuls 77 ont été retirés par les plateformes.*

avec ces personnes mais on peut s'inquiéter de la politique de modération de la page de ce magazine.

Sur un groupe Facebook destiné aux médecins pour leur permettre d'échanger, un praticien, en présentant le cas d'un de ses patients, a utilisé à plusieurs reprises des clichés relevant d'une homophobie ordinaire, se reprochant de ne pas avoir identifié que son patient était homosexuel car c'était « plutôt un M. Tout-le-monde », opposant cette description à « un homo de type "fofolle" avec des manières surjouées ». Non content de fonder son diagnostic sur des préjugés, ce médecin a ensuite longuement insisté pour défendre son point de vue, enchaînant les stéréotypes sur la façon de se comporter et de se tenir d'un « homme qui surjoue les comportements féminins » (« façon de parler avec intonation vers le haut, expressions faciales exagérées, main à 90° en marchant »). Ces propos ont suscité de vives réactions, l'ordre des médecins a été saisi et SOS homophobie a dénoncé cette publication.

Thomas, 22 ans, a posté une photo de lui et de son amoureux sur Facebook. Grâce à une amie, ils se sont ensuite rendu compte que cette photo avait été reprise dans un groupe Facebook privé avec la

légende « 1 J'aime, 1 torgnole dans sa tête » et fait l'objet de nombreux commentaires injurieux : « sales PD », « ça me dégoute », « nique ta race », etc. Le couple a décidé de porter plainte.

Julien, 16 ans, a été victime d'insultes homophobes sur Snapchat. Une jeune fille de son collègue l'a pris en photo alors qu'il embrassait son copain, puis a publié la photo sur Snapchat avec la légende « ces deux PD ils se galochent devant moi ». Julien a porté plainte et la jeune fille a été

des insultes homophobes et des allusions sexuelles de la part d'un joueur de l'équipe adverse. Ce dernier le traite de « PD », de « fiotte ».

Les derniers exemples de propos qu'il profère sont : « Sache, petit PD, que j'ai toujours ignoré que t'aimais te faire dilater le cul », ou encore « T'es juste un petit PD complexé ». Diego a envie de porter plainte mais il craint que cela ne serve à rien et que son harceleur ne soit jamais inquiété malgré toutes les preuves qu'il peut accumuler.



Tweets signalés à SOS homophobie

convoquée par la gendarmerie, mais il s'inquiète maintenant car elle a connaissance de son adresse et le menace d'envoyer ses amis pour l'agresser.

Diego joue régulièrement à un jeu vidéo en ligne sur lequel il subit de manière récurrente

Un couple d'hommes réalise une vidéo destinée aux gays mais après qu'elle a été relayée sur un forum de Jeuxvideo.com, ils reçoivent des milliers de commentaires tels que : « Daesh vous trouvera et s'occupera de vous », ou encore « les gays à la chambre à gaz »,

«il faut tous les brûler au lance-flammes». *Un nouveau flot de commentaires insultants et menaçants se déverse lorsque leur vidéo est repérée et dénoncée sur le site extrémiste Égalité et Réconciliation. Face à ce torrent de haine, ils ne se sentent plus en sécurité en France.*

Florent nous contacte car il a reçu la newsletter d'un magasin d'articles de musculation qui, pour faire la promotion de ses packs, utilise la phrase d'accroche suivante : «AVERTISSEMENT, ces packs ne sont pas recommandés pour les grosses tapettes!»

Sur le site d'une bijouterie en ligne souhaitant présenter l'histoire des boucles d'oreilles, on pouvait lire : « Bien qu'il fût un temps où seuls les hommes gays en portaient, la donne est aujourd'hui bien différente. La haute société a progressivement accepté que les hommes "normaux" en portent également. » Certainement alerté par de nombreux-ses client-e-s, le site a changé son texte, pour ne plus opposer les hommes «normaux» aux hommes homosexuels !

Fabrice commente régulièrement les articles d'un site d'information et débat avec les autres internautes. Lors des rassemblements de la Manif



Tweets signalés à SOS homophobie

pour tous, il avait eu de vives discussions avec un autre commentateur qui assimilait les homosexuels à des pédophiles, tout en se défendant de toute homophobie ! C'est donc avec beaucoup d'étonnement que, quelques mois plus tard, Fabrice a vu ce même internaute commenter un article relatant l'agression d'un couple homosexuel par des homophobes, en accusant les agresseurs : « Il y a vraiment des lâches partout. » L'hypocrisie de cet homme qui avait pourtant alimenté un discours de haine envers les homosexuels mais qui s'offusquait de leur agression a beaucoup choqué Fabrice. Cela lui a permis de faire le constat que nombre de personnes véhiculant des fausses informations ou des

propos haineux à l'encontre des personnes LGBT n'avaient pas conscience de favoriser et de participer à l'établissement d'un climat d'hostilité qui pouvait se matérialiser par des agressions.

Sous l'article de BFMTV « Un transsexuel péruvien tué par balle à Rouen » posté sur Facebook, on peut lire de nombreux commentaires transphobes : « on aime pas les travelos », « une bonne nouvelle », « sélection naturelle », « un de moins », « on va pas pleurer pour un PD ». Au-delà de tous ces commentaires honteux que BFMTV n'a pas jugé utile de modérer, il faut également relever l'erreur des journalistes qui se sont trompés sur le genre de cette femme assassinée.

La parole à... Etienne DESHOULIÈRES

À propos des insultes homophobes et des violences du langage hétéronormatif.

Qu'il s'agisse des forums de jeux vidéo et des réseaux sociaux, les insultes homophobes sont omniprésentes sur le Web. Elles constituent le discours de haine le plus répandu et le plus banalisé, en particulier chez les adolescent-e-s. Décryptage d'une violence verbale décomplexée.

Qu'est-ce qu'une insulte homophobe ?

E. D. : Il y a deux types d'insultes homophobes : les insultes courantes (« connard », « salaud »...), qui constituent des insultes homophobes dès lors qu'elles sont adressées à une personne en raison de son orientation sexuelle, et les insultes hétéronormatives (« PD », « tapette », « gouinasse »...), qui peuvent être adressées à toute personne, indépendamment de son orientation sexuelle. C'est sur cette seconde catégorie d'insultes que mes recherches universitaires ont porté, car elles révèlent une condamnation historique et sociale de l'homosexualité.

Les insultes hétéronormatives peuvent être classées en plusieurs catégories, selon que la stigmatisation tient aux pratiques sexuelles ou à l'identité de genre :

Catégories d'insultes hétéronormatives :

Exemples	
Insultes stigmatisant les pratiques sexuelles des gays	PD, enclué, sodomite, pédéraste
Insultes stigmatisant l'identité de genre des gays	Pédale, tapette, fiotte, folle, folasse, lopette, taffiole, tantouze, tarlouze
Insultes stigmatisant les pratiques sexuelles des lesbiennes	Broute-minou, brouteuse
Insultes stigmatisant l'identité de genre des lesbiennes	Goudou, gouinasse, gouine, camionneuse, butch

Quelle place tient l'insulte homophobe dans la manifestation de l'homophobie ?

E. D. : L'insulte homophobe est omniprésente. Le rapport annuel de SOS homophobie indique à ce sujet que 44 % des actes homophobes se manifestent au moyen d'insultes. Une thèse universitaire récente indique que 80 % des jeunes homosexuel-le-s et bisexuel-le-s rapportent avoir déjà été la cible d'insultes homophobes¹. Une étude du Conseil de l'Europe de 2012 affirme quant à elle que les propos homophobes sont les formes de discours de haine les plus couramment proférées sur Internet².

¹ Jean-Michel Pugnière, L'orientation sexuelle, facteur de suicide et de conduites à risque chez les adolescents et les jeunes adultes ? L'influence de l'homophobie et de la victimation homophobe en milieu scolaire, thèse de psychologie, université Toulouse-II-Le Mirail, 2 novembre 2011

² Conseil de l'Europe, département de la jeunesse : www.nohatespeechmovement.org

L'insulte homophobe blesse-t-elle toujours son destinataire ?

E. D. : Malgré un mouvement contemporain de reconnaissance des droits des homosexuel-le-s, il existe une persistance des réflexes homophobes, due notamment au fait que les insultes hétéronormatives sont durablement ancrées dans le langage. Ces insultes constituent la partie visible, dans le langage, des stéréotypes produits par la domination masculine³. Si ces insultes blessent les personnes homosexuelles qui en sont la cible, c'est parce qu'elles se perçoivent elles-mêmes au travers de ces stéréotypes véhiculés par le langage.

Mais, heureusement, l'insulte homophobe n'a pas un effet automatique. Dans un contexte social où l'homosexualité n'est pas stigmatisée, la violence de l'insulte homophobe peut se retourner contre les homophobes. La désapprobation sociale de l'homophobie joue comme un miroir où se reflète la trajectoire injurieuse de l'insulte homophobe. Les termes « PD », « gouine », « camionneuse », « queer » ont ainsi fait l'objet d'une réappropriation par les homosexuel-le-s eux-elles-mêmes⁴.

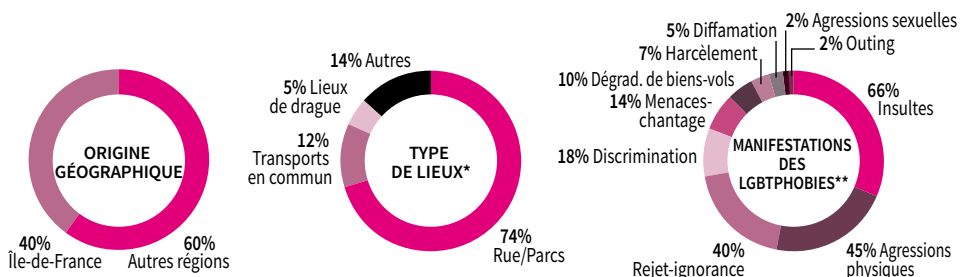
Etienne DESHOULIÈRES,
avocat au barreau de Paris

³ Pierre Bourdieu, *La Domination masculine, éditions du Seuil, Paris, 2002, p. 162*

⁴ Didier Eribon, *Réflexion sur la question gay, 1999*

Lieux publics

Les LGBTphobies au grand jour



209 témoignages en 2016, correspondant à 198 cas, soit 14 % du total.

Espaces à ciel ouvert, les lieux publics sont au cœur de la vie sociale et appartiennent en principe à tou-te-s. Pourtant, les personnes LGBT ne peuvent pas y vivre librement leur orientation sexuelle et leur identité de genre. Elles sont toujours la cible d'actes d'une rare violence, dans les rues, les parcs, aux abords d'un fleuve ou dans les transports en commun.

En 2016, SOS homophobie a reçu 209 témoignages relatifs à 198 cas de LGBTphobies dans les lieux publics, contre 142 cas en 2015 et 291 en 2013, année marquée par les débats

*«Faire attention partout...
Est-ce une vie?»*

sur la loi relative au mariage pour tou-te-s. Si le nombre de cas en 2016 revient au niveau des cas constatés en 2012 (165 cas recensés), c'est-à-dire avant la période du mariage pour tou-te-s, les actes de haine anti-LGBT restent à un niveau très préoccupant.

Crainte d'actes ou de propos homophobes, autocensure dans les gestes et comportements d'affection envers son-sa conjoint-e, dégradations et agressions verbales et physiques provoquées par la représentation dans l'espace public de l'amour entre deux femmes ou entre deux hommes sont autant de phénomènes que nous retrouvons cette année.

Si les manifestations de l'homophobie, de la biphobie et de la transphobie dans les lieux publics sont variées – allant de l'ignorance aux violences physiques –, chaque acte, chaque propos est une violence faite à la victime. Les agressions physiques dans les lieux publics envers les personnes LGBT ont augmenté depuis 2015, leur nombre passant de 37 % à 45 % en 2016. Elles sont commises, dans les lieux publics, à 39 % par des hommes seuls, à 44 % par des groupes d'hommes et dans 5 % des cas par des femmes (voir chapitre Agressions physiques).

** Plusieurs lieux peuvent être identifiés sur un cas. En conséquence, le total est supérieur à 100 %.*

*** Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.*

En apparence moins violentes mais aux conséquences tout aussi graves, les insultes représentent en 2016 67 % des actes LGBTphobes commis dans un lieu public, un chiffre important bien qu'en légère baisse depuis 2015 (75 %). En revanche, les phénomènes de rejet et d'ignorance ont augmenté, passant de 32 % à 40 % entre 2015 et 2016.

Alors que depuis 2013 elles représentaient 4 % à 7 % des cas, les discriminations à proprement parler ont concerné 18 % des cas recensés en 2016, ce qui révèle une réelle et regrettable progression. Enfin, 10 % des actes LGBTphobes perpétrés dans des lieux publics ont consisté en des vols et des dégradations en 2016.

Les violences exercées à l'encontre des personnes LGBT n'épargnent pas la rue, qui est le lieu où se sont déroulés 74 % des cas de LGBTphobies recensés en 2016. 12 % des actes ont eu lieu dans les transports en commun (contre 20 % en 2015), des lieux où la proximité physique entre les personnes peut favoriser l'expression de comportements haineux. Ainsi, cette année encore, de nombreuses personnes ont été victimes d'insultes parfois accompagnées d'agressions physiques dans un wagon de métro, ou bien en attendant le bus ou le tramway.

Les agressions à caractère LGBTphobe dans les lieux publics ont pour caractéristique d'être fondées sur l'apparence des personnes, leur tenue vestimentaire, leur manière de se comporter, de marcher ou encore de se coiffer. Elles reposent sur un a priori qui fait écho aux stéréotypes répandus dans la société en matière d'identité de genre et d'orientation sexuelle. Parfois entretenus par les personnalités politiques et les médias (voir chapitres Politique et Médias), ces stéréotypes nourrissent voire légitiment – aux yeux des auteur-e-s – les violences et les manifestations de haine du quotidien. Si la dimension publique devrait laisser craindre aux auteur-e-s de tels actes

d'être vu-e-s, entendu-e-s, voire interpellé-e-s, on se rend compte qu'au contraire l'espace public est un lieu où il est aisé d'invectiver un-e inconnu-e et de manifester un comportement homophobe, biphobe ou transphobe.

À la lecture des témoignages, il est frappant de constater que c'est la vision d'un couple de femmes ou d'hommes qui suscite chez les agresseur-e-s des réactions de rejet, d'insulte ou d'agression physique. Le rejet de la figure du couple homosexuel dans les lieux publics s'est manifesté d'une manière flagrante lors de la campagne de prévention contre le VIH et les

« Pourquoi devrais-je être plus discret qu'un couple hétéro ? »

infections sexuellement transmissibles lancée par le ministère de la Santé en novembre 2016. Ce sont les images illustrant l'amour entre deux hommes présentées dans les rues ou dans les parcs sur le mobilier d'affichage urbain qui ont provoqué des réactions de haine et de rejet chez un certain nombre d'hommes et de femmes politiques comme de membres de la société civile (voir encadré).

L'amour entre femmes est également cette année une cible privilégiée des actes LGBTphobes (voir chapitre Lesbophilie). Léa, 28 ans, habitant à Lyon, s'est fait insulter à plusieurs reprises à la sortie de boîtes de nuit ou de bars, seule ou accompagnée de sa petite amie : *« Je vais te violer, tu reprendras tes esprits. T'es pourtant pas moche, pourquoi tu trouves pas un mec ? »*, a-t-elle pu entendre. Les propos LGBTphobes reprennent souvent les stéréotypes rattachés à l'orientation sexuelle dans la culture dominante et témoignent parfois d'une relative ignorance de ce que sont les personnes LGBT. Ainsi, *« Vous faites quoi finalement au lit ? »* a classiquement été lancé à Léa alors qu'elle rentrait chez elle après une soirée.

La violence physique est présente dans nombre de témoignages en 2016. Un homme de 35 ans a par exemple été roué de coups dans la rue, à quatre heures du matin, en sortant du domicile de son petit ami. Alors que les agresseurs en voulaient d'abord à son téléphone portable et à son argent, ils se sont rendu compte en fouillant son portefeuille qu'il était homosexuel en trouvant une photo de lui embrassant son ami. « *Sale PD, sale folle, on va te faire la peau !* », se sont alors écriés les agresseurs. S'en sont suivis des coups, de plus en plus violents. La victime a eu le visage fracassé, a été arrêtée pendant quarante-cinq jours pour incapacité totale de travailler et a subi un préjudice esthétique lié à de

nombreuses plaques et marques sur le visage.

L'inquiétude qui surgit à la lecture des témoignages qui nous sont rapportés se double d'un constat douloureux : rares sont les personnes qui, assistant à une agression LGBTphobe, interviennent et viennent en aide à la victime. C'est ainsi que l'espace public, qui devrait retenir les ardeurs des agresseur-e-s par peur d'être vu-e-s, devient à toute heure et en tout lieu un espace de danger. Heureusement, ce n'est pas toujours le cas, comme lorsque Magalie est agressée dans le métro et que le personnel de la station retient les agresseurs pour la laisser s'éloigner en toute sécurité.

Dans la rue

Alan a 26 ans. À la sortie d'un fast-food à Dijon, plusieurs personnes le traitent de « PD » et d' « enculé ». Quelques instants plus tard, les agresseurs arrivent en voiture à la hauteur de l'appelant et son ami et continuent les insultes. Il pense que « c'est à cause de [s]on minishort » et « du fait qu' [il est] efféminé » qu'il s'est fait insulter. Sur le moment, il a peur de leur répondre car il « ne sai[t] pas s'ils sont armés ».

Nadia, une vingtaine d'années, vient de tomber amoureuse. Elle et son amie, si heureuses ensemble, se tiennent la main dans la rue, s'embrassent dans les parcs. Un jour elles entendent derrière elles : « Salopes ! Ah ! c'est des lesbiennes, des putes ! » Une première fois, une deuxième fois, et d'autres encore.

« Chaque fois, on sentait les regards sur nous et j'avais peur des insultes ou des actes malveillants, et depuis... Il n'y a plus eu notre amour dehors. Contre notre gré... »

Alors que Inès se promène main dans la main avec sa petite amie dans le centre de Paris, un homme d'une soixantaine d'années s'interpose entre elles de manière à les séparer et leur dit : « Il n'y a pas de place pour deux ici. » Il continue son chemin. Inès se retourne, l'interpelle et lui dit : « C'est parce qu'on est deux filles que vous dites ça ? » Il lui répond : « Deux filles ou deux vaches, c'est pareil. » Malgré le choc, ce soir-là, elles ont continué à se tenir la main partout où elles se sont baladées.

Madeleine, 68 ans, retraitée, se définissant comme transgenre, habite à Marseille. Alors qu'elle

se promenait dans la rue avec un groupe d'amies, des jeunes en voiture d'une trentaine d'années ont commencé à insulter leur groupe. Lorsque ces agresseurs se sont aperçus que Madeleine était trans, ils l'ont traitée de « travelo », « PD » et « vieille merde » et l'ont menacée : « Celle-là, cette vieille, on va l'enlever et la violer toute la nuit dans une cave. » Ils ne se sont pas arrêtés là et lui ont lancé une bouteille d'eau. Alors que Madeleine était partie se réfugier dans sa voiture, ils ont tout de même essayé de la frapper avec un bâton. Ses amies ayant réussi à noter le numéro de la plaque d'immatriculation des agresseurs, elle a immédiatement été porter plainte contre X au commissariat où elle a été très bien accueillie.

Dylan, 21 ans, embrasse son petit ami, Martin, 20 ans, dans une rue du centre-ville d'Aix-

en-Provence. Soudainement, ils sont violemment insultés et même menacés de mort par un individu. Et ce, devant tout le monde, sans que personne ne réagisse.

À Lyon, un groupe d'amis se sépare après une bonne soirée. En rentrant chez lui, l'un d'eux se fait agresser par quatre hommes parce qu'il a « l'air d'un PD ». Il se prend des coups au visage et ses agresseurs le poussent contre un pont en le menaçant de le faire passer par-dessus. Heureusement ils décamperont avant de mettre leur menace à exécution.

Dans les transports

À Paris, Matthieu, 45 ans, attend un bus de nuit avec son ami. Ils se tiennent par la main. Une bande de jeunes leur tombe dessus, leur tire les cheveux. Ils se défendent comme ils peuvent, jusque dans le bus, où personne n'a bougé.

Un jour, Elios accompagne son petit ami à la gare. En attendant le train, ils s'assoient. Elios passe machinalement son bras autour des épaules de son copain. La personne à côté de lui se lève brusquement: « La vie de ma mère, faites pas ça à côté de moi, sales PD ! » Sur ces mots, la centaine de personnes amassée dans le hall de gare braque son regard sur eux. « Je me souviens du regard de

Hugues, 31 ans, vivant dans la région lyonnaise, fait le récit d'une promenade au bord du Rhône avec un homme qu'il a rencontré depuis peu. À chaque fois qu'il veut tenir la main de son ami ou l'embrasser dans un lieu public, il ressent la nécessité de vérifier s'il n'y a personne autour de lui. Hugues se demande si « c'est une vie » de devoir se limiter, de ne pas vivre librement son amour dans un lieu public comme les autres couples, de ne pas être pleinement soi-même par crainte des personnes potentiellement homophobes.

« Histoire classique d'une première rencontre : il vient d'abord chez moi où l'on discute, puis on va au cinéma où il me prend pour la première fois la main pendant le film, puis on va au restaurant. Et ensuite, on décide d'aller se promener. C'est là que l'histoire devient un peu moins classique. On décide d'aller sur les quais du Rhône aménagés : idéal pour une promenade lorsque l'on est un couple gay. Pourquoi ? Il fait nuit, c'est peu éclairé, il fait froid ce soir-là donc relativement peu de gens se promènent sur les quais. On pourra se tenir la main sans risque. Peut-être même s'embrasser... Alors on y va. On commence à se tenir la main, il n'y a personne derrière, personne devant. Mais à chaque fois qu'on voit arriver quelqu'un au loin qui va nous croiser, on se relâche la main. Et c'est ainsi tout du long. On la reprend, on la relâche, on la reprend, on la relâche. On s'assoit un moment sur un des bancs du quai. On discute et là, je le vois regarder sur les côtés, à droite, à gauche. Personne en vue, il m'embrasse. On continue de s'embrasser, on ne pense plus à rien, plus à ce qu'il y a autour. Soudain un bruit derrière nous. On arrête, on sursaute. Ouf, ce n'est qu'un cycliste qui passe. On repart, on se tient la main jusqu'à la remontée sur les rues. Là, des immeubles tout autour, les lampadaires qui éclairent comme en plein jour, un peu plus de monde qui flâne un peu partout. On arrête définitivement de se tenir la main.

Quand j'y repense, je ressens de la colère. Bien sûr, les quais c'était bien pour une première rencontre finalement. Mais on y a été avant tout parce qu'il n'y avait pas grand monde et qu'on pourrait être discrets là-bas. Être discrets... Pourquoi devrais-je être plus discret qu'un couple hétéro ? Faire attention partout, tout le temps, de peur de croiser des homophobes qui nous humilient, nous insultent, nous agressent physiquement voire pire. Est-ce normal ? Est-ce une vie ? »

Campagne de prévention VIH: « Cachez ces couples d'hommes que je ne saurais voir ! » (novembre 2016)

Le 19 novembre 2016, le ministère de la Santé a lancé une campagne nationale d'information et de prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles. Alors que des affiches montrant des couples d'hommes enlacés ont été diffusées dans près de 130 villes, une dizaine de maires ont prononcé leur interdiction et leur retrait par voie d'arrêté ou sur demande formulée auprès des gestionnaires d'affichage public. Les motifs invoqués



sont autant de variations sur un même thème : des affiches qui porteraient atteinte aux bonnes mœurs et un retrait qui viserait à la protection de l'enfance. La ministre de la Santé, Marisol Touraine, a réagi en saisissant la justice administrative pour contester cette « censure ».

Les nombreux cas de propos LGBTphobes tenus suite à la diffusion de cette campagne dans l'espace public (affichage dans le métro, les abribus...) témoignent du malaise provoqué chez certaines personnes par la représentation de l'amour entre hommes. « *Je ne veux pas que mes gosses voient deux hommes ensemble en sortant de l'école sur des affiches en attendant le bus ! Cela va les inciter à devenir PD ! La vie est suffisamment difficile pour ne pas leur ajouter ce malheur* », a-t-on pu lire dans les témoignages recensés par SOS homophobie.

L'analyse des témoignages reçus montre que c'est le caractère public de la campagne qui choque, et la visibilité donnée à l'amour homosexuel. L'idée que cette campagne aurait dû être diffusée uniquement dans « les lieux gays » (sic) ressort de nombreux propos homophobes : « *Qu'on montre ces images dans les boîtes et les bars gays, et non pas dans la rue à tout le monde.* » Sur les réseaux sociaux, un certain nombre de propos gayphobes ont été recensés : « *Pourquoi cette campagne anti-sida inutilement provocante ? Que faites-vous des enfants et de leur pudeur ?* »

pitié de la femme en face de nous, un regard qui semblait nous dire à quel point elle était désolée de ce qui nous arrivait. Mais malgré cela, je n'ai plus jamais pu toucher mon petit ami en public, même avec les suivants. Trop peur d'une agression plus grave. »

Léna est une femme trans de 41 ans, en cours de transition.

Un après-midi à Nantes, alors qu'elle attend son tramway, elle sent le regard et les moqueries d'un groupe de jeunes hommes à son égard, vraisemblablement à cause de son apparence et de sa tenue. Elle choisit de passer outre jusqu'à ce qu'elle reçoive un stylo au visage. Alors que plusieurs agresseurs s'enfuient, d'autres restent pour lui cracher dessus, puis lui donner un coup

de pied par derrière. Sonnée, Léna monte en hâte dans son tram pendant que tous les jeunes prennent la fuite. Personne hélas n'est intervenu durant cette agression.

Ophélie est une femme trans de trente ans, vivant à Lille. Un jour, en début de soirée, elle prend le métro et entend

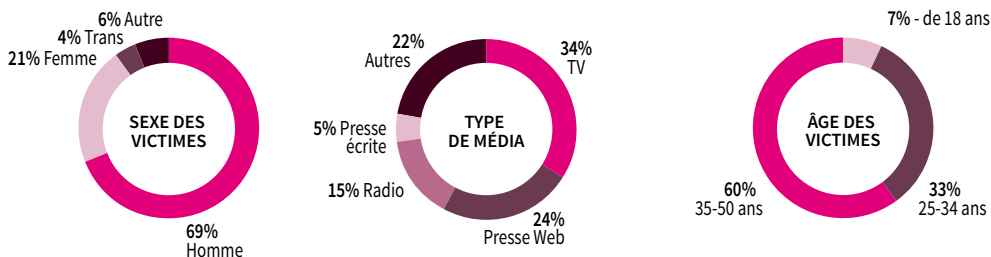
quatre jeunes parler d'elle en la traitant de «travelo» et d'autres insultes à caractère transphobe. Elle tente de prendre l'un des auteurs en photo et se voit prise à partie. En sortant du métro, les quatre jeunes la suivent. Elle demande alors de l'aide auprès du personnel de la station de métro, qui empêche les jeunes de la suivre. En sortant de la

station de métro, elle appelle le 17 mais alors qu'elle est au téléphone avec la police, deux des jeunes qui ont échappé au personnel du métro se mettent à la poursuivre. Venant vers elle, ils la gratifient d'un grand coup de pied dans le dos. Sur les conseils de police secours, Ophélie porte plainte, en mentionnant la circonstance

aggravante liée à son identité de genre. Un témoin de la scène accepte de témoigner. Bientôt la police lui apprendra que ses agresseurs ont été interpellés, retrouvés grâce aux caméras de surveillance. Celui qui a porté le coup est en garde à vue lorsqu'elle nous contacte.

Médias-Communication

Touche pas à mon audience LGBTphobe



69 témoignages en 2016, correspondant à 65 cas, soit 4,5 % du total.

Une nette augmentation du nombre de témoignages est à observer cette année : 69 témoignages représentant 65 cas ont été recueillis par l'association. Les émissions télévisées arrivent à nouveau en tête et représentent 34 % des témoignages, suivies par la presse web qui héberge les commentaires des téléspectateurs ou des lecteurs (24 %) et une légère augmentation des émissions de radio (15 %).

Les témoignages relatifs aux émissions télévisées nous signalent un certain nombre de dérives dans la façon dont sont abordées les thématiques LGBT. Deux émissions diffusées sur les chaînes de la TNT reviennent

On applaudit un homme qui dit ne plus être homosexuel

particulièrement dans les témoignages : « C'est mon choix », sur Chérie 25, et « Touche pas à mon poste » sur la chaîne C8. L'émission « C'est mon choix », où l'on a applaudi la « guérison d'un homme qui dit ne plus être homosexuel »,

a fait réagir plusieurs téléspectateurs et téléspectatrices qui ne savaient plus s'ils et elles devaient « rire ou pleurer ».

L'émission de Cyril Hanouna, « Touche pas à mon poste », a suscité sidération et indignation en raison de nombreux dérapages homophobes réguliers. À tel point que l'association AJL (Association des journalistes LGBT) a entrepris de suivre l'émission un mois durant (novembre 2016). L'association a relevé pour ce seul mois 42 références à l'homosexualité dont 28 négatives. Par exemple, le 15 novembre, un chroniqueur, Jean-Michel Maire, parle des gays qui se cachent : « Être dans le placard. D'où l'expression "avoir un balai dans le cul" ».

Le chroniqueur Matthieu Delormeau, présenté comme gay, est régulièrement la cible de l'animateur et de ses invité-e-s. D'ailleurs sur le seul mois d'analyse par l'AJL, 27 remarques ou allusions à l'orientation sexuelle du chroniqueur ont été relevées. Par exemple, le 3 novembre, Cyril Hanouna demande : « C'est quoi vos qualités, Matthieu Delormeau, si vous deviez vous vendre ? », le chroniqueur répond : « humour, sincérité... », quand un autre chroniqueur, Jean-

Luc Lemoine, l'interrompt: «*la bitomanie!*» Hanouna reprend en riant: «*la bitomanie!*» Un téléspectateur s'est ainsi inquiété de «*l'image catastrophique que cela donne*», et de «*la normalisation de l'homophobie dans les médias*». Des propos tels que «*ça devient de plus en plus une émission de PD*» y ont été perçus comme choquants et contribuant à «*détruire l'image des jeunes homosexuels et des plus anciens*»¹.

Enfin sur Canal Plus la journaliste transgenre Brigitte Boréale a été accueillie dans l'émission «*Le Grand Journal*» par un «*Bonsoir messieurs-dames*» plus que maladroit².

Sous couvert de la liberté d'expression, de l'humour et d'un second degré revendiqué, force est de constater que les limites sont rapidement

«*Ça devient de plus en plus une émission de PD*»

franchies. Dans les émissions mentionnées, la présence de personnalités LGBT et leur absence de réaction semble d'autant plus apporter une caution aux propos qui y sont tenus.

Cette banalisation des propos homophobes, biphobes et transphobes a également été constatée par deux spectateurs du spectacle du duo Younes et Bambi, qui se sont sentis «*insultés et agressés verbalement*» lorsque les comédiens les ont pris pour cible dans le public: «*Ça va, les PD? Ça fait longtemps que vous êtes ensemble?*»

Rares sont les animateurs, animatrices ou intervenant-e-s qui contrebalancent ces discours. Un auditeur a néanmoins souligné

1 L'AJL (Association des journalistes LGBT) a recensé quarante-deux allusions homophobes dans l'émission «*Touche pas à mon poste*», qui ont été identifiées comme «*rabaisantes*» dans la plupart des cas (<http://ajlgbt.info/2016/12/14/etude-ajl-hanouna-sur-c8-un-mois-dhomophobie-ordinaire/>).

2 L'AJL a également saisi le CSA en septembre 2016 suite aux propos transphobes tenus sur le plateau de l'émission «*le Grand Journal*» (<http://ajlgbt.info/2016/09/06/lajl-saisit-le-csa-apres-les-propos-transphobes-tenus-au-grand-journal/>).



Illustration d'un article du Huffington Post signalée à SOS homophobie

la réaction de Maryse Wolinski, invitée sur le plateau du «*Grand Oral des GG*» sur RMC, qui s'est désolidarisée d'un autre invité, l'avocat Gilles-William Goldnadel, qui associait les termes «*homosexualité*» et «*déviances*». Cet auditeur a constaté néanmoins que «*aucun des chroniqueurs et animateurs responsables*

L'audience préférée à la contradiction

de cette émission présents en studio n'ont réagi». Un autre témoignage a mentionné l'intervention de Yann Barthès, dans son émission «*Le Petit Journal*» sur la chaîne Canal Plus, qui a évoqué le refus de l'UEFA de faire une minute de silence pour honorer les victimes du massacre d'Orlando. Ces interventions restent exceptionnelles, et les remarques homophobes, biphobes et transphobes ne sont que trop rarement suivies de réponses contradictoires.

Ce franchissement de la ligne de conduite qui devrait être celle des médias est ainsi très présent dans les témoignages, dont les auteurs-s s'interrogent sur l'absence de modération de la part des journalistes et animateurs-trices.

Préférant la surenchère à la vigilance, ils et elles contribuent ainsi à libérer et d'une certaine façon à légitimer les propos LGBTphobes sans apporter aucune contradiction.

Gilles est choqué devant l'émission « Non Stop 9h-12h » sur BFMTV lorsque Roselyne Dubois énumère les qualificatifs visant à décrire le terroriste à l'origine de l'attentat de Nice le 14 juillet. Pour évoquer sa radicalisation, elle cite : « Boîtes de nuit, alcool, sexe, homosexualité, vie dissolue... » Le téléspectateur est choqué de voir l'homosexualité apparaître dans cette liste et décide d'envoyer un message à la chaîne.

Steve est indigné des propos tenus à la fin de l'émission de Cyril Hanouna, « Touche pas à mon poste », par les Chevaliers du fiel : « Ça devient de plus en plus une émission de PD. » En 2016, il trouve difficile d'accepter de tels propos qui détruisent l'image des homosexuel-le-s. Selon lui, notre société mérite mieux que ces commentaires nauséabonds. Des actions lui semblent indispensables pour refuser de tels propos sur les ondes.

Jean est effaré lorsqu'il regarde l'émission « C'est mon choix », sur la chaîne Chérie 25. On

applaudit un homme qui dit ne plus être homosexuel, et l'animatrice propose une émission « Vous êtes homo et souhaitez redevenir hétéro ». Elle ajoute : « Dans mes rêves les plus fous, je l'avais imaginé mais je n'osais même pas y penser. »

Aurélie nous rapporte ce qu'elle a entendu le 11 février 2016 sur la station de radio RMC, lors de l'émission « Le Grand Oral des GG », avec comme invités, entre autres, Maryse Wolinski et l'avocat Gilles-William Goldnadel. Lors d'une discussion sur l'humour de Georges Wolinski, le débat s'est engagé sur une comparaison entre l'humour d'hier et celui d'aujourd'hui. Gilles-William Goldnadel intervient :

« Tu peux moins rigoler peut-être avec les déviances, enfin les déviances, ce qu'on appelait autrefois les déviances, alors effectivement... à faire rire sur l'homosexualité [...] ». Seule Maryse Wolinski le reprend en précisant que pour elle l'homosexualité n'est pas une déviance. L'auditeur trouve le choix du mot « déviance » grave, mais est surtout choqué de l'absence de réaction de

la part des chroniqueurs et animateurs, responsables de cette émission et présents dans le studio.

Jean-Marie nous contacte pour témoigner de sa sidération suite à l'outing en direct d'un chroniqueur de « Touche pas à mon poste », et à l'humiliation dont il a été victime lors de l'émission. Il parle de propos « violents », « on s'est adressé à lui au féminin », et évoque un « lynchage ». L'émission ciblant principalement un public jeune, il s'inquiète de « l'image catastrophique que cela donne » et de « la normalisation de l'homophobie dans les médias ». Il nous indique que le CSA a été saisi suite à de nombreuses réactions de téléspectateurs choqués, et voudrait savoir si l'association SOS homophobie s'associera au CSA. Il est scandalisé par l'attitude de l'animatrice Cyril Hanouna qui « se permet tout ». Plus généralement, il est choqué par « une société où les gens passent leur temps à dénigrer et à calomnier ».

Gérald et son ami sont allés assister à un spectacle au

théâtre du Gymnase à Paris. L'humour du duo Younes et Bambi, qui se moque des uns et des autres, est plutôt bon enfant, enfin au début : ils parlent beaucoup de liberté d'expression. À un moment du spectacle, ils disent défendre la Gaypride et regardent Gérald

et son compagnon : « Hein, les PD ? » Ces derniers croient avoir mal entendu et ne disent rien. Dix minutes plus tard, les comédiens interrogent le public et lancent des vannes. Arrivés à la hauteur du couple, ils disent : « Ça va, les PD ? Ça fait longtemps que vous

êtes ensemble ? » Le couple est choqué de s'être fait insulter. Gérald et son compagnon ont émis une critique sur le site de réservation qui a été publiée mais reçoit peu de visibilité. Ils ont très mal vécu cette agression verbale.

Le traitement par la presse d'un sujet LGBT

L'analyse de la presse évolue cette année autour d'un fait marquant survenu durant le mois de novembre 2016 : la campagne de prévention du VIH, diffusée par le ministère de la Santé du 16 au 22 novembre.

Cette campagne, qui s'étalait donc sur une période relativement brève, s'adressait directement à un public masculin essentiellement gay sur des supports publics (principalement des abribus) et concernait environ 130 villes. Elle a pourtant engendré de nombreuses réactions de la part des politiques, d'autant que certaines municipalités ont demandé le retrait pur et simple des affiches, au nombre de quatre, qui illustraient cette campagne. C'est la façon dont ces événements ont été relatés dans la presse que nous nous sommes attachés à observer et à développer dans cette rubrique.

Plus de 150 titres de presse ayant abordé cette thématique ont ainsi été identifiés, une majorité des articles ayant été publiés entre le 23 et 28 novembre 2016. Cette importante couverture médiatique reflète l'intensité des réactions suscitées par la campagne, qui a été relatée par les titres de presse nationaux mais qui a également monopolisé la presse régionale, tout particulièrement dans les régions directement concernées, soit par le choix des municipalités ayant décidé de faire retirer les affiches, soit par la dégradation de ces dernières.

Vingt-quatre articles ont été publiés par des titres de presse de la région Ouest dont certains élus locaux ont activement contribué à la polémique : Christophe Béchu, maire d'Angers, Isabelle Le Callennec, députée d'Ille-et-Vilaine et habitant la ville de Vitré, et François Zocchetto, maire de Laval, sont ainsi désignés dans plusieurs des titres qui n'hésitent pas à rappeler leur appartenance au parti Les Républicains, et pour certains d'entre eux leur soutien au candidat à la présidentielle de 2017 François Fillon. Ils soulignent ainsi des prises de parole fortement politisées, liées au « contexte de l'entre-deux tours de la primaire de la droite¹ » en vue des présidentielles.

Au-delà des personnalités politiques, les détracteurs de la campagne sont également clairement désignés : « les associations familiales catholiques et la Manif pour tous² », la « droite

¹ Le Courrier de l'Ouest, 26 novembre 2016

² Le Maine libre, 22 novembre 2016

*dure*³», «*les associations catholiques et les maires de droite*⁴», «*des membres de groupes proches de la Manif pour tous*⁵» ou plus vaguement «*des lobbies de défense de la famille*⁶» sont ainsi très présents au sein des articles.

Les partisans et défenseurs de la campagne sont également représentés par le biais des réactions de politiques tels que la ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine⁷, des députés du Parti socialiste⁸ ou encore de Ian Brossat (adjoint PCF à la Mairie de Paris)⁹. Le centre LGBT d'Angers, le Quazar, a également émis un communiqué de presse publié dans *Le Courrier de l'Ouest* le 24 novembre 2016.

Si, de façon générale, les articles sont basés sur des citations des personnes interviewées, deux initiatives ont tenté d'élargir le débat en donnant la parole à : des acteurs du secteur médical, les docteurs Pierre Abgueuen (chef du service des maladies infectieuses au CHU d'Angers), Valérie Rabier (praticienne hospitalière) et Yves-Marie Vandamme (praticien responsable d'un projet de centre de dépistage gratuit)¹⁰, et au directeur délégué de l'association AIDES¹¹.



Pour conclure, soulignons la mise en lumière par *L'Union* du discours homophobe qui a donné suite à cette campagne, en prenant l'initiative de dénoncer en les publiant les «*propos homophobes, sous-entendus graveleux, insultes*» et plus généralement les commentaires homophobes de ses lecteurs, accompagnés de leur identité numérique¹². Cet engagement de la rédaction, suffisamment rare pour mériter d'être souligné, a été repris et diffusé par différents titres de presse, lui donnant ainsi une visibilité dépassant amplement le niveau régional de cette publication.

3 *Le Berry républicain*, 22 novembre 2016

4 *Le Télégramme*, 22 novembre 2016

5 *Le Bien public* et *Le Journal de Saône et Loire*, 23 novembre 2016

6 *La Voix du Nord*, 24 novembre 2016

7 *Ouest-France*, 24 novembre 2016

8 *Le Courrier de l'Ouest*, 22 novembre 2016

9 *Nord éclair*, 22 novembre 2016

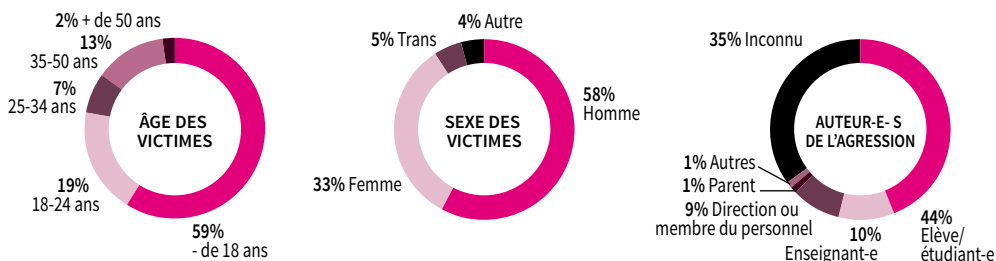
10 *Ouest-France*, 24 novembre 2016

11 *La Voix du Nord*, 22 novembre 2016

12 *L'Union-L'Ardennais*, 23 novembre 2016

Milieu scolaire et enseignement supérieur

Ne pas être résumé-e à une personne LGBT



74 témoignages en 2016, correspondant à 72 cas, soit 5 % du total.

En 2016, le nombre de cas reste relativement stable par rapport à l'année passée (72 cas en 2016 contre 67 cas en 2015).

Les victimes élèves et étudiant-e-s restent majoritaires parmi les cas qui nous sont rapportés (80 %) et concernent tous les niveaux d'enseignement. Ainsi, à l'université, lors d'un cours de psychologie, une professeure défend la parentalité homosexuelle en se fondant pourtant sur un argument sexiste et homophobe: «*Il y aurait toujours un partenaire viril et l'autre féminin dans un couple homosexuel, que ce soit dans ses tenues ou physiquement.*» On assiste à de l'homophobie encore plus manifeste dans un cours d'anglais pour personnes retraité-e-s quand le thème de la séance se révèle être: «*protéger les enfants des images de couples homosexuels*».

Les élèves et étudiant-e-s ne sont pas les seul-e-s à subir des actes LGBTphobes dans le secteur de l'enseignement. Ainsi, les enseignant-e-s représentent 15 % des victimes des cas qui

nous sont relatés. À l'homophobie, la biphobie ou la transphobie s'ajoute parfois l'accusation de subversion. Ces enseignant-e-s sont victimes parfois des chefs d'établissement, mais aussi des parents d'élèves ou des élèves eux-mêmes. Dernier élément à souligner, les manifestations LGBTphobes sont aussi portées en direction des enfants de parents homosexuel-le-s. Ils et elles sont alors tout autant ostracisé-e-s mais aussi généralement harcelé-e-s en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, réelle ou supposée, de leurs parents.

«*J'ai peur de ma propre homosexualité*»

Au collège et au lycée, l'identité de genre et l'orientation sexuelle deviennent essentielles pour ces jeunes qui se construisent. Il n'est pas rare que les victimes soient alors réduites à leur seule orientation sexuelle ou leur identité de genre et stigmatisées pour ces raisons. Leur

expérience scolaire peut alors se résumer à des insultes et un harcèlement LGBTphobes.

Un certain nombre de victimes ont l'espoir qu'un changement d'établissement, que l'entrée au lycée ou à l'université ou encore que l'accès au monde professionnel mettront fin aux violences qu'elles subissent.

Enfin certains témoignages plus sombres nous racontent la volonté de faire définitivement cesser ces situations, soit en occultant complètement le questionnement («*Je n'ai jamais voulu de cette homosexualité que j'ai toujours vue comme un handicap, qui ne m'a apporté que du malheur, mais je pense devoir vivre avec. Je crois que je suis homophobe car j'ai peur de ma propre homosexualité*»), soit dans certains cas en adoptant des comportements autodestructeurs et parfois suicidaires.

Dans la majorité des cas qui nous sont rapportés, la victime est agressée par un-e élève. Le jeune âge, l'absence de maturité ou encore l'effet de groupe peuvent expliquer cette source majoritaire de comportements LGBTphobes. Pour autant, les comportements peuvent venir d'ailleurs. Ainsi, une lycéenne victime avec sa petite amie de harcèlement par un groupe de collégien-ne-s nous explique: «*Ils-elles paraissaient totalement guidé-e-s par le point de vue de leurs parents, d'ailleurs ils-elles citaient très fréquemment leur père ou leur mère.*» On comprend alors mieux pourquoi la lutte contre les LGBTphobies dans l'éducation ne doit pas se limiter aux actions de prévention, ou s'arrêter à la grille de l'école, d'autant que dans certains cas rapportés, les personnels préfèrent «*ne pas prendre parti*».

Les comportements LGBTphobes ne sont donc pas le seul fait des camarades de classe. À cela s'ajoute la réaction du personnel enseignant et de la direction des établissements,

qui peut fragiliser les victimes, volontairement ou non. En premier lieu, ils peuvent faire preuve de lâcheté en affirmant ne pouvoir rien faire, et en conseillant de saisir la justice. Ils peuvent aussi tenter de venir en aide aux victimes, mais sans s'y être préparés, se retrouvant parfois à agir à l'encontre du bien-être des jeunes. Ainsi les professeurs de Léo, harcelé par ses camarades, décident de lui faire rencontrer une psychologue. Léo se retrouve finalement «*devant un*

«Le proviseur a menacé de m'exclure si je continuais à "répandre des idées contre-nature"»

tribunal, [s]es "camarades" convoqués par cette psychologue, afin qu'il s'explique devant eux.

Il arrive parfois que les agresseurs soient ces personnels et professionnel-le-s de l'éducation, et ce en contradiction complète avec la loi du 8 juillet 2013 pour lutter contre le harcèlement à l'école. Les cas de professeur-e-s humiliant des élèves au sujet de leur orientation sexuelle ou de leur questionnement sur leur identité de genre sont relativement fréquents. D'autres fois, ce sont les chefs d'établissement qui menacent des élèves qui ne cachent pas être homosexuel-le-s. Chloé, 16 ans, nous raconte avoir été convoquée pour avoir embrassé sa copine : «*Le proviseur a menacé de m'exclure si je continuais à "répandre des idées contre-nature"»*

Un certain désabusement parcourt les témoignages reçus cette année, émotion partagée quel que soit l'âge de la victime. Il y a une évidence du harcèlement à l'école, d'autant plus quand on ne correspond pas à la « norme » supposée.

Ce n'est parfois que la suspicion, même sans fondement, de cette différence qui nourrit le harcèlement. Nous avons reçu de nombreux témoignages de victimes se sentant obligées de se

Esque tu pense être enceinte
si tu change de sexe ?
Esque tu ressens le même
plaisir si tu change de sexe

Comment
est h

Je pense q
personne ho
normal. Les
de la même

~~EXEMPLE:~~

SI JE DISAIS QUE JE
SUIS BI (ANONYME),
COMMENT LE PRENDRAIENT
LES GENS DE MA CLASSE?

Est-ce que les
de sexe ?
Par exemple une
fait opérer pour

Des personnes homosexuelles
ont-ils le droit d'adopter ?

Comment
parent
les
ment ?

et savoir si ~~quelqu'un~~ quelqu'un
mo.

avoir peur de une
mossexual n'est pas
homosexuels sont
espèce que nous.

trans changent

femme qui se
avoir un penis?

réagissent générale-

les LGBT ne devraient pas
savoir cela. ni personne
d'autres.
Ils font/sont ce qu'ils
veulent être.

Comment la personne, victime
d'harcelement (racisme homophobie)
peut se sortir de cette
situation?

Comment un ~~ge~~ homosexuel
peut-il oublier
sa religion?
qui quand même super!
important
pour un être humain!.

justifier en précisant être capables de distinguer « blagues » et réalité de leur situation. Puisque le harcèlement prend souvent la forme initiale d'une rumeur, puis d'insultes, les victimes ont appris à faire le dos rond. Elles ne se décident à nous contacter que lorsque la situation leur devient insupportable. Un collégien nous explique par exemple qu'il fait « *la différence entre blagues bon enfant et brimades* » alors qu'il est harcelé quotidiennement au collège, dans sa vie privée et sur Internet. Surtout, identifier les agressions et en témoigner à la famille et à l'école effraie souvent les victimes qui ont peur des représailles.

Les victimes arrivent difficilement à identifier le caractère particulier de leur agression. Cela rend la perception de l'agression comme LGBTphobe d'autant plus complexe qu'elle est diluée dans un quotidien d'insultes, même indirectes. Par exemple une jeune fille battue par ses camarades dans un vestiaire à cause de son orientation et de son autisme ne s'aperçoit pas immédiatement que c'est une agression biphobe.

Lou, dont les parents ont divorcé et qui vit chez son père, est une collégienne qui assume complètement son orientation sexuelle. Elle décide de ne pas cacher sa petite amie à ses camarades. Mais ceux-ci s'en prennent alors à elle tout au long de l'année. Elle « cherche à [s]e faire disparaître », devient anorexique et commence à se scarifier. Pour s'en sortir, elle décide de partir vivre chez sa mère où elle retrouve du soutien, puis de changer de style vestimentaire pour devenir une autre personne. Noémie a 4 ans et rencontre des difficultés à l'école, selon

son institutrice. Elle est même punie tous les jours. Ses mères s'inquiètent, sollicitant des explications de la part de la petite fille et du corps enseignant. Noémie leur explique que des camarades lui ont dit que « c'est interdit d'avoir deux mamans ». Réussissant à s'entretenir avec l'institutrice, cette dernière se dérobe. Elle ne veut pas « prendre parti ». La directrice de l'équipe pédagogique la soutient et déclare : « Vous avez fait le choix d'avoir des enfants, vous devez donc vous débrouiller. » L'institutrice conclut l'entretien : « En tout

Afin de lutter contre les stéréotypes, la formation des encadrant-e-s et l'instauration d'espaces de discussion pour les élèves sont nécessaires. Pour cela, SOS homophobie organise des interventions en milieu scolaire et en propose dans tous les lieux d'enseignement et, lorsqu'elles en font la demande, dans les établissements scolaires des victimes. C'est ensuite aux personnels de ces établissements et aux familles des élèves de prendre la relève. On lit d'ailleurs dans un témoignage que Camille, qui ne se définit pas dans un genre particulier, a critiqué les formulaires distribués lors de sa journée défense et citoyenneté (anciennement « journée d'appel de préparation à la défense ») puisqu'ils ne lui permettaient pas de répondre véritablement à la question de son genre. « *Je ne voulais pas répondre à cette question, le fait qu'il n'y ait que deux options possibles me gênait.* » Malheureusement, à la suite de cette démarche, Camille a été l'objet de moqueries pendant le reste de la journée.

cas Noémie semble équilibrée malgré le fait d'avoir deux mamans. »

Bruno, 17 ans, est en terminale et est victime de harcèlement et d'insultes homophobes de la part d'un groupe d'élèves. Les menaces dépassent le cadre du lycée et se retrouvent sur les réseaux sociaux. Lors d'une conversation de groupe, on lui explique qu'il faudrait le « mettre au bûcher ». Lorsqu'il alerte le CPE et le proviseur adjoint, ces derniers affirment qu'ils ne peuvent rien faire et que la seule solution est judiciaire.

Karine, professeure bisexuelle, a été outée auprès de son chef d'établissement par un parent d'élève. Ce dernier la soupçonnait d'avoir une relation avec sa fille et avait déposé une plainte en 2004 qui avait été, par la suite, déboutée. En 2014, elle subit un blâme et une nouvelle plainte de la chef adjointe de son établissement à cause d'une discussion avec une élève sur un réseau social. La plainte est déboutée. Alors que l'affaire est portée au tribunal administratif afin de lever le blâme, elle découvre que le rectorat possède un dossier la concernant avec des pièces qui essaient de justifier un comportement pédophile.

Camille ne se définit pas dans un genre particulier et n'éprouve aucune attirance envers les garçons ou les filles, ni sexuelle ni romantique. Avec un corps plutôt féminin, il préfère être genré au masculin. Il a été l'objet de nombreuses remarques déplacées au lycée (« Tu es sorti du mauvais trou »). Lors de sa JDC (journée défense et citoyenneté), il essaie de dénoncer la nécessité de se définir dans un genre ou l'autre dans un formulaire et attire les moqueries et les insultes des autres appelé-e-s durant tout le reste de la journée.

Catherine appelle la ligne d'écoute concernant son fils

Maxime, 14 ans. Le jour de la photo de classe, il a mis du fond de teint pour cacher son acné. Depuis, deux camarades le harcèlent quotidiennement et l'insultent sur les réseaux sociaux. La veille de l'appel de Catherine, ils l'ont frappé dans l'enceinte du collège. Même si Maxime se définit comme hétérosexuel, le caractère homophobe de ces agressions ne fait pas de doute pour elle. Heureusement, le CPE envisage un conseil de discipline contre les agresseurs, mais Catherine s'inquiète de voir son fils se renfermer jour après jour.

Mathieu, à 19 ans, est en internat dans le cadre de son BTS. Il est constamment harcelé et insulté par un surveillant en raison de son homosexualité et de son embonpoint (« espèce de petite pissesse », « chialeuse »). Le CPE est informé et compte agir contre son harceleur.

Paul, homosexuel, nous appelle. L'homosexualité de ce dernier est la cause du harcèlement de son fils à l'école. L'enfant est très fragilisé par cette situation. Le père se sent désemparé : s'il intervient au collège, il a peur que la rumeur circule encore plus.

Kamel est un professeur stagiaire de 41 ans. Il a été outé

par son chef d'établissement qui ne cesse de le harceler. Ce dernier a même constitué un faux témoignage d'un élève homosexuel dénonçant des attouchements. L'élève a depuis été exclu. Le chef d'établissement lui avait clairement signifié qu'il « ne v[oulait] pas de ce genre de personne » dans son établissement ou dans l'Éducation nationale.

Jeanne a déposé plainte contre un de ses collègues. Celui-ci a traité un élève de seconde de « PD » et de « coiffeuse ». L'élève est soutenu et paraît solide. Le professeur insultant est depuis ostracisé.

Yvan subit depuis le début de l'année scolaire des moqueries et de nombreuses allusions transphobes de la part de l'un de ses professeurs : « Il me traite comme un moins que rien, n'hésitant pas à se moquer de moi quand je lui pose une question pour participer au cours, ou même à ne pas me donner les feuilles d'exercices. »

Ce professeur est allé jusqu'à expliquer devant toute la classe que la « transgénérité » est « simplement un moment où un homme ou une femme s'est perdu-e car il-elle s'habillait d'une certaine manière ou vivait avec beaucoup de gens du sexe opposé » (sic).

Mamadou est professeur des écoles. Il croise un jour une de ses élèves de CM1 dans la rue qui le traite de « gros PD » et

de « fils de pute ». Cette élève a déjà fait de nombreux commentaires en classe sur l'homosexualité

de son professeur et sur son couple. Mamadou ne sait pas comment réagir et si déposer une plainte est approprié.

Police-Gendarmerie-Justice

Un traitement inégal envers les LGBT

26 témoignages en 2016, correspondant à 26 cas, soit 2 % du total.

En 2016, les témoignages relatant des faits mettant en cause une attitude homophobe, biphobe ou transphobe de la part des instances judiciaires et policières sont peu nombreux mais sont en hausse. En 2015, nous relevions 6 témoignages concernant le thème justice et 10 sur le thème police. En 2016, on en compte respectivement 12 et 14.

Certains thèmes sont malheureusement récurrents dans ce rapport : le refus de reconnaître les actes LGBTphobes ou même des agressions perpétrées par les forces de l'ordre elles-mêmes. Nous ne pouvons que nous inquiéter de la persistance de ces phénomènes, d'autant que les actes rapportés gagnent en violence cette année.

C'est d'abord dans le cadre de l'accueil des victimes que la discrimination peut se manifester. Ainsi, les violences commises à l'encontre de personnes LGBT sont malheureusement souvent relativisées par certain-e-s agents de police. Les policiers-ères peuvent refuser catégoriquement de prendre la plainte malgré

l'obligation prévue par le Code de procédure pénale (art. 15-3).

Lorsque la plainte est reçue, c'est encore la circonstance aggravante liée au caractère LGBTphobe qui peut être rejetée de manière particulièrement discutable. Ainsi, un auteur d'agressions physiques confronté par la police se défend d'abord en affirmant qu'il ne savait

L'acte LGBTphobe nié

pas que sa victime était homosexuelle, et qu'elle « *avait fait des provocations* ». Puis, malgré les insultes homophobes répétées lors de sa déposition et les agressions répétées contre sa victime, la circonstance aggravante n'est pas retenue. Le caractère homophobe de l'agression est nié.

Les comportements LGBTphobes relevés dans le cadre d'interpellations ou lors d'interventions extérieures de la police et de la gendarmerie sont plus inquiétants encore. Dans de nombreux cas, s'ajoutent aux témoignages d'insultes homophobes, biphobes et

transphobes, déjà inacceptables, des agressions physiques de la part des forces de l'ordre.

Plusieurs témoignages relatent la prise à partie de simples témoins d'interpellations. Remis en cause dans leur action, certains policiers se lâchent contre les «gêneurs»: insultes en tout genre («PD», «sale gouine»), garde à vue prolongée, ou encore violence physique.

S'ajoutent encore des menaces contre les personnes. Ainsi, une policière menace une

Quand la police menace elle aussi

personne en situation de handicap et victime d'harcèlement homophobe de la placer sous curatelle tandis qu'elle essaie de porter plainte contre son harceleur.

En juillet, une interpellation violente envers un couple homosexuel, Victor et Maxime, a même droit à un écho dans la presse grâce aux témoignages des victimes sur les réseaux sociaux et au statut de Maxime, collaborateur d'un adjoint à la mairie de Paris. Lors de l'interpellation, le couple est copieusement insulté – «sales bobos PD» – et violenté – coup de poing dans le plexus –, jusqu'à ce que les policiers découvrent la profession de Maxime et quittent les lieux, prenant conscience qu'ils ont été trop loin.

Des agents de police se confient pendant des interpellations. Une «gentille» agent de police municipale de Fréjus – municipalité Front national – informe des directives reçues de ses supérieur-e-s : «Vous avez bien compris, ils ne veulent plus d'homosexuels ici, ne revenez plus!» Lors d'une interpellation, d'autres policiers-ères avouent même mener une «chasse aux gays». Cette politique vise généralement les lieux de rencontres : aires de drague, où des agents verbalisent les véhicules stationnés régulièrement ou se vantent d'avoir une «liste

noire des homosexuels de la région», plages naturistes, notamment dans le Sud de la France, où SOS homophobie a mis en place des actions de prévention.

Les comportements LGBTphobes se retrouvent aussi dans les tribunaux. En 2016, nous avons reçu plusieurs témoignages de discrimination au sein même des instances judiciaires et pénitentiaires : au conseil des prud'hommes, au tribunal des affaires de la sécurité sociale (TASS), devant un juge familial ou en quartier de semi-liberté.

Le refus du conseil des prud'hommes de Paris de reconnaître l'insulte «PD» comme discriminante du fait de la profession (coiffeur) d'une victime a, à juste titre, soulevé l'opinion, le gouvernement et le Défenseur des droits. Des propos homophobes ont aussi été tenus dans la même juridiction concernant un ouvrier bisexuel par un avocat cette fois pour qui il se serait agi d'un «personnage odieux qui n'aime pas les femmes». Parfois, démontrer que de telles «convictions» nuisent au droit à un procès équitable est souvent difficile à prouver. Plusieurs affaires, devant un juge familial ou un président du TASS, sont bloquées sans explication officielle. Les victimes ne peuvent

«Ils ne veulent plus d'homosexuels ici»

se reposer que sur des confidences et se battent pour récuser les juges en question.

Enfin, les décisions juridiques restent contradictoires à ce jour. Les rappels à la loi continuent d'être effectués pour propos homophobes, comme le montre la décision en cour d'appel contre Christine Boutin¹. Néanmoins, le même jour, l'association Act Up

¹ Cour d'appel de Paris, 17^e ch., 2 novembre 2016.

est condamnée pour avoir repris les propos de l'ex-présidente de SOS homophobie, Elisabeth Ronzier, ayant qualifié la Manif pour tous d'«*homophobe*».

Si nous nous réjouissons en 2015 de l'évolution du statut des personnes intersexes avec la reconnaissance du «*sexe neutre*» par le tribunal de grande instance de Tours, nous regrettons qu'en mars 2016 la cour d'appel d'Orléans ait décidé de revenir sur cette décision, arguant qu'«*admettre la requête de M. X reviendrait à reconnaître, sous couvert d'une simple rectification d'état civil, l'existence d'une autre catégorie sexuelle*».

Pour autant, 2016 a apporté une relative bonne nouvelle pour les droits des personnes trans. En effet, la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle du 18 novembre 2016 améliore la procédure de changement d'état civil. Désormais, le changement de la mention du sexe à l'état civil n'est plus soumis à des conditions médicales. On mesure l'importance de cette évolution lorsque l'on apprend, par exemple, que le tribunal de grande instance de Montpellier refusait, en avril 2016, le

changement d'état civil sollicité par Emily, malgré la reconnaissance de «*la réalité de son syndrome transsexuel*», au motif qu'elle ne souhaitait pas s'engager dans une «*chirurgie de réattribution sexuelle*». Si la modification de la procédure n'est pas entièrement satisfaisante puisqu'elle est toujours judiciairisée – le changement d'état civil demeure soumis à l'accord d'un-e juge –, il reste à espérer que les magistrat-e-s sauront se saisir de cette évolution législative pour rendre des décisions en accord avec la volonté des personnes concernées.

Les comportements discriminatoires sont présents et intolérables dans l'ensemble des institutions mais il est pressant d'agir pour que les forces de l'ordre et l'institution judiciaire ne soient plus perçues comme des agresseurs par les personnes LGBT. En l'état, l'accès de tou-te-s à la justice et à l'égalité de droits n'est pas assuré. Nous ne pouvons qu'espérer que le plan contre les discriminations envers les personnes LGBT, adopté en décembre par la DILCRAH (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT), permettra de rendre effectifs ces principes.

La situation de Damien, mineur en difficulté, nous est racontée par la chef d'un service de protection de l'enfance à Clermont-Ferrand. La veille de son appel, il est interpellé par la police des transports puis remis au commissariat de la ville. Lorsqu'une éducatrice va le récupérer, elle constate qu'il a été agressé par un policier. Elle entend même des insultes homophobes à l'encontre du garçon dans l'enceinte du commissariat.

*Gaspard, ouvrier et bisexuel, n'a pas pu se présenter au conseil des prud'hommes pour des raisons de santé. L'avocat de la partie adverse se permet alors de le qualifier devant le jury d'«*odieux personnage qui n'aime pas les femmes*».*

Celia, en compagnie d'un groupe d'ami-e-s, assiste à Montpellier à une interpellation violente de SDF par des gendarmes. L'une de ses ami-e-s s'indigne de leur comportement et le leur fait savoir. Un des gendarmes déverse alors sur elle un flot

d'insultes lesbophobes. Ni les autres gendarmes ni les passants ne réagissent. C'est au moment où le gendarme pousse la jeune femme que le groupe se retrouve contraint de fuir l'esplanade afin d'éviter d'être interpellé.

Arnaud, jeune homosexuel, est victime de harcèlement continu par le compagnon de son ex-partenaire. Lorsqu'il se décide à porter plainte, la policière le rejette. Elle le menace en invoquant la possibilité de le mettre en foyer ou sous curatelle – il est en situation de handicap –,

l'accuse d'être un poids pour la société, et se justifie par des propos homophobes : « Les personnes du même sexe ne doivent pas être ensemble. »

Norman, francilien de 52 ans, et son compagnon handicapé sont victimes d'insultes homophobes de la part d'un de leurs voisins depuis trois ans et demi. La veille de son appel sur notre ligne anonyme, la situation dégénère : leur voisin a tenté d'entrer par effraction chez le couple. Lorsqu'ils le confrontent, celui-ci les agresse physiquement et les insulte. Quand la police arrive sur les lieux, l'agression est terminée : le compagnon de l'appelant est en sang. Pourtant les policiers refusent de prendre en compte les clichés pris par le couple de l'agression. Ils n'interpellent pas l'agresseur, car « père de deux enfants ». L'un d'eux lance même en partant : « Vous n'avez qu'à vous sucer pour vous calmer. »

Mourad, juriste vivant près de Villeurbanne, est harcelé depuis un an par un voisin. Dans un supermarché, ce voisin s'en prend de nouveau à lui. Il ne s'arrête pas aux insultes homophobes et l'agresse même physiquement. Pourtant, et malgré les insultes homophobes répétées lors de sa déposition, la police décide de ne pas retenir la circonstance aggravante d'homophobie.

Gabriel, Cannois de 60 ans, a été faussement accusé de vol par son hébergeuse et est contraint de s'enfuir devant ses accusations. Il est alors interpellé, particulièrement violemment, par un policier municipal qui le blesse. Lorsque le policier entend l'hébergeuse hurler que l'interpellé est séropositif, il explose : « Si tu m'as contaminé, si tu m'as transmis le sida, n'importe où dans Cannes je te retrouverai et je te tuerai. » Le policier est pris en charge, tandis que l'appelant est placé en garde à vue pendant trois heures, jusqu'à ce qu'une amie démontre la fausse accusation. La police de Cannes refuse ensuite de prendre sa plainte. Depuis le policier continue à le harceler en pleine rue, mêlant insultes homophobes et sérophobes.

En août 2015, Raphaël, 55 ans, vivant dans le Var, est témoin avec un ami d'une interpellation policière violente à l'encontre d'homosexuels au sortir d'une plage naturiste gay de Fréjus. Il est placé en garde à vue pendant cinq heures après avoir refusé de montrer ses papiers d'identité. Une agent de police le reçoit pour signer sa déclaration et lui dit : « Vous avez bien compris, ils ne veulent plus d'homosexuels ici, ne revenez plus ! » Fin 2016, il est contacté par le commissariat. Il ferait l'objet d'une plainte pour outrage et rébellion. Il se serait

pourtant simplement agacé de leur tutoiement, les policiers lui auraient jeté : « Tu vas passer un sale quart d'heure », avant de le mettre en garde à vue.

Tandis que Mathilde, 38 ans, se rend au commissariat d'Aix-en-Provence pour porter plainte contre sa compagne maltraitante, elle est reçue avec des propos sexistes et lesbophobes du fait de sa bisexualité.

Maximilien, homosexuel vivant à Vendôme, est convoqué par la police de sa ville dans le cadre d'une affaire de pneu crevé. Très vite la police l'informe qu'une prochaine fois il pourrait être accusé d'exhibitionnisme, et qu'une « liste noire des homosexuels de la région » a été mise en place. Ils feraient une « chasse aux gays ».

Politique

Des avancées concrètes et des promesses non tenues

Le débat public en France en 2016 s'est emparé de la question de la lutte contre les actes de haine anti-LGBT, des discriminations et des droits et libertés des personnes LGBT à travers plusieurs événements institutionnels, politiques et législatifs. Loin de l'omniprésence de ces thèmes au moment des débats sur le mariage pour tou-te-s, il faut se féliciter de l'obtention récente d'avancées significatives comme la démedicalisation du changement d'état civil des personnes trans, les actions gouvernementales en faveur de la prévention contre le VIH et la sérophobie, la meilleure visibilité des personnes LGBT et l'institutionnalisation des questions LGBT avec la création d'un délégué interministériel chargé de la lutte contre la haine anti-LGBT et d'une entité publique dédiée.

Ces avancées doivent être tempérées par les promesses faites par le candidat Hollande aux élections présidentielles de 2012 et toujours non tenues à ce jour, telles que l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes.

Enfin, le tableau a été noirci, tout au long

de l'année, par les habituels propos, insultes et actes publics LGBTphobes de la part d'élu-e-s et de personnalités politiques. Ils-elles tournent ainsi le dos à toute une part de la population qui se voit niée dans sa propre existence, quand elle n'essuie pas les brimades, les violences, les discriminations et les insultes de leurs sympathisant-e-s.

Quatre ans plus tard, l'obsession permanente de la réécriture de la loi Taubira

L'année 2016 a été marquée par la démission de Christiane Taubira. Au-delà du symbole que représente l'ancienne garde des Sceaux, son départ nous rappelle qu'il faut rester vigilant-e-s face aux attaques incessantes que subit le texte depuis son adoption en 2013. En effet, certain-e-s candidat-e-s à l'élection présidentielle de 2017 ont déjà fait part, dès 2016, de leur volonté de «réécrire la loi Taubira», de la supprimer pour la remplacer par un «pacs amélioré» (Marine Le Pen, Front national) ou, en tout état de cause, d'abroger des droits, tels que le droit des couples de personnes de même sexe à l'adoption plénière

(François Fillon, Les Républicains). En mars 2016, Marion Maréchal-Le Pen (Front national) a encore déclaré à propos de la loi sur le mariage pour tou-te-s : « *Cela risque d'ouvrir la voie à de très nombreuses dérives. D'autres minorités chercheront à faire reconnaître leur forme d'amour, je pense notamment à la polygamie.* »

Ces multiples oppositions à la loi sur le mariage pour tou-te-s démontrent une vision unique de la famille alors qu'il est urgent de défendre un discours positif et inclusif sur toutes les familles, de valoriser la richesse de la diversité des familles d'aujourd'hui.

Santé publique et gayphobie sans complexe

Don du sang pour les gays et les bi : une ouverture partielle

L'année 2016 a vu l'ouverture du don du sang pour les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HSH) sous condition d'abstinence sexuelle pendant une durée de douze mois. Les HSH avaient interdiction absolue de donner leur sang depuis 1983. La condition d'abstinence de douze mois, abondamment critiquée, rend de facto le don de sang pour les HSH presque impossible. Le symbole de la fin de l'interdiction est là et la ministre de la Santé, Marisol Touraine, a annoncé que des études supplémentaires seraient réalisées sur la base des dons de plasma – possibles en cas de relation stable depuis quatre mois. « *S'il n'y a pas de risques* », la ministre annonce que la durée d'abstinence sera diminuée. La question est donc de savoir si lesdites études seront sérieusement conduites sur le long terme et si les conséquences en termes de durée d'abstinence pour le don de sang des hommes gays et bi seront véritablement tirées. SOS homophobie restera très vigilante sur les suites annoncées à cette ouverture et que le

seul critère d'exclusion soit les comportements à risque et non l'orientation sexuelle.

Remboursement de la PrEP

Depuis janvier 2016, les pouvoirs publics ont décidé que la prophylaxie pré-exposition (PrEP) serait désormais remboursée par la Sécurité sociale pour un usage préventif. Le recours à cette technique de prévention est donc plus égalitaire, sans conditions de moyens et d'orientation sexuelle. La France se démarque positivement en Europe puisque rares sont les États à avoir adopté cette mesure. Il s'agit de proposer à des personnes séronégatives, qui n'utilisent pas systématiquement de préservatif lors des rapports sexuels, de suivre un traitement antirétroviral dans le but de réduire, voire supprimer le risque de contamination au VIH. Les premiers résultats sont encourageants. Toutefois, ce traitement n'empêche pas la prolifération d'autres maladies ou autres infections sexuellement transmissibles. Aussi, les autres mesures de prévention ne doivent pas être écartées et le dépistage régulier, dans tous les cas, reste un des meilleurs moyens pour lutter contre l'épidémie de VIH.

Si la mesure, entrée en vigueur en 2016, n'a pas fait l'objet de réactions politiques à caractère homophobe, il n'en est pas de même de la campagne de prévention contre le VIH lancée en novembre par le ministère de la Santé.

Campagne de prévention contre le VIH, arrêtés d'interdiction et rejet de l'amour entre hommes

En novembre 2016, le ministère de la Santé lançait une vaste campagne visuelle de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et contre le VIH. Montrant des hommes enlacés, cette campagne de santé publique, diffusée dans les principaux lieux d'affichage public en France (voir aussi chapitre Lieux publics), a déclenché

un déferlement de propos gayphobes qui témoignent des blocages réels d'une partie de la société française sur l'idée même d'amour entre hommes. Bruno Beschizza et Jean-Jacques Guillet, respectivement maire

publique a été saluée par Christine Boutin (Parti chrétien-démocrate) qui a déclaré en soutien aux vandales homophobes: «*Merci, mais quelle honte!*» D'autres propos ont pu être relayés sur les réseaux sociaux tels que ceux de Nicolas Sévillia, militant réactionnaire et père de famille pensant probablement incarner un modèle familial idéal dont il a le monopole: «*Je dis quoi à ma fille de 8 ans ?*» (voir le tweet ci-contre). C'est bien la représentation publique, aux yeux de tous et toutes, de l'amour entre hommes qui a fait l'objet d'arrêtés d'interdiction et non, comme le font valoir les conservateurs et réactionnaires de tous bords, la protection de l'enfant, qui bénéficierait certainement davantage de l'enseignement de valeurs d'ouverture, de respect et de curiosité sur le monde qui l'entoure.



Tweets signalés à SOS homophobie

d'Aulnay-sous-Bois et maire de Chaville, élus Les Républicains, ont pris des arrêtés d'interdiction, accompagnés par des actions illégales visant à la détérioration de biens publics avec des opérations de «*nettoyage*» des affiches de la campagne de prévention (voir ci-contre le visuel du tweet et la photo de Louis Ronssin, de la Manif pour tous). Par ailleurs, d'autres maires ont encore demandé le retrait des affiches à la régie publicitaire, par exemple Christophe Béchu, maire Les Républicains d'Angers. Cette opération de négation de l'amour entre deux hommes et d'une campagne de prévention lancée pour des raisons de santé

2016 : année du changement d'état civil des personnes trans... et de la transphobie

Vers un changement d'état civil des personnes trans libre : les apports de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle

Pascale Crozon (PS), Erwann Binet (PS), Michèle Delaunay (PS), Sergio Coronado (EELV) ainsi que 39 député-e-s sont à l'origine de l'insertion dans la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle d'un amendement visant à faciliter le changement d'état civil des personnes trans. Auparavant, lorsque les personnes trans souhaitaient changer d'état civil, elles devaient justifier d'une transition «*irréversible*», ce qui s'interprétait comme le suivi d'un traitement hormonal et l'accomplissement d'une chirurgie de réassignation (elle-même possible sur autorisation d'un médecin psychiatre). La nouvelle loi n'impose plus aux personnes de produire des documents médicaux pour pouvoir changer d'état civil.

Pour autant, malgré cette avancée, le parcours trans est encore judiciarisé. Parce qu'un juge est toujours chargé d'autoriser ou

non le changement d'état civil, la procédure va toujours à rebours de la libre autodétermination de son identité de genre.

En outre, la possibilité laissée aux juges de recevoir tous les documents justifiant du bien-fondé de la demande de changement d'état civil laisse la production de documents médicaux – bien qu'ils ne soient pas obligatoires – admissible au soutien de la demande de changement d'état civil. Aussi l'on peut craindre que la justification médicale de l'identité de genre persiste dans les faits. Il sera donc important d'assurer un suivi et de faire preuve de vigilance quant à l'application effective de la loi (voir chapitre Transphobie).

Le mouvement LGBT doit poursuivre la lutte pour la déjudiciarisation du changement d'état civil et veiller au maintien effectif de la démedicalisation.

De la transphobie décomplexée

Suite à l'annonce de la société fabriquant les poupées Barbie de modifier ses modèles pour tenir compte de la diversité dans la représentation qu'elle se fait des femmes, Robert Ménard, maire de Béziers (élu avec le soutien du FN), a tenu des propos à la fois transphobes et racistes en déclarant : « *Barbie sera désormais grosse et de toutes les couleurs... À quand une Barbie transgenre?* » (Voir chapitre Transphobie.)

Le pape François a lui aussi cru nécessaire de dénigrer les personnes trans. Relatant, dans l'avion qui le ramenait à Rome, l'anecdote d'un père de famille dont le fils lui avait dit vouloir « *devenir une fille quand [il serait] grand* », le pontife avait rappelé au sujet des personnes LGBT : « *C'est une chose d'avoir ces tendances [...] et de changer de sexe, mais c'en est une autre d'en faire l'enseignement dans les écoles.* » À cette occasion, SOS homophobie a été obligée de rappeler qu'il n'existait pas de « *théorie du genre* ». Les études de genre, en revanche, permettent d'analyser les

rôles sociaux attribués aux femmes et aux hommes et de lutter contre les stéréotypes qui nourrissent les LGBTphobies, au même titre que les inégalités femmes-hommes (voir chapitre Religions).

Émotion et colère suite au massacre LGBTphobe d'Orlando

La journée du 12 juin 2016 fut marquée par une fusillade dans un lieu festif et militant LGBT dans la ville d'Orlando aux États-Unis. La une du *Times* s'interrogeait quelques jours plus tard, à propos des victimes massacrées parce qu'elles étaient lesbiennes, bi, gays, trans : « *Why did they die '?* »

Ce fut l'occasion dans le débat public et parmi la classe politique et institutionnelle française et internationale d'exprimer émotion et solidarité.

Pourtant, il faut aussi se rappeler que certains médias ont tardé à indiquer le caractère LGBTphobe de ce massacre alors qu'il s'agissait bien d'une attaque contre la liberté de celles et ceux qui souhaitent pouvoir vivre tel-le-s qu'ils-elles sont.

Des événements institutionnels majeurs

En juin 2016, suite à la tuerie d'Orlando, le président de la République a reçu les associations LGBT dont SOS homophobie. À la suite de cette réunion, le dispositif sur le changement d'état civil des personnes trans a été arbitré comme décrit plus haut et il a été décidé d'étendre le champ d'action de la Délégation interministérielle contre le racisme et l'antisémitisme en y ajoutant la lutte contre la haine anti-LGBT (la DILCRA devient alors DILCRAH). Fin 2016, la DILCRAH a mis en place un plan gouvernemental de mobilisation contre les haines anti-LGBT qui propose, entre autres, la création d'un fonds de soutien aux actions associatives.

¹ « *Pourquoi sont-ils-elles morts ?* »

L'année 2016 s'est terminée par la volonté regrettable de certains exécutifs régionaux de remettre en cause les subventions allouées aux associations LGBT. En Région Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent Wauquiez (Les Républicains) a par exemple supprimé les subventions – d'un montant de 12 000 € – aux festivals LGBT de la région. De même, Valérie Pécresse, présidente Les Républicains de la Région Île-de-France, a exprimé son rejet des associations LGBT sous couvert de lutter contre le «*lobbying politique*»

et contre la prétendue «*théorie du genre*», déclarant: «*On financera les associations qui mènent des projets d'intérêt régional : la lutte contre les discriminations, la lutte contre l'homophobie, la prévention santé [...]. Il y a des subventions qui seront données à des associations qui sont d'intérêt régional, mais, en revanche, je n'accepterai pas qu'il y ait des subventions pour des projets qui font du lobbying politique... Donc, on ne subventionnera pas la théorie du genre.*»

Un regard sur la religion

Miséricorde pour tous... sauf pour les homos

En 2016, seuls dix témoignages concernent directement la religion, mais parmi les centaines d'autres reçus, il n'est pas rare que les croyances religieuses de l'entourage soient citées comme une explication implicite du rejet subi : quand l'appelant-e précise la religion des membres de sa famille, il-elle sous-entend en général qu'ils condamnent l'homosexualité. De fait, le discours traditionnel des trois religions monothéistes sur l'homosexualité a profondément influencé la société française. Le rejet de la différence se nourrit de justifications dites « *morales* ». C'est pourquoi il est important de connaître les avancées et les reculs du discours religieux vis-à-vis de l'orientation sexuelle autre qu'hétérosexuelle et vis-à-vis de l'identité de genre autre que cisgenre.

L'Église catholique

NDLR : Cette année, en raison de l'actualité, nous avons choisi de développer particulièrement l'analyse consacrée à l'église catholique.

2016 était « l'année sainte de la miséricorde » au sein de l'Église catholique. Cela a aussi été l'année de la réaffirmation de la doctrine

condamnant l'homosexualité, et probablement le début d'une période de glaciation.

Si les débats dans le cadre du synode sur la famille en 2014 et 2015 avaient permis de faire remonter une forte demande d'ouverture de la part de laïcs et de théologiens vis-à-vis des couples homosexuels, l'assemblée des cardinaux réunie à Rome en a décidé autrement. Un premier projet de synthèse commençant par « *Les personnes homosexuelles ont des dons et des qualités à offrir à la communauté chrétienne...* » avait été rejeté vigoureusement, et le paragraphe sur l'homosexualité du rapport final, adopté à la majorité des deux-tiers, est un rappel à la doctrine, focalisée sur la condamnation des unions homosexuelles.

Dans son exhortation apostolique post-synodale publiée le 8 avril 2016, intitulée « *Amoris laetitia* », le pape François a repris quasi intégralement ce paragraphe du synode à propos de l'homosexualité. L'affirmation « *Il n'y a aucun fondement pour assimiler ou établir des analogies, même lointaines, entre les unions homosexuelles et le dessein de Dieu sur le mariage et la famille* » renvoie au texte

magistériel de 2003 condamnant toute forme d'union homosexuelle. Dans ce contexte, la phrase apparemment bienveillante demandant d'«*éviter toute marque de discrimination injuste*» ne doit pas être comprise comme un rejet des discriminations en général, car elle renvoie implicitement aux discriminations «*non injustes et même obligatoires*» du texte magistériel de 1992 à l'encontre des personnes qui manifestent publiquement leur orientation homosexuelle.

Dans cette exhortation, le pape François reprend aussi la rumeur selon laquelle «*des organismes internationaux conditionnent les aides financières aux pays pauvres à l'introduction de lois instituant le "mariage" entre des personnes de même sexe*». Qu'une rumeur dénuée de fondement et assez invraisemblable puisse se retrouver dans des textes d'un tel niveau en dit long sur la «*psychose homophobe*» régnant au Vatican vis-à-vis des «*lobbys gays*».

Pour certains spécialistes de l'Église catholique, afin d'atteindre son objectif de réintégration des divorcé-e-s remarié-e-s au sein de la communion, le pape aurait donné des gages de fidélité doctrinale sur d'autres sujets. La petite minorité homosexuelle, contre laquelle se focalisent nombre de cardinaux, en particulier africains et américains, aurait ainsi été une sorte de victime collatérale¹.

C'est aussi ce qui expliquerait le rejet de la candidature de Laurent Stefanini au poste d'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège. Après plus d'un an sans réponse ni explication du Vatican, le gouvernement français a fini par céder en avril 2016 et proposer un autre candidat, estampillé hétérosexuel (voir rapport annuel 2016).

Suite à cette exhortation du pape, les voix des évêques qui souhaitaient une ouverture se sont tues et celle des partisans de la doctrine traditionnelle a été légitimée. Les mouvements

qui militent contre les droits des homosexuels – tels que Sens commun, Alliance Vita ou les Associations familiales catholiques – se sont sentis confortés par la hiérarchie de l'Église et c'est leur voix qui est aujourd'hui perçue comme celle de tou-te-s les catholiques dans la société.

Pendant l'année 2016, les épiscopats se sont focalisés sur la condamnation des unions homosexuelles. Afin de contrer l'évidence des analogies entre les unions homosexuelles et les unions hétérosexuelles, ils ont constamment repris l'affirmation selon laquelle il n'y aurait «*aucune analogie, même lointaine*» entre elles. Un autre axe de dénigrement consiste à associer le plus souvent possible ce sujet à l'avortement et l'euthanasie. Cette stratégie d'amalgame a été beaucoup utilisée par les évêques américains pendant les débats électoraux de 2016, et de façon plus subtile par la conférence des évêques de France dans leur texte «*Dans un monde qui change, retrouver le sens du politique*» publié en octobre 2016.

Cependant, de nombreux évêques s'inquiètent des clivages au sein des communautés catholiques provoqués par les débats². Peut-être certains aussi ont-ils pris conscience des erreurs de la doctrine officielle avec les révélations de «*l'affaire Anatrella*» (voir encadré). Ne pouvant toutefois pas se démarquer du Saint-Siège, ils ont cherché à éviter tout débat sur la question des couples. Cela n'a pas empêché le cardinal André Vingt-Trois, archevêque de Paris, fer de lance de la lutte contre la «*loi Taubira*», de profiter de la messe célébrée en mémoire du père Jacques Hamel à Notre-Dame de Paris le 27 juillet dernier, devant un large parterre de personnalités politiques, pour fustiger «*la légalisation des déviances de mœurs*», dans une claire allusion à la loi sur le mariage pour tou-te-s. Cette utilisation déplacée de la

² Cf., entre autres, les déclarations de M^{gr} Dagain, évêque d'Angoulême, ou de M^{gr} Dubost, évêque d'Evry, cités par Philippe Clanché : *Mariage pour tous, divorce chez les cathos*, éd. Plon, 2014, p 79-80

¹ «*Homosexualité, l'Église doit évoluer*», Laurent Lemoine, *Témoignage chrétien* n° 3697, sept 2016

tribune qui lui était offerte a soulevé un tollé médiatique, obligeant le cardinal Vingt-Trois à prétendre ensuite qu'il n'avait pas voulu évoquer cela.

Le thème du complot des «*lobbys gays*» contre l'Église a également été bien présent dans les discours de divers cardinaux et évêques tout au long de l'année 2016. Le pape émérite Benoît XVI est ainsi revenu, dans un livre d'entretiens paru en septembre dernier, sur la présence au Vatican d'un «*lobby gay de quatre ou cinq personnes*» qu'il affirme avoir pu dissoudre, sans que la presse catholique ne cherche à en savoir plus sur la nature et les agissements de ce prétendu «*lobby*».

En décembre dernier, le Vatican a publié un décret sur le recrutement et la formation des prêtres intitulé «*Le don de la vocation presbytérale*», dans lequel il est demandé aux évêques et aux directeurs de séminaires de «*déceler la présence éventuelle de*

tendances homosexuelles» chez les candidats. Considérant que des «*tendances profondément enracinées*» feraient «*gravement obstacle à une juste relation avec les hommes et les femmes*» et entraîneraient des «*conséquences négatives*», les évêques ont le devoir de dissuader ces candidats de continuer leur formation, sauf s'il s'agit «*seulement de l'expression d'un problème transitoire, comme par exemple celui d'une adolescence pas encore achevée*» et qui devra «*être clairement dépassée au moins trois ans avant l'ordination*». Cette reprise en 2016 sous forme de «*décret général exécutoire*» d'une instruction publiée en 2005 souvent critiquée au sein de l'Église lui donne une actualité renforcée et permet de mesurer à quel point l'homosexualité reste perçue comme une menace³ par l'Église romaine.

³ Par contraste, les problèmes de maladies psychiques (schizophrénie, paranoïa...) ou d'alcoolisme font l'objet de recommandations de prudence et renvoient aux épiscopats nationaux le soin d'élaborer des «*normes pertinentes*».

Actualité : l'affaire Anatrella

Tony Anatrella est un prêtre français qui a exercé comme psychanalyste. Ses livres ont eu un fort impact dans les milieux catholiques où il a popularisé les notions d'«*immaturité affective foncière*», de «*narcissisme manipulateur*» et de «*refus de l'altérité*» pour expliquer l'homosexualité. Mis en avant par le cardinal André Vingt-Trois, il a été nommé consultant à deux conseils pontificaux du Vatican sur la famille et sur la santé. Ses théories ont été reprises dans les textes doctrinaux de l'Église sur l'homosexualité, en particulier celui de 2005 (réaffirmé en 2016) demandant aux évêques de rejeter les candidats homosexuels désirant devenir prêtres ou diacres.

En 2006, trois plaintes avaient été déposées par des hommes pour des agressions sexuelles subies pendant leur séance de psychothérapie avec Tony Anatrella. Ces plaintes avaient été classées sans suite par la justice, faute de preuves ou parce que les faits étaient prescrits. De nouveaux témoignages ont été déposés au diocèse de Paris en 2016. Plusieurs émaneraient d'hommes jeunes à l'époque désirant devenir prêtres et qui auraient aussi subi des violences sexuelles pour les «*guérir*» de leur homosexualité. Les faits seraient prescrits en droit français, mais le diocèse de Paris a mis en place une commission d'enquête pilotée par M^{gr} Éric de Moulins-Beaufort, évêque auxiliaire.

En France, l'épiscopat a pris ses distances avec cet «*expert*» en attendant les conclusions de la commission d'enquête, et les cours qu'il devait donner en 2016 sur la «*théorie du genre*» au collège des Bernardins ont été déprogrammés, mais il garde pour l'instant son titre et sa fonction au Vatican.

La réaffirmation de cette règle concernant le recrutement des diacres et des prêtres pose deux sérieux problèmes. D'une part, il s'agit clairement d'une discrimination sur la seule base de l'orientation sexuelle, indépendamment de toutes les autres qualités des candidats. D'autre part, elle pousse de jeunes homosexuels au déni de la réalité et à l'illusion d'une possible « guérison » de leur orientation. Ceci peut entraîner des dégâts psychologiques, mésestime de soi, clivage de la personnalité, homophobie intériorisée, et dans certains cas conduire à des formes de perversion du type de celles dont est accusé Tony Anatrella, l'un des principaux inspirateurs de ce texte (voir encadré).

L'année 2016 aura aussi vu le pape se prononcer sur les manuels scolaires français. Il les accuse de propager « *la théorie du genre* » en rapportant l'anecdote d'un père catholique, dont le fils de dix ans aurait dit qu'il souhaitait changer de sexe, et qui se serait rendu compte que « *dans les livres du collège, on enseignerait une "théorie du genre" qui encouragerait cette option* ». Le pape a donné du crédit à cette rumeur et même évoqué une « *colonisation idéologique* »⁴. Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, s'est étonnée de la teneur de ces propos : « *Je regrette cette parole [du Pape] pour le moins légère et infondée. Je vois qu'il aura été lui aussi victime de la campagne de désinformation massive conduite par les intégristes, la formation Lejeune, VigiGender et d'autres* »⁵. Depuis plusieurs années, des groupes catholiques traditionalistes luttent en effet contre des mesures d'égalité sous couvert de dénoncer une « *théorie du genre* ». Ces luttes ont par exemple conduit à l'abandon regrettable d'avancées pouvant bénéficier à tou-te-s comme « les

abcd de l'égalité » dans les collèges en faveur de l'égalité hommes-femmes.

Ce raidissement de l'institution ne doit cependant pas masquer les évolutions qui se poursuivent malgré tout au sein de certaines communautés paroissiales et de certains mouvements d'Église ou cercles de théologiens. Ainsi, suite au massacre d'Orlando, une pétition a été lancée en juillet 2016 par le journal *Témoignage chrétien*⁶, en lien avec la Conférence catholique des baptisé-e-s francophones, pour demander au pape d'abroger l'article 2357 du catéchisme et de voter la dépénalisation universelle de l'homosexualité à l'ONU. Des prêtres et certains évêques pratiquent un accueil, certes discret, mais beaucoup plus ouvert que ne le prévoient les consignes du Vatican, y compris d'homosexuel-le-s vivant ouvertement en couple. Une enquête réalisée par Cécile Béraud en 2015⁷ montre que certains prêtres catholiques ont même accepté de bénir – discrètement – des unions homosexuelles. Par ailleurs, plusieurs évêques français ont mis en place des groupes d'accueil de personnes homosexuelles, en lien avec l'appel du pape François à faire preuve d'écoute et de discernement vis-à-vis des personnes « *en situation irrégulière* »⁸. Ces ouvertures

⁶ <http://temoignagechretien.fr/articles/contre-l-homophobie-meurtriere-appel-de-temoignage-chretien-au-pape-francois>

Catéchisme de l'Église catholique, article 2357 : « *S'appuyant sur la Sainte Écriture qui les présente comme des dépravations graves, la Tradition a toujours déclaré que "les actes d'homosexualité sont intrinsèquement désordonnés". Ils sont contraires à la loi naturelle. Ils ferment l'acte sexuel au don de la vie. Ils ne procèdent pas d'une complémentarité affective et sexuelle véritable. Ils ne sauraient recevoir d'approbation en aucun cas.* »

⁷ « *De la reconnaissance à la mise en forme rituelle des unions de même sexe en France* », Cécile Béraud, International Journal on Collective Identity Research, 2016/2, 2016.

⁸ *Dans le droit canon (le droit interne à l'Église catholique), ce terme désigne les personnes vivant dans un « état de péché obstiné », en particulier les personnes divorcées remariées et les homosexuel-le-s pacsé-e-s*

⁴ « *Le pape et la théorie du genre: la polémique en cinq questions* », LeFigaro.fr, 3 octobre 2016

⁵ « *Najat Vallaud-Belkacem répond au Pape sur la théorie du genre dans les manuels scolaires: "Parole légère et infondée"* », Huffingtonpost.fr, 3 octobre 2016

prendront sans doute de longues années avant de porter leurs fruits et de conduire à un changement de discours de l'Église catholique sur l'homosexualité.

Églises protestantes

Dans la multiplicité des Églises protestantes, on peut distinguer deux grands groupes, avec des positions contrastées vis-à-vis de l'homosexualité: d'un côté les Églises « historiques » luthériennes, réformées et anglicanes, de l'autre les Églises « évangéliques » baptistes et pentecôtistes.

En 2015, l'Église protestante unie de France (EPUF), issue de l'union de l'Église réformée et de l'Église luthérienne en 2013, avait pris la décision à une très large majorité d'autoriser la bénédiction des couples de personnes de même sexe⁹, au terme d'un long débat organisé dans les paroisses¹⁰. Malgré cela, certains pasteurs se sont opposés à cette décision synodale, et ont formé un mouvement d'opposition, « les attestants ». Ce mouvement rassemblerait près de 15 % des pasteurs de l'EPUF et a été très médiatisé en 2016 par la presse catholique.

Les Églises évangéliques connaissent un très fort dynamisme dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, et au sein des populations immigrées qui en sont issues. Elles ont en général une approche plus conservatrice sur les sujets de société. Au contact des sociétés africaines, où l'homosexualité reste un tabou et fait l'objet d'un déni, elles ont tendance à devenir violemment homophobes. Parmi les témoignages reçus en 2016, le cas d'un prédicateur filmé dans le métro parisien, haranguant la foule et appelant au meurtre des hommes homosexuels au nom de la

ou marié-e-s.

⁹ Pour les protestants, le mariage n'est pas un sacrement. Il n'y a pas deux mariages, l'un civil, l'autre religieux : il s'agit d'une bénédiction religieuse de l'union civile.

¹⁰ La bénédiction des couples de personnes de même sexe a aussi été autorisée par les Églises luthériennes et réformée de différents pays ces dernières années.

Bible, semble être typiquement d'inspiration évangélique.

Judaïsme

Le 3 juin 2016, tout juste un an après l'assassinat au couteau d'une adolescente de 16 ans par un Juif intégriste ultra-orthodoxe à la Gay Pride de Tel Aviv, l'ancien grand rabbin de France, Yosef Haïm Sitruk, n'a pas hésité à exprimer violemment son rejet de l'homosexualité aux auditeurs de Radio J. Une chronique de 3 minutes livrant un véritable discours de rejet et de haine venant de l'homme qui a représenté le judaïsme français de 1987 à 2008: « *La GayPride israélienne, une tentative d'extermination morale du peuple d'Israël [...]. La Torah considère l'homosexualité comme une abomination et un échec de l'humanité. J'espère que les auditeurs écouteront mon appel au secours et réagiront de façon radicale à une telle abomination.* » Ce discours de haine a généré un vif débat au sein de la communauté juive et de ses médias. À l'invitation du Beit Haverim, association juive LGBT, l'actuel grand rabbin de France Haïm Korsia a donné une conférence « *Pour un judaïsme engagé contre toutes les discriminations* » au Centre LGBT de Paris.

SOS homophobie avait manifesté son intention de porter plainte contre le rabbin Sitruk pour provocation à la haine. Le procès n'a cependant pas eu lieu suite à son décès quelques mois après ses violentes déclarations.

Islam

Il est difficile de suivre l'évolution du discours religieux musulman sur l'homosexualité. En effet, il n'y a pas d'organisation centralisée qui définirait une théologie et des normes, l'islam étant porté par des imams autonomes avec, pour certains d'entre eux, des lectures très fondamentalistes de textes du Coran. Le filtre des préjugés et des obsessions sur certains sujets permet de résoudre le problème des

contradictions inhérentes à un texte aussi complexe et qui contient effectivement des passages violents contre les homosexuel-le-s. De nombreux-ses jeunes homosexuel-le-s

musulman-e-s semblent souffrir de formes de rejet particulièrement fortes de la part de leurs familles, le plus souvent aggravées par la question du mariage.

Pierre, 22 ans, est étudiant dans l'Isère. Il s'est toujours beaucoup investi dans sa paroisse et souhaitait même devenir prêtre. Vers l'âge de 18 ans, il prend conscience de son homosexualité et commence à se sentir perdu face au dogme de l'Église catholique. Un jour, le curé le convoque : si Pierre « refus[e] de changer et de [se] faire aider, [il] ne ser[a] jamais heureux et risquer[a] de mourir du sida ». Après cet entretien pénible, Pierre se sent rejeté par une institution à laquelle il a beaucoup donné. Beaucoup d'amis de longue

date commencent à lui tourner le dos et sa vie lui semble vide de sens. Victime de l'amalgame entre homosexualité et pédophilie, il est également contraint d'abandonner le scoutisme, les responsables locaux ne souhaitant plus qu'il continue de s'occuper d'enfants de 8 à 10 ans.

Originaire de Picardie, Younès est issu d'une famille musulmane très pratiquante et se sent tiraillé entre ses croyances, la tradition et son homosexualité qu'il cache à son entourage. À bientôt 30 ans,

unique fils d'une famille de six enfants, il subit la pression de ses parents pour se marier. Il a pour l'instant toujours refusé mais il sait que cette situation n'est pas tenable. Aux yeux de ses parents, l'homosexualité est synonyme de « perversité » et d'« enfer ». En leur disant la vérité, il a peur de les détruire et de jeter l'opprobre sur sa famille. Il craint aussi beaucoup la réaction de son père violent, qui pourrait également « rejeter la faute » sur sa mère.

La parole à... Ludovic-Mohamed Zahed

Des théologien-ne-s féministes et gay-friendly de l'islam face aux fascismes islamisés.

Depuis une vingtaine d'années, des bouleversements ont lieu dans les interprétations de l'islam, notamment en rapport avec les questions de genre et de diversité sexuelle.

De nouveaux courants réformateurs contemporains progressistes et inclusifs ont promu l'égalité des sexes et pris en charge les questions liées au genre, contrairement au wahhabisme ou au takfirisme qui ont prôné depuis la fin du siècle dernier la stigmatisation et parfois même la déshumanisation des minorités de genre.

Il s'agit en premier lieu du féminisme islamique, apparu d'abord en Iran, défendant l'égalité des sexes. Si ces théologiennes travaillent le Coran, la tradition et le droit musulman, elles s'appuient en dernière instance sur l'exégèse critique qu'elles font du Coran. L'une d'entre elles, Ziba Mir-Hosseini, une sociologue enseignant à Londres, a ainsi rappelé la nécessaire distinction entre la charia (la voie de Dieu révélée au Prophète dans le Coran) et le fiqh (les efforts humains pour traduire ce chemin en dispositions juridiques).

Cette distinction sémantique a les répercussions identitaires, donc sociales et politiques, suivantes : cela permet aux féministes et LGBT musulman-e-s de ne pas fuir le débat de la tentation du fascisme en Islam – avec une majuscule –, comme dans toutes civilisations, incarné dans les débuts de l'islam par la secte des « takfiristes » qui massacraient tou-te-s musulman-e-s non soumis à leur dogme. Tout en se réappropriant la dynamique éthique liée à l'islam – avec une minuscule –, en tant que philosophie de vie, quête spirituelle humaine et immanente.

Ces nouvelles exégèses, féministes et gay-friendly, ont aussi contesté l'autorité des institutions établies et la question du consensus des savants dans la production de la norme religieuse. Ces théologiennes et théologiens sont dans une démarche d'appropriation des sources de l'islam, qui témoigne d'une individualisation du rapport au religieux, selon l'idée forte : « *L'islam, c'est nous.* » Ce mouvement, qui reconnaît l'imamat des femmes, des homosexuel-le-s et des transidentitaires, est soutenu par le réseau des universités islamiques d'État où elles enseignent.

Toutefois, si la démarche pionnière des féministes islamiques a inspiré ce mouvement, une partie seulement d'entre elles s'est jusqu'alors jointe aux revendications des LGBTQIA+.

Un mouvement plus universellement inclusif s'appuie sur les travaux d'intellectuels engagés comme Scott Siraj Al-Haq Kugle, professeur à l'université Emory à Atlanta. Celui-ci a publié en 2010 un ouvrage de référence, *Homosexuality in Islam*, à partir d'une étude approfondie du Coran et de la tradition prophétique respectant les règles de l'exégèse.

Ces études permettent de comprendre les versets coraniques – plus de 70 au total – qui font référence à « *l'abomination* » du peuple de Sodome et Gomorrhe. L'un de ces versets dit : « *Aucun autre peuple ne s'était adonné à cette abomination avant vous.* » En fait, il ne s'agit pas de prostitution ou d'homosexualité, mais bien de « *viols rituels* », de jeunes gens du peuple ou d'étrangers, en offrande à la déesse Ishtar. Cette exégèse inclusive du Coran semble plus cohérente avec l'attitude d'un Prophète Mahomet décrit comme défendant de manière proactive la dignité, et jusqu'à la vie, de ces mukhannathuns (des hommes décrits comme efféminés et qui n'avaient pas de désir envers les femmes).

Cette réappropriation de l'historiographie arabo-musulmane a permis aux anglophones,

avant les autres, de combattre les fascistes qui s'évertuent à reconstruire l'identité arabo-musulmane, depuis le début du ^{xx}e siècle, avec par exemple la censure *des Mille et une nuits*, ouvrage expurgé de toutes références à la sexualité féminine ou à l'homosexualité.

En France, il faudra attendre 2010 pour que soit fondée l'association HM2F (Homosexuel-le-s musulman-e-s de France).

Mais ce mouvement ne saurait à lui seul contrecarrer la propagande fascisante de certains leaders musulmans.

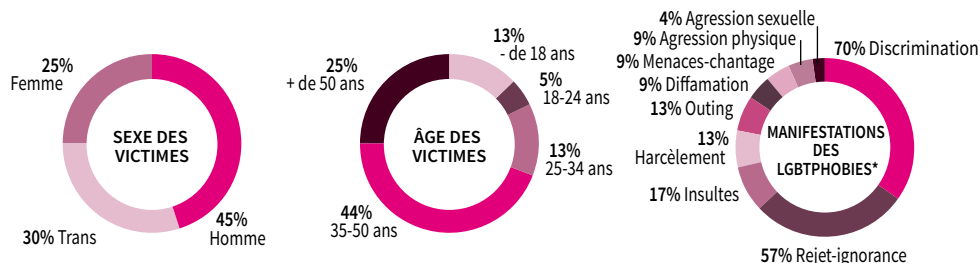
Aujourd'hui, en Syrie et en Irak, DAESH s'est attaqué en premier aux femmes, aux personnes LGBTQI+, aux chrétiens d'Orient et à tout ce qui n'est pas conforme à leur doctrine totalitaire. C'est un fait : une forme nouvelle de fascisation, prétendument « *religieuse* », et qui en réalité n'a rien de spirituel, est à l'assaut du pouvoir. Qu'on ne s'y trompe pas : malgré tout ce que peuvent dire les extrémistes de tous bords, ces pogroms, sous prétexte de « genre interdit », n'ont rien à voir avec la culture nord-africaine, ni même avec l'islam.

D^r & Imam Ludovic-Mohamed ZAHED,

directeur du cabinet et des éditions CALEM, ingénieur de recherche, néonato-neuropsychologie (AP-HM)

Santé-Médecine

LGBTphobies : un traitement à doses homéopathiques



23 témoignages en 2016, correspondant à 23 cas, soit 1,5 % du total.

En 2016, SOS homophobie a reçu 23 témoignages en rapport avec le domaine de la santé. Près des deux tiers des victimes ayant témoigné ont plus de 35 ans. 25 % des témoignages proviennent de personnes de plus de 50 ans. Les moins de 25 ans sont la catégorie la plus faiblement représentée (18 %).

Les victimes ayant témoigné dans le domaine de la santé sont plutôt des hommes cisgenres (45 %). Les témoignages de femmes cisgenres représentent 25 % alors que 30 % des témoignages proviennent de personnes trans.

Les LGBTphobies rapportées dans le secteur de la santé correspondent majoritairement à une sensation de discrimination (70 %) et de rejet (57 %). Puis viennent les insultes (17 %), le harcèlement (13 %), l'outing (13 %), les violences physiques, les menaces et la diffamation (9 % dans les trois cas) et enfin les violences sexuelles (4 %).

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.

Conditions distinctes du don du sang pour les gays et bi

L'interdiction du don du sang aux hommes homosexuels et bisexuels a été levée par l'arrêté du 5 avril 2016, comme l'avait annoncé la ministre de la Santé, Marisol Touraine, en novembre 2015 : « Dans un premier temps, le don du sang sera ouvert aux homosexuels n'ayant pas eu de relations sexuelles avec un autre homme depuis douze mois. Les homosexuels pourront donner leur plasma s'ils sont dans une relation stable depuis quatre mois ou s'ils n'ont pas eu de relations sexuelles sur la même période. Les premiers dons nous permettront de réaliser des études et, s'il n'y a pas de risques, les règles qui s'appliquent aux homosexuels seront rapprochées des règles générales l'année qui suit. Dans cette optique, nous allons réécrire les questionnaires à remplir lors d'un don de sang pour préciser les conditions pour les homosexuels, mais également pour les hétérosexuels ayant des pratiques à risque, par exemple avec des prostituées¹. » Cette mesure, entrée en vigueur le 10 juillet 2016, est présentée

¹ Marisol Touraine : « Le don du sang sera ouvert aux homosexuels », Le Monde, 4 novembre 2015

« Nous, médecins, avons aidé des couples homosexuels à avoir un enfant même si la loi l'interdit »

Réunis par le gynécologue René Frydman, plus de 130 médecins signent un manifeste pour demander l'assouplissement des lois encadrant la reproduction assistée.

comme une première étape permettant de recueillir des données scientifiques dans le but d'ouvrir davantage le don du sang aux hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, tout en s'assurant de la sécurité du receveur².

Malheureusement, malgré la levée de l'interdiction de principe, les conditions du don pour les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) restent distinctes, pour l'instant, de celles des autres groupes à risque (femmes enceintes, toxicomanes, etc) : ces donneuses et donneurs sont ajournés pour quatre mois à partir de la date de leur dernier rapport avec un individu appartenant à un groupe à risque avant de pouvoir donner leur sang. Le protocole mis en place par le ministère de la Santé, qui ajourne les HSH pendant un an à partir de leur dernier rapport avec un homme, n'a pas été suffisamment expliqué pour permettre de lever la sensation de discrimination ressentie par les HSH souhaitant donner leur sang. Ainsi, de nombreux HSH ayant souhaité donner leur sang en 2016 se sont encore sentis discriminés par le refus qui leur a été opposé par l'Établissement français du sang (EFS) à l'évocation de leur orientation sexuelle. Le maintien d'une distinction entre le protocole appliqué aux HSH et celui appliqué aux autres groupes à risque entretient le préjugé selon lequel les gays et les bi seraient porteurs

² *Plan de mobilisation contre la haine et les discriminations anti-LGBT, DILCRAH, 21 décembre 2015*

du VIH et alimente la sérophobie envers les gays et bi.

Le «manifeste des 130 médecins» pour l'ouverture de la PMA à toutes les femmes³

Mené par le gynécologue René Frydman, un groupe de médecins s'est engagé le 17 mars 2016 pour réclamer une réforme de l'assistance médicale à la procréation en France. Parmi les nombreuses mesures qu'ils proposent figure l'ouverture de la PMA avec tiers donneur aux couples de femmes et aux femmes seules, mesure phare du manifeste. À travers un clin d'œil au « manifeste des 343 salopes » pour l'IVG en 1971, les signataires disent ouvertement avoir enfreint la loi pour aider leurs patientes homosexuelles ou célibataires à concevoir un enfant. Malheureusement, leur cri d'alarme est resté sans réponse de la part du gouvernement, alors qu'une réforme de la PMA était pourtant tant attendue pendant le mandat présidentiel de François Hollande. Ainsi, les discriminations à l'encontre des femmes souhaitant procréer sans relation hétérosexuelle se poursuivent, avec des conséquences pour leur santé : protocoles de PMA réalisés à distance avec des cliniques étrangères, incluant des injections d'hormones à domicile sans suivi médical de proximité pour les plus aisées ; insémination artisanale de sperme venant d'un donneur connu ou trouvé sur Internet, sans aucun contrôle sanitaire, pour les moins fortunées.

³ « Nous, médecins, avons aidé des couples homosexuels à avoir un enfant même si la loi l'interdit », *Le Monde*, 17 mars 2016

26 décembre, 17:49

Je viens de frôler une erreur médicale.

En tant que remplaçant, j'ai eu un patient qui venait pour ce qui semblait être une fissure anale. Tous les symptômes y étaient.

Du coup je l'envoie chez le gastro-entérologue qui programme une opération.

Le truc, c'est que le patient est homosexuel.

Pas un homo de type "fofolle" avec des manières surjouées, plutôt un monsieur tout le monde, du coup je n'ai rien vu (et ce n'était pas marqué dans le dossier) donc je n'ai pas cherché plus loin. Et le bilan pré-op a ramené des VRDL TPHA très positifs.

Vague d'homophobie sur la page Facebook « Les médecins ne sont pas des pigeons »

La polémique a débuté sur la page Facebook d'un groupe de médecins dont un membre a confié avoir fait une erreur de diagnostic de chancre syphilitique chez un patient parce qu'il n'avait pas vu que le patient était gay. Il le décrit comme n'étant « pas un homo de type fofolle, mais plutôt un M. Tout-le-monde ». S'en est suivie une vague de commentaires de médecins décrivant le stéréotype de l'homme homosexuel et tentant de le justifier par des raisonnements scabreux et pseudo-scientifiques. Certains médecins ont été scandalisés des propos écrits par leurs consœurs et confrères et ont réalisé des captures d'écran. L'un d'eux a dénoncé la page sur Twitter. L'affaire a pris de l'ampleur, des articles de presse ont relayé la polémique et une plainte a finalement été déposée au Conseil de l'ordre des médecins.

Ce fait divers, qui apparaît comme anecdotique, illustre la persistance chez certains médecins de schémas de pensée éculés, réducteurs et discriminants. Il faut néanmoins tenir compte de l'effet loupe induit par les réseaux

sociaux, qui donne une vision biaisée de la réalité: seuls les praticiens pour qui le sujet mérite intérêt se sont exprimés sur un réseau social, les autres, pour qui l'homosexualité n'est pas un sujet, n'ont pas été rendus visibles par la polémique.

Croisée avec les témoignages reçus par l'association et provenant de patient-e-s se disant victimes de leur praticien-ne, cette affaire met cependant en lumière un important besoin de formation du personnel médical, aussi bien dans la connaissance de la réalité des personnes LGBT que dans la prise en charge bienveillante et non discriminante de ces patient-e-s.

Plan de lutte contre les LGBTphobies lancé par la DILCRAH, incluant un volet santé

La délégation interministérielle de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (DILCRA) a ajouté la lutte contre la haine anti-LGBT à son arsenal de compétences, devenant ainsi la DILCRAH. Le 21 décembre 2016, la DILCRAH a édité un plan de lutte contre les LGBTphobies, dont le volet santé porte sur différents points :

« 1. Concernant les jeunes LGBT : intégrer la problématique du suicide des jeunes LGBT, qui ont 2 à 7 fois plus de risques d'effectuer

Résumé du rapport :

« Autoconservation des gamètes de personnes transsexuelles et projet parental éventuel »

Dans un courrier du 23 juillet 2013, le Défenseur des droits a souhaité connaître la position de l'Académie nationale de médecine concernant « *la demande des personnes transsexuelles qui souhaitent procéder à une autoconservation de leurs gamètes pour éventuellement pouvoir les réutiliser après leur transition dans un projet de parentalité de couple* ».

L'Académie nationale de médecine a présenté son rapport le 25 mars 2014, en voici un résumé.

Tout d'abord, il convient de préciser que la réflexion du groupe de travail n'a porté que sur la situation des personnes transsexuelles traitées médicalement et souhaitant mener un projet parental après avoir changé d'état civil. Ainsi, dans sa réflexion, le groupe n'a considéré que la situation des personnes transsexuelles sollicitant un traitement hormonal et/ou chirurgical susceptible de les stériliser. Or, suivant ce parcours médical, les personnes transsexuelles souhaitent parfois congeler leurs gamètes avant leur transition afin de préserver leur fertilité.

Légalement, la conservation des gamètes fait partie des actes d'assistance médicale à la procréation (AMP). Comme tous les autres actes d'AMP, elle est soumise à autorisation. Ainsi, une telle mesure peut être mise en œuvre en cas d'orchidectomie¹, d'ovariectomie² ou d'hystérectomie³.

Les interventions chirurgicales dites « *de réassignation* », avec ablation des organes reproducteurs (testicules, ovaires, utérus), entraînent incontestablement une stérilité irréversible. Elles répondent théoriquement aux critères énoncés dans l'article L. 2141-11 du Code de la santé publique et pourraient donner lieu à la conservation préalable de gamètes ou de tissus germinaux⁴ pour préserver la fertilité.

Lorsque le parcours médical de transition ne comporte pas de stérilisation chirurgicale, et parce que les traitements hormonaux utilisés lors d'une transition n'altèrent pas la fonction gonadique de manière irréversible, les capacités de procréation des personnes transsexuelles peuvent donc être maintenues. Ainsi, en l'absence de stérilisation chirurgicale, il n'y aurait donc pas d'indication médicale évidente pour préserver les gamètes ou les tissus germinaux.

Au final, ce sont surtout les limites légales posées à l'utilisation des gamètes conservés qui semblent freiner la technique médicale. En effet, l'impossibilité de recourir à la PMA dans un couple de femmes et l'interdiction de la gestation pour autrui ne laissent ouvertes que deux hypothèses d'utilisation des gamètes conservés :

- Pour les hommes trans (FtoM) en couple avec une femme cisgenre, l'utilisation des ovocytes conservés serait possible car l'on serait en présence d'un couple homme/femme, ce qui permettrait une PMA avec don de sperme.
- Pour les femmes trans (MtoF) en couple avec un homme trans (FtoM), l'on serait là encore en présence d'un couple homme/femme, donc une PMA avec don de gamètes ou utilisation

¹ L'orchidectomie est l'amputation chirurgicale d'un ou des deux testicules.

² L'ovariectomie est l'ablation chirurgicale des ovaires.

³ L'hystérectomie est une procédure chirurgicale qui consiste à enlever l'utérus.

⁴ Les tissus germinaux sont les tissus ovariens et testiculaires.

des gamètes conservés serait possible, à condition toutefois que l'homme FtoM ait conservé ses organes génitaux féminins de manière à permettre une grossesse.

Indépendamment de cet aspect légal, les enjeux et les conséquences de cette utilisation ne devraient pas être ignorés. Si les personnes transsexuelles, qui sont déjà parents, peuvent trouver des aménagements pour que la conversion de l'identité parentale accompagne le changement d'identité de genre de la personne, l'utilisation de gamètes conservés préalablement au changement de genre pourrait être interprétée comme une incohérence identitaire.

Dans tous les cas, il appartient au médecin d'assurer ou non la mise en œuvre de la conservation des gamètes, au cas par cas, en fonction des situations des personnes qui le sollicitent et de leurs projets parentaux potentiels. Et en tout état de cause, la conservation de gamètes ou de tissus germinaux ne peut être entreprise sans considérer leur utilisation potentielle en fonction des possibilités médicales et légales existantes.

Sur le plan médical, la World Professional Association for Transgender Health (WPATH) recommande, dans sa dernière version des « Standards of Care » publiée en 2012 : *« Les patientes MtoF, principalement celles qui n'ont pas encore procréé, devraient être informées des possibilités de préservation du sperme et encouragées à le conserver dans une banque de sperme avant l'hormonothérapie. [...] Les options de reproduction pour les patients FtoM peuvent inclure la congélation d'ovocytes ou d'embryons. »*

En France, les CECOS (centres d'étude et de conservation des œufs et du sperme humains) ont été sollicités au cours des dernières années par une quinzaine de personnes souhaitant conserver du sperme avant une transition MtoF. En général, il n'a pas été répondu favorablement à ces demandes. Par ailleurs deux femmes ont été adressées par leurs médecins pour une conservation de tissu ovarien à l'occasion d'un parcours FtoM. Après entretien, les deux femmes n'ont pas donné suite au projet (C. Poirot, communication personnelle).

Finalement, d'un point de vue médical, aucune utilisation de tissus germinaux conservés avant un changement de sexe n'est envisageable. L'utilisation des gamètes conservés n'est possible actuellement que dans des cas très limités. En revanche, un potentiel d'utilisation bien plus large existe au sein des couples homosexuels composés d'une personne trans. Or, l'AMP pour les couples homosexuels et la GPA n'étant pas autorisées en France, il n'y a actuellement aucune possibilité d'utiliser les gamètes conservés sur le territoire français.

Pour consulter le rapport complet : <http://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2014/03/25.3.14-JOUANNET-info2.pdf>

une tentative de suicide que le reste de la population, dans les travaux du Comité national de la santé mentale ;

2. Concernant les gays : lutte contre les IST en général et contre le VIH en particulier, à travers des campagnes ciblées sur les jeunes gays ;

3. Concernant les lesbiennes : lutte contre les IST et promotion du dépistage du cancer du col de l'utérus, notamment à travers la diffusion d'un manuel des IST entre femmes ;

4. Formation des médecins et personnels médicaux, incluant une formation pendant les études de médecine ;

5. Concernant les personnes trans et intersexes: soutenir la recherche sur leur santé, notamment à travers des études spécifiques sur la prévalence du VIH dans la population trans ;

6. Concernant les enfants intersexes: arrêt des opérations et mutilations sur ces enfants. »

L'ensemble de ces mesures préconisées par la DILCRAH indique une volonté gouvernementale d'agir en faveur de l'accueil et

Don du sang

Cédric, jeune habitant de la Meuse, vient tout juste d'avoir 18 ans. Pour son premier don du sang, il se rend dans son lycée où une collecte est organisée. Lors de son entretien avec l'infirmier, il parle de son homosexualité : l'infirmier refuse de prélever son sang. Cédric est révolté par cette

interdiction et explique sa démarche au praticien qui en retour lui demande sèchement de s'en aller. Cédric se sent rejeté et a l'impression d'être traité « comme si [il] était un monstre ». Il estime que le délai de douze mois imposé aux homosexuels entre la date de leur dernier rapport avec un homme et le prélèvement

est hypocrisie, et que cette discrimination de principe alimente aussi bien les préjugés à l'égard des homosexuels que l'homophobie ordinaire.

Ludovic est ce qu'on appelle un « donneur universel » : de type O, son sang peut être transfusé à n'importe quelle personne, quel que soit son groupe sanguin.

1 Jean-Roch Huet Ben pour certains, oui, c'est clairement écrit sur leur front.

- Façon de parler avec intonations vers le haut,
- Expressions faciales exagérées,
- Main à 90° en marchant (la posture de la "théière" que l'on décrit en théâtre),
- Marche avec pieds sur une ligne en balançant les hanches,
- Etc.

Il y a une explication neurologique (et génétique) à tout cela. C'est long et complexe à expliquer, mais l'homosexualité est un modèle mixte à la fois génétique et psychologique, c'est pour ça qu'il y a des "niveaux" d'homosexualité : certains naissent homos (c'est dans leurs gènes), d'autres le deviennent, d'autres sont dans l'ambiguïté, etc.

C'est une question de gènes et d'organisation neuronale, de façon de percevoir l'autre sexe de manière instinctive.

Personnellement, je ne juge pas, homo ou hétéro, peu importe, je soigne et c'est mon boulot.

Mais si la culture populaire se "moque" de ces comportements (caricatures habituelles des gays), c'est justement parce qu'ils se différencient du reste de la population.

Il y a des homos hommes qui ont des mimiques d'hommes, ceux-là je ne suppose rien, et des homos hommes qui ont des mimiques de femmes, ceux-là c'est écrit sur leur front.

C'est pour ça que dans la culture populaire, on dit qu'il y en a "un qui fait l'homme et l'autre qui fait la femme".

Publication Facebook sur la page « Les médecins ne sont pas des pigeons »

de la prise en charge des personnes LGBT, afin d'améliorer leur santé en général et de réduire les effets indésirables qu'ont les comportements médicaux inadaptés, notamment les réticences des patient-e-s LGBT à consulter et à bénéficier ainsi de soins de prévention ou de dépistage.

Le don du sang est une cause qui lui tient à cœur, car il a conscience de la pénurie à laquelle sont souvent confrontés les hôpitaux en France. Il se sent solidaire et souhaite devenir donneur à son tour. Il se rend dans un centre et répond aux questions habituelles sur sa santé, son activité physique, etc. Lorsque Ludovic parle de son homosexualité, le médecin pose son stylo et arrête brutalement l'entretien: « Désolé, vous ne pouvez pas donner votre sang. Au revoir, monsieur. »

Damien nous raconte son expérience : « À 19 ans, j'ai souhaité donner mon sang. Je vais avec quelques amis à l'hôpital au centre de l'EFS, tout fier d'aller faire ce beau geste pour la première fois de ma vie. À l'époque, je suis en couple avec mon premier amour depuis plus d'un an. À l'issue du questionnaire traditionnel, la femme médecin qui me fait passer l'entretien préalable au don de sang me conseille texto de "revenir quand [j'aurai] une sexualité normale". Je n'ai jamais pu oublier ces mots qui m'ont profondément blessé. C'était la première fois qu'on me rejetait pour ce que j'étais. Ma seule "faute" dans l'histoire c'était d'être homosexuel, alors que je n'avais jamais pris un seul risque avec ma sexualité ! »

Préjugés LGBTphobes

En l'absence de son médecin habituel, Jérémie, qui souffre d'hémorroïdes, a pris rendez-vous chez un gastro-entérologue à Rouen. D'abord accueillant, celui-ci change d'attitude en ouvrant le dossier médical de son patient : « Vous êtes homosexuel, je ne vous ferai des soins que si vous faites un test VIH. » Ce n'est pas la première fois que Jérémie est confronté à ce genre de situation, mais il reste choqué par ces paroles et par la mention « homosexuel » figurant dans son dossier médical. Le médecin accepte finalement de l'examiner sommairement, et lui demande de se mettre à quatre pattes, « en position de sodomie, excusez-moi pour ce mot, mais c'est le cas », avant de l'ausculter sans ménagement. Jérémie rentre chez lui, humilié, avec une ordonnance pour un test de dépistage et d'autres examens. Il se confie à son compagnon et ils décident d'écrire au directeur de l'hôpital pour signaler le comportement du médecin. Après plusieurs relances restées sans réponse, le directeur les informe qu'il n'est pas responsable des agissements des praticiens indépendants qui exercent dans son établissement.

Marie, la trentaine, se rend à l'hôpital pour des douleurs au ventre. À son admission, le personnel soignant l'oriente

vers le service de gynécologie pour une échographie de contrôle. Elle est accueillie par un médecin. Il est directif, dominateur et insiste pour l'ausculter. Marie est mal à l'aise : elle a de simples maux de ventre et ne s'attendait pas à ce genre d'examen.

Elle demande à être reçue par une femme médecin, mais le praticien refuse, prétextant être le seul médecin de garde du service. Sur un ton autoritaire, il lui ordonne de se déshabiller. Marie se sent piégée, elle est en souffrance : elle s'exécute. Pendant l'examen, le gynécologue lui fait plusieurs remarques lesbophobes, s'étonne de sa virginité et insinue que les lesbiennes utilisent nécessairement des sextoys. Marie est ensuite reçue par une gynécologue femme : elle comprend que le médecin lui a menti et qu'il l'a forcée à se soumettre à un examen inutile.

Sabine souhaite partager son expérience. Depuis son opération de changement de sexe, elle doit faire face à la fois à la transphobie et à la lesbophobie. La discrimination et la haine qu'elle subit régulièrement dans son quotidien, elle les trouve encore plus violentes lorsqu'elles sont le fait de professionnel-le-s de la santé, qu'ils ou elles soient médecins ou conseiller-ère-s de la Sécurité sociale, qui « profitent de leur fonction

pour exprimer leur rejet ou leur désapprobation ».

Stefanie, transgenre et lesbienne, suit un traitement hormonal qui la rendra à terme stérile. Elle se rend dans un hôpital

à Reims pour faire prélever et congeler ses gamètes.

Lors de son rendez-vous, elle explique sa situation et sa démarche au personnel médical. On l'informe alors que la loi interdit aux personnes

homosexuelles de faire congeler leurs gamètes dans un but de procréation. Stefanie se sent discriminée en tant que lesbienne, mais aussi en tant que personne transgenre.

La parole à... **Pierre JOUANNET**

Une étude concernant des couples de femmes a été menée en 2013. 271 médecins, dont 201 gynécologues et 55 généralistes, ont répondu à un questionnaire qui leur avait été adressé par l'intermédiaire de sociétés professionnelles.

Concernant les résultats bruts de l'enquête

70 % des gynécologues ayant répondu à l'enquête « ont déclaré avoir été consultés au moins une fois par des couples homosexuels souhaitant devenir parents ».

Dans presque tous les cas il s'agissait d'une demande de conseils en vue d'une assistance médicale à la procréation (AMP) réalisée à l'étranger (94 % des médecins).

61 % des médecins ayant été consultés ont dit avoir directement participé au projet d'AMP réalisé à l'étranger, en général en prescrivant les traitements hormonaux nécessaires à la stimulation de l'ovulation.

Parmi les médecins consultés, 13 (7 %) n'ont « jamais répondu » aux demandes formulées, 53 (28 %) ont « parfois répondu », et 117 (61 %) ont « toujours répondu ».

S'agissant des risques médicaux

Le rapport qui a été rendu sur le sujet en 2014 par l'Académie nationale de médecine a conclu qu'il n'y avait aucune contre-indication médicale à la pratique de l'AMP avec les spermatozoïdes d'un donneur pour les femmes seules ou vivant en couple homosexuel.

Toutefois, une surveillance peu attentive des traitements hormonaux peut être responsable d'un échec de la stimulation ovarienne ou au contraire d'une hyperstimulation non dépourvue de risques.

En cas de recherche d'une grossesse à tout prix, une stimulation hormonale trop poussée ou le transfert d'un trop grand nombre d'embryons peuvent conduire à une grossesse multiple qui sera beaucoup plus risquée pour la santé de la femme et des enfants. Ceci peut être dû au non-respect par le centre d'AMP des bonnes pratiques cliniques, mais certaines femmes sont aussi très demandeuses.

Concernant la progression de l'exil des Françaises célibataires ou en couple homosexuel

Une enquête menée dans l'ensemble des centres belges d'AMP avait montré que, de 2003 à 2005, environ 400 femmes françaises avaient été prises en charge chaque année. Elles ont été un peu plus de 600 en 2006 et 2007.

Selon le rapport de l'Académie de médecine, cette augmentation a été confirmée et semble

se poursuivre selon les données recueillies dans l'étude de 2013 menée dans la région bruxelloise. En effet, en moyenne plus de 530 femmes résidant en France ont bénéficié d'une AMP avec don (AMPD) en 2011 et 2012 dans les quatre centres visités.

Ces femmes étaient majoritairement homosexuelles, mais pas uniquement.

Les médecins responsables de ces centres ont indiqué que, dans la plupart des cas, la prise en charge était assurée en liaison avec un médecin qui suivait la femme en France.

La participation de médecins français à des AMP faites dans d'autres pays a été aussi observée dans une étude menée récemment auprès de femmes se rendant en Belgique, en Grèce et en Espagne.

Les contacts avec les médecins assurant cette activité indiquent que les femmes seules et les femmes vivant en couple homosexuel représentent une proportion croissante des personnes pour lesquelles l'AMPD est pratiquée dans tous les pays où elle est autorisée.

Les seules données fournies par le BELRAP (Belgian Register for Assisted Procreation) en la matière concernent 2008-2009 où 8341 cycles d'insémination artificielle avec donneur (IAD) ont été enregistrés dont 74 % avaient été faits pour des femmes n'ayant pas de partenaire masculin.

Dans les quatre centres belges visités, la majorité des AMPD pratiquées concernent des femmes sans partenaire masculin.

Bien que les données recueillies par le groupe de travail ne soient pas représentatives de la situation réelle, elles sont présentées ici car ce sont les seules disponibles.

S'agissant des aspects éthiques

Les actes impliquant l'utilisation médicale et le don à autrui d'éléments du corps humain, a fortiori des gamètes, doivent obéir à trois grands principes éthiques inscrits dans le Code civil : la non-patrimonialité, le consentement et l'anonymat. Ces principes seraient-ils fragilisés ou remis en cause si l'AMPD était accessible aux femmes seules et aux couples de femmes ? L'augmentation d'activité induite par l'ouverture de l'AMP aux femmes seules et aux couples de femmes favoriserait-elle une approche « commerciale » du don de gamètes qui n'existe pas actuellement en France ?

Le risque ne peut être exclu mais il pourrait être évité si des actions efficaces étaient mises en œuvre pour recruter le nombre de donneurs nécessaires. Par ailleurs, on ne peut ignorer que la situation d'interdiction d'accès à l'AMP en France conduit les femmes à faire appel à des banques de sperme commerciales quand elles se rendent à l'étranger ou, encore pire, à recourir aux pratiques « artisanales » ou incertaines qui sont proposées par des officines ou des particuliers sur Internet et qui n'offrent ni les garanties éthiques ni les critères minima de sécurité sanitaire exigibles en matière de don de gamètes.

S'agissant de la position du corps médical

Dans une enquête menée en 2010 par des chercheurs de l'INSERM auprès d'un échantillon représentatif de 595 médecins généralistes et de 416 gynécologues, 43 % avaient déclaré que les couples de femmes devraient pouvoir recourir à un traitement pour avoir un enfant, et 52 % estimaient qu'il devrait en être de même pour les femmes vivant seules.

Parmi les 270 médecins ayant participé en 2013 à l'enquête évoquée plus haut, 60 % se sont dits favorables à ce que les couples de femmes puissent accéder à l'AMP en France.

Enfin une étude a été menée en 2013 auprès du personnel médical et non médical des CECOS (centres d'étude et de conservation des œufs et du sperme humains). Elle a révélé que la majorité des 183 personnes ayant répondu se sont déclarées d'accord pour prendre en charge les couples de même sexe si l'AMP avec les spermatozoïdes d'un donneur leur devenait accessible, 42 (23 %) ayant indiqué qu'elles ne le seraient pas. À la question de savoir si elles feraient valoir leur clause de conscience personnelle pour ne pas prendre en charge les couples de femmes, 28 personnes (15 %) travaillant dans les CECOS ont répondu « *certainement* », et 35 (19 %) ont répondu « *peut-être* ». Dans cette étude comme dans la précédente, les opinions étaient d'autant plus favorables que les personnes interrogées étaient plus jeunes. Ces différents résultats suggèrent que si le corps médical ne semble pas nettement opposé à une ouverture des indications de l'AMP avec sperme de donneur, il n'y adhère pas dans son ensemble.

Pour autant, si la pratique de l'AMP pour les femmes célibataires ou vivant en couple homosexuel n'a pas d'indication médicale, il n'y a pas non plus de contre-indication médicale à cette pratique.

Source : Rapport de l'Académie nationale de médecine relatif à l'ouverture de l'assistance médicale à la procréation avec sperme de donneur (AMPD) à des indications non médicales, séance du 27 mai 2014. <http://www.academie-medicine.fr/wp-content/uploads/2014/05/27.5.14-JOUANNET-info-site.pdf>

Pierre JOUANNET,

biologiste de la reproduction, professeur à l'université René-Descartes à Paris, membre de l'Académie nationale de médecine et du comité d'éthique de l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale), auteur d'un rapport remis à l'Académie de médecine sur la situation des gynécologues français face aux demandes d'AMP de leurs patientes exclues de l'AMP en France

Sport

Carton rouge!

8 témoignages en 2016, correspondant à 8 cas, soit 1 % du total.

Parmi l'ensemble des témoignages reçus par SOS homophobie en 2016, 8 concernent le milieu sportif.

Le défaut de concordance entre ces chiffres – terriblement bas – et la réalité pourrait être le reflet d'une homophobie, une biphobie et une transphobie banalisées dans le sport. En effet, les résultats de la dernière étude statistique de Paris Foot Gay, association de lutte contre les

« *Je sais que t'es un sale PD* »

discriminations homophobes dans le foot et le sport en général, parue en 2013, confirment ce constat : parmi le panel des 363 joueurs professionnels (ligue 1 de football) et de centres de formation, l'homosexualité est un tabou chez 63 % des joueurs professionnels et chez 74 % des jeunes joueurs.

Le rejet des sportifs-ves LGBT

Comme en 2015, les témoignages reçus en 2016 relatent des phénomènes de rejet, exprimés principalement par des insultes.

Comme cet appelant de 35 ans, ancien basketteur professionnel, qui nous raconte les faits d'insultes dont il a été victime lors d'un match à Lyon : alors que les joueurs et les arbitres étaient remontés en haut de terrain, il s'est retrouvé en arrière avec un joueur de l'équipe adverse qui, mécontent de son action, lui a dit : « *Je sais que t'es un sale PD* », « *Tu dois bien te faire enculer* ». Une autre victime nous raconte également qu'un groupe s'amuse à lui dire qu'il « *aim[e] les hommes* », qu'il est « *une chochette* », et qu'il est « *efféminé* ». Ils sont mêmes allés jusqu'à inscrire « *PD* » sur son vestiaire.

LGBTphobies dans le sport à l'échelle internationale

En 2016, le rejet des personnes homosexuelles, bisexuelles et trans dans le monde du sport s'est aussi exprimé à l'échelle internationale lors d'événements hautement médiatiques.

En premier lieu pendant l'Euro de football, avec notamment le refus par l'UEFA de respecter une minute de silence dans les stades à la mémoire des victimes d'Orlando. Notons



8 août 2016, durant les JO de Rio, la rugbywoman brésilienne Isadora Cerullo (à droite) embrasse sa compagne Marjorie Enya qui vient de la demander en mariage. Photo Alessandro Bianchi. Reuters.



15 août 2016, Tom Bosworth, marcheur britannique, fait sa demande en mariage à son petit ami pendant les JO de Rio.

cependant qu'une minute de silence a été honorée par les supporters dans les dix fan zones françaises.

La 31^e édition des Jeux olympiques à Rio de Janeiro a illustré une visibilité des personnes LGBT sans précédent, avec au moins 47 sportifs-ves et trois entraîneurs publiquement homosexuel-le-s sur 10500 compétiteurs (bien plus qu'à Pékin, en 2008, avec seulement 12 athlètes out, mais également le double des JO de Londres, en 2012). Pourtant, ces jeux n'ont pas été épargnés par les manifestations de LGBTphobies et notamment par les insultes homophobes. Par exemple, lors des matchs de football féminin États-Unis/Nouvelle-Zélande et Canada/Australie, équipes au sein desquelles évoluent de nombreuses joueuses ouvertement lesbiennes et bisexuelles, les « *bicha* » (soit « *PD* » en portugais brésilien) ont fusé dans les stades. Non seulement le Comité international olympique (CIO) n'a ni protesté ni émis de réserves, mais il n'a pas non plus prononcé de sanctions alors que le règlement des Jeux le lui permet ¹.

On rappellera qu'en juillet 2015, le tribunal arbitral du sport (TAS), la plus haute juridiction sportive, a décidé de suspendre pour deux ans le règlement de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) sur l'hyperandrogénie, qui avait pour objet d'interdire aux sportives présentant un taux élevé de testostérone de concourir dans la catégorie féminine. À Rio, toutes les femmes pouvaient donc concourir sans que leur participation soit conditionnée à un niveau de « *féminité hormonale normale* ». Pour autant, les sportives concernées ont continué à faire l'objet d'attaques quant à leur apparence physique, et surtout ont vu discréditer leurs exploits sportifs en raison de leur apparence et de leur constitution génétique « pas assez féminine » pour la norme. Ce fut notamment le cas pour Caster Semenya, coureuse sud-africaine et intersexe. Le problème de la réglementation n'est toutefois toujours pas mis de côté puisque les instances notamment d'athlétisme ont annoncé vouloir saisir le TAS en 2017. Espérons que la juridiction rende à nouveau une réponse à la question soulevée : « *Quelle place donner à ces athlètes qui ne rentrent pas tout à fait dans le système binaire de l'athlétisme* ? »

¹ « Rio 2016 : les Jeux de la visibilité homo ? », *Libération.fr*, 12 août 2016

² « JO 2016 : Caster Semenya et ces championnes trop "testostéronées" », *Le Monde.fr*, 19 août 2016

Une appelante nous raconte les faits dont elle a été victime dans son club de handball. Une collègue l'a humiliée devant ses autres équipières en lui posant une série de questions indiscrètes et injurieuses : «*Quand es-tu devenue lesbienne ? T'as déjà sucé des bites ? Pourquoi t'aimes pas ça ?*» En liant le geste à la parole, elle lui demande également : «*Ça t'excite si je me touche les seins devant toi ?*» Elle a conclu en lui demandant si elle pensait «*redevenir normale un jour*».

Notre appelante a été blessée par ces propos de pure moquerie qui visaient à la dévaloriser. D'autant plus qu'elle nous précise avoir fait attention à être très discrète au sein de son club, sans démonstration amoureuse avec sa copine et en ne confiant qu'à une seule joueuse son homosexualité.

.....

LGBTphobies dans le sport à l'échelle nationale

À l'image de la visibilité des personnes LGBT au sein des JO 2016, en France, le constat reste mitigé.

Des évolutions positives sont notables, notamment l'organisation d'événements sportifs spécifiques. L'association Paris 2018, qui réunit plusieurs fédérations sportives ainsi qu'une trentaine d'autres associations, organise par exemple les Gay Games qui auront lieu en août 2018 à Paris.

Certain-e-s sportifs-ves français-es nous montrent également l'exemple : une appelante nous rappelle à quel point des

« Les Niçois, c'est des PD, c'est des PD »

modèles qui assument publiquement leur homosexualité, leur bisexualité ou leur transidentité sont importants : «*Elle s'est fait insulter, harceler par les médias, railler par des commentateurs sportifs. Cette personne a*

été une cible facile pour tous ces gens, mais par son courage, par sa force, elle a aidé dans leur parcours et dans leur affirmation deux-mêmes des gens comme moi. Car il ne fait pas de doute que ça a été le cas pour beaucoup d'autres. Amélie Mauresmo, merci pour tout!» En effet, Amélie Mauresmo, maman depuis août 2015, s'est déclarée sur le plateau de l'émission «*On n'est pas couché*» en faveur de la procréation médicalement assistée (PMA) pour toutes les femmes qui n'y ont pas accès dans le droit français : «*Je pense que tout le monde est en droit d'avoir un enfant. Je le vis aujourd'hui, comme d'autres ici, et c'est extraordinaire. Priver, d'une certaine façon, les gens de pouvoir accéder à ça, je ne le comprends pas*»³.

Un long chemin reste à faire en France, pour preuve les nombreux dérapages survenus en 2016 dans le milieu sportif. Le PSG a notamment tweeté lors d'un match contre Nice : «*Les supporters donnent déjà de la voix*», avec une vidéo des supporters en train d'entonner en chœur un chant dont les paroles étaient : «*Les Niçois, c'est des PD, c'est des PD*»⁴.

Encore, le défenseur ivoirien Serge Aurier est revenu en 2016 sur les insultes proférées à l'encontre de son entraîneur Laurent Blanc, le traitant notamment de «*fiotte*» : «*C'est un mot qui est peut-être mal placé mais qui n'a pas de grande importance. Ce n'est pas du tout de l'homophobie, chacun fait sa vie. Mais ce n'est pas méchant. On en a fait une affaire. On a dit que je méritais la prison, que je méritais d'être viré du PSG... Quand j'ai pris du recul, je me suis dit que c'était quelque chose de grave.*»

³ « Dans ONPC : Amélie Mauresmo dénonce l'interdiction de la PMA pour les homosexuelles », *Stophomophobie.com*, 24 avril 2016

⁴ « Quand le PSG dérape avec un chant homophobe », *Sports.fr*, 12 décembre 2016

Il aussi ajouté n'être « *pas une fiotte* », parce qu'il n'a « *peur de personne sauf de Dieu* »⁵.

L'hétéronormativité

Ces dérapages à l'échelle nationale et internationale témoignent d'une maigre avancée de la lutte contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie dans le milieu du sport. Ainsi, Cécile Chartrain, présidente et cofondatrice des Dégommeuses, association créée en 2012 qui a pour but de promouvoir le football féminin tout en luttant contre les discriminations sexistes et LGBTphobes, témoigne sur la cause homosexuelle dans le

⁵ « Serge Aurier n'est "pas une fiotte" : "Ce n'est pas du tout de l'homophobie" », *Purepeople.com*, 22 juin 2016



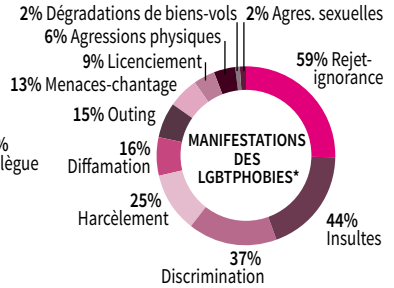
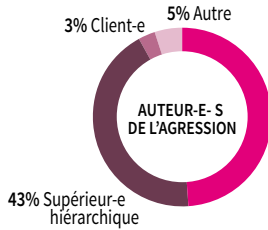
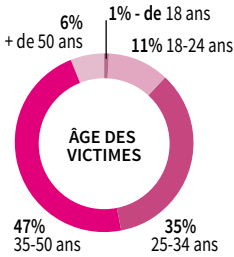
Tweet signalé à SOS homophobie

sport en France: « *On est à un tournant mais il y a toujours une pression à l'hétéronormativité dans le sport, avec des rappels à la féminité ou à la masculinité pour les sportifs-ves*⁶ ».

⁶ <http://www.lesdegommeuses.org/>

Travail

À chaque jour suffit sa haine



194 témoignages en 2016, correspondant à 167 cas, soit 12 % du total.

« *Un jour, à propos d'un article sur le mariage pour tou-te-s dans le journal, une collègue annonce : "Ils devraient brûler vifs, ils sont hors normes." Personne n'a réagi... Je me suis tue parce qu'au travail, je ne suis pas lesbienne mais Emilie, hétérosexuelle en couple depuis 5 ans avec un homme.* »

En 2016, le profil des victimes de LGBTphobias est assez similaire à celui de l'année précédente, malgré quelques évolutions. Cette année les cas d'insultes, de diffamation, de menaces et d'outing augmentent légèrement tandis que les cas d'agression (physique ou

Être une cible

sexuelle) et de licenciement restent stables.

Comme en 2015 les principaux agresseurs sont les collègues ou les supérieur-e-s à proportion quasiment égale. Si le nombre de victimes femmes a augmenté (+ 8 points, 26 % des cas, inconnus inclus, rapportent des cas de victimes femmes), les hommes demeurent plus représentés dans les témoignages qui nous sont rapportés.

Tout débat d'actualité qui touche à la cause LGBT peut être le point de départ de propos homophobes décomplexés dans le cadre professionnel. Les discussions autour de la loi du mariage pour tou-te-s ont mis au jour ce phénomène d'homophobie assumée, comme en témoigne Franck qui découvre qu'il partage son bureau avec un jeune collègue qui participe aux manifs pour tous, et qui redoute que celui-ci apprenne son homosexualité. Les LGBTphobias ordinaires n'encouragent pas les personnes à parler de leur vie privée dans le cadre de leur travail. Relever des propos homophobes, biphobes ou transphobes reviendrait à se transformer en cible pour celles et ceux qui les prononcent, car nombreuses sont les personnes LGBT à subir les moqueries et insultes de leurs collègues, en privé ou en présence d'autres individus. Les termes sont récurrents: « *pédale* », « *tapette* », « *tarlouze* »... Une collègue de Rémi, employé comme hôte de caisse dans un grand

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.

magasin, lui dit devant témoins: « *C'est pas moi qui me fais enculer comme toi.* »

Au-delà des insultes, le rejet se traduit également par une attitude physique excluante de la part de certain-e-s collègues ainsi que le rapporte Caroline, qui en arrive à remettre en question sa carrière dans l'entreprise: « *Ce collègue ne me sert pas la main, ne me regarde pas. Lorsque nous formons un cercle et discutons, il se place devant moi en me montrant son dos et m'exclut du groupe. Si je me déplace, il se déplace aussi, afin que je l'aie toujours devant moi.* » Celles et ceux qui cachent leur orientation sexuelle ou leur identité de genre redoutent l'outing par une personne de leur entourage professionnel, que ce soit parce qu'ils ou elles souhaitent préserver leur vie privée ou par peur des discriminations qui pourraient s'ensuivre. C'est le cas d'Enola, que sa collègue (elle-même lesbienne outée sur leur lieu de travail) menace d'outter, et qui s'interroge sur le fait que cela soit un délit. Les cas de harcèlement au travail reculent de 16 points mais restent signalés dans un quart des cas rapportés. Les menaces de violences (y compris les menaces de mort) perdurent: le nombre de cas d'agression physique et/ou sexuelle rapportés reste bas et stable mais demeure inquiétant, ces agressions étant particulièrement traumatisantes pour les victimes.

« Il est impensable que ces gens puissent avoir les mêmes carrières et responsabilités que nous »

Régulières voire quotidiennes, ces violences pèsent sur la santé des personnes LGBT : arrêts de travail plus ou moins longs, dépression, démission... L'enfer que vivait Samia au travail, harcelée depuis dix ans par plusieurs collègues, l'a poussée à faire une tentative de suicide.

Au-delà de cette violence verbale et psychologique, les personnes LGBT subissent également une discrimination en termes d'évolution de carrière. Par exemple Hélène, qui est mise au placard suite à l'annonce de sa transidentité (« *Il est impensable que ces gens puissent avoir les mêmes carrières et responsabilités que nous* »), ou Océane qui ne peut monter en grade au poste de surveillante d'internat des filles dans un établissement scolaire car, selon sa direction, « *On ne sait jamais, l'amour ça ne se contrôle pas* ». L'accès à l'emploi et l'avancement professionnel sont freinés.

Ne pas faire de vagues

Lorsque la victime a le courage de dénoncer une agression, l'appui des supérieur-e-s est loin d'être toujours assuré, comme le raconte Flavien qui a reçu un accueil mitigé de ses supérieur-e-s qui ne veulent pas « *faire de vagues* » : sa supérieure directe lui demande de prendre les choses avec plus de légèreté après qu'il a entendu des propos homophobes sous la forme de « *blagues* » au cours d'une réunion de cadres de son entreprise. Malgré les textes légaux, les LGBTphobies ne sont pas encore suffisamment reconnues et combattues dans le contexte professionnel.

Les témoignages font également mention de supérieur-e-s ouvert-e-s d'esprit, comme le relate Camille dont le chef soutient la transition, ou la supérieure de Luc qu'une collègue a traité de « *pédale douce* » devant ses patient-e-s, qui a immédiatement rédigé un courrier à l'encontre de l'insultante. Plusieurs témoignages attestent de collègues et de supérieur-e-s qui défendent les droits LGBT et n'hésitent pas à soutenir la victime lorsqu'elle engage des procédures juridiques.

LGBTphobies ordinaires

Au cours d'une réunion dans son entreprise, Flavien entend plusieurs remarques homophobes sous la forme de blagues. Quand il en fait part à sa DRH, même si elle semble reconnaître que ce n'est pas normal, elle ne voit pas réellement le problème, ce sont « juste des blagues ». Sa N+1 et sa N+2, présentes à la réunion, n'ont rien remarqué d'anormal durant cette réunion. La période d'essai de Flavien est rompue.

Dans son entreprise d'import/export, Clémence a déjà subi une remarque homophobe de la part d'un cadre qui n'a été sanctionné qu'avec un simple entretien avec la direction. Un jour, un autre cadre arrive dans l'entreprise avec un tee-shirt anti mariage homosexuel. Clémence en informe la direction qui ne fait rien. Elle dépose alors une main courante mais elle a peur de retourner au travail.

En voiture avec deux collègues, Frédéric entend l'un d'eux rétorquer à propos d'une émission radio sur l'attentat dans une discothèque LGBT d'Orlando: « Ah, ils étaient noirs et latinos en plus d'être gays ? Le terroriste a fait coup double ! »

Jean termine une session de formation, les participants

discutent entre eux. Lorsque la formatrice lui demande s'il va enfin trouver une femme, une de ses amies rétorque qu'il préférerait trouver un homme. Jean acquiesce et c'est là qu'une des participantes intervient en lui disant: « Être homosexuel est une maladie. » Il se défend et plusieurs personnes le soutiennent.

Insultes au travail

Rémi est employé comme hôte de caisse dans un grand magasin. Une de ses collègues lui dit devant témoins : « C'est pas moi qui me fais enculer comme toi. » Cette même collègue se plaint de lui à leur supérieur, les deux seront licenciés. Rémi souhaite porter plainte pour injure homophobe et licenciement abusif.

Lucie, directrice d'un établissement culturel, sait qu'une de ses collègues tient des propos homophobes à son sujet dans son dos et dit à chaque nouvel employé que Lucie est « gouine », mais elle préfère l'ignorer. Suite à un différend, le mari de sa collègue lagresse verbalement et physiquement sur son lieu de travail. Son employeur lui demande d'étouffer l'affaire afin de ne pas obliger les personnes qui témoigneraient en sa faveur à quitter le service en question. S'ensuit une dépression pour Lucie. Sa collègue, dont le mari est condamné à une amende,

attaque alors Lucie pour harcèlement sexuel. Même si le commissariat n'a pas donné suite à la plainte de sa collègue, l'état de santé de Lucie s'en est trouvé aggravé.

Viktor, 30 ans, entend régulièrement ses collègues l'interpeller au féminin (« Bonjour, mademoiselle ») et on lui rapporte qu'on fait référence à lui en disant « l'autre PD ». Il souhaiterait mettre des affiches d'information sur l'homophobie sur son lieu de travail mais son employeur préfère intervenir auprès des collègues discriminatoires en privé et individuellement.

Outing

Julie travaillait dans un centre pour enfants. Elle ne parlait pas de son homosexualité à ses collègues mais entendait des commentaires surprenants... pour finalement apprendre que sa collègue (psychologue) annonçait à tous les nouveaux éducateurs qu'elle était lesbienne.

Mariée et maman depuis peu, Christina, trentenaire, sollicite un congé parental auprès de son employeur, une collectivité territoriale. Elle explique à l'adjointe qui traite sa demande la nécessité de garder sa vie personnelle confidentielle dans son travail. Cependant, alors qu'elle postule plus tard un

autre poste dans la même collectivité, elle est reçue par le maire (accompagné de sa secrétaire et d'une collègue) qui, au courant de son homosexualité, lui signifie qu'elle fait ce qu'elle veut mais qu'il est contre le mariage pour tou-te-s. Les deux femmes la défendent et la soutiennent mais Christina est très choquée. Elle apprend finalement que c'est l'adjointe qui a communiqué sa situation familiale au maire parce qu'elle y était « obligée », et s'apprête à faire la même chose devant l'ensemble des élu-e-s car elle ne comprend pas où est le problème. Christina a choisi d'envoyer un e-mail cordial en rappelant à ses employeurs les textes de loi car elle ne veut pas changer de travail et craint de créer une tension.

Médecin, Ali entend de la part d'une de ses patientes qu'une infirmière de son secteur informe des patients communs qu'il est gay afin de lui nuire. Ali va porter plainte, avec le soutien de ses collègues de la maison médicale où il travaille ainsi que le témoignage de sa patiente, pour diffamation.

Violences

En plus des insultes homophobes qu'il subit régulièrement de la part d'un de ses collègues, Kevin a également essuyé des menaces

Joris, 20 ans, et Karim, 23 ans, sont en couple. Après qu'un collègue les a vus se tenir la main en ville, il a organisé une agression sur le lieu de travail de Joris. C'est Karim qui nous rapporte les faits. Cinq personnes ont encerclé Joris un matin pour l'insulter (« *Alors, comme ça tu aimes sucer, sale pédale* », « *Tu te fais enculer ou tu encules ton copain ?* ») et lui cracher dessus. Joris rétorque que sa sexualité ne regarde que lui et veut s'enfuir mais ils le plaquent contre un mur. Un autre salarié est intervenu et a défendu Joris. Un des agresseurs a dit avant de s'éloigner : « *Fais gaffe, on en a pas fini avec toi...* »

Karim veut convaincre Joris d'agir et de ne pas laisser passer cet acte homophobe, même si son contrat saisonnier se termine bientôt.

SOS homophobie lui conseille en premier lieu d'en parler à l'employeur qui a le devoir de protéger ses salarié-e-s, et d'avoir l'appui du collègue qui est intervenu pendant l'agression pour qu'il témoigne également. Joris a peur de retourner au travail et d'en parler à son directeur car il ne sait pas s'il est homophobe lui aussi. Il a été très choqué par cette agression, au point de se renfermer sur lui-même, y compris dans sa vie de couple.

.....

de morts : « Je vais te crever. » Il n'y a pas eu de suite à ces menaces mais il a retrouvé les pneus de sa voiture crevés. Kevin est soutenu par ses collègues et ses supérieur-e-s, l'affaire est traitée en interne, mais cela ne suffisant pas à calmer l'agresseur, il souhaite porter plainte.

Le patron d'Hervé a découvert il y a quelques mois des photos dans son bureau qui dévoilent son homosexualité. Depuis, il le menace de tout révéler et l'oblige à avoir des relations sexuelles en échange de son silence.

Mise au placard

Hélène, cadre dirigeante dans un grand cabinet de conseil signataire d'une charte sur la diversité, a été mise au placard suite à l'annonce de sa transidentité. On lui a rapporté les propos de ses supérieur-e-s : « Ce que nous acceptons déjà ou pourrions accepter en bas d'une pyramide hiérarchique, pour des exécutants, jamais nous ne l'accepterons pour un cadre dirigeant... Il est impensable que ces gens puissent avoir les mêmes carrières et responsabilités que nous. » Hélène a finalement été licenciée.

Gary, 50 ans, s'est vu refuser un travail car la DRH ne veut pas embaucher un homosexuel: elle a explicitement avancé cet argument homophobe en réunion devant plusieurs personnes, dont des membres d'un syndicat de salariés.

Gary a engagé plusieurs procédures pour dénoncer cette discrimination et ira jusqu'au bout.

Ne pas faire de vagues

Greg, 35 ans, subit les insultes

de son collègue depuis son outing auprès de leurs clients. Il porte plainte, son entreprise le soutient, mais n'agit pas en interne car ses supérieur-e-s ne souhaitent pas se séparer de ces deux employés.

Professeur dans l'Éducation nationale, Dan, 33 ans, a été agressé verbalement par un collègue. Si le collègue en question est bien convoqué à la gendarmerie, le rectorat demande à Dan de retirer sa

plainte pour ne pas ébruiter l'affaire. Ce problème pourrait mettre à mal le renouvellement de son contrat de vacataire.

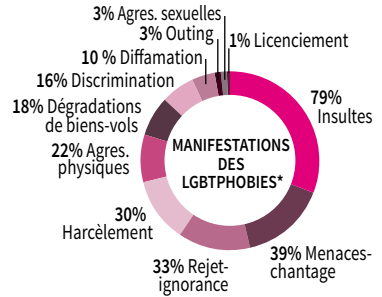
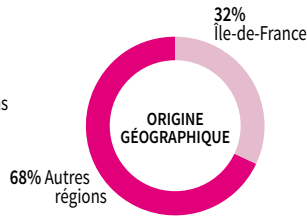
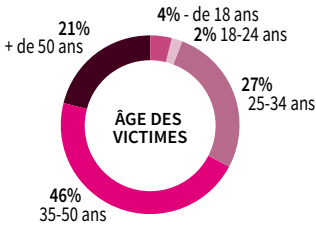
Soutien d'un-e supérieur-e

Le directeur de Camille la soutient dans son parcours pour changer de sexe.

Il s'inquiète cependant de la transphobie qu'elle pourrait subir de la part de certain-e-s collègues car il va bientôt changer de service.

Voisinage

Attention voisin-e-s méchant-e-s



107 témoignages en 2016, correspondant à 87 cas, soit 6 % du total.

Encore en 2016, le fait d'être une femme qui aime une femme, un homme qui aime un homme ou une personne transidentitaire peut particulièrement poser problème au voisinage. Pour preuve les 107 témoignages correspondant à des incidents (insultes et autres menaces violentes) rapportés à SOS homophobie et impliquant des voisin-e-s malintentionné-e-s vivant dans le même quartier, le même village ou la même résidence.

Parmi les cas de LGBTphobies reçus, 83 % concernent des hommes, 15 % des femmes. Cette différence significative ne doit pas cacher la virulence des agressions subies par les femmes qui témoignent. « *T'as jamais eu le goût de la queue, c'est pour ça que t'es gouine* », « *Hey! et celle-là, elle te plaît?* » (en parlant d'une jeune fille de 12 ans) sont des exemples d'attaques lancées à l'une des victimes qui ont contacté SOS homophobie. La tête sur les épaules, elle préfère rester calme. La situation prend toutefois un tournant dramatique lorsqu'elle est suivie avec sa petite amie dans son quartier et qu'elles sont toutes deux agressées. Elles essaient aujourd'hui d'avancer

et de se reconstruire. « *Ça ne me détruira pas mais je ferai tout pour que ça n'arrive plus à aucune d'entre nous, fautives d'aimer les femmes.* »

Si, pour certain-e-s, ces attitudes les sidèrent et les révoltent, pour d'autres, y faire face est une véritable épreuve quotidienne: « *Je me sens souillée et impuissante même si les autres voisin-e-s nous sont d'un certain soutien* », nous écrit une victime après s'être fait traiter à plusieurs reprises de « *salope de gouine* » alors qu'elle était simplement dans son jardin.

« Fautives d'aimer les femmes »

Dans 79 % des cas, les victimes doivent essayer des insultes, ces dernières restant d'année en année l'acte LGBTphobe le plus répandu. « *Sale petit PD* », dit-on à un

** Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.*

homme dans les Yvelines, «*Eh! Les PD! Sales pédales!*», vocifèrent des personnes bien installées dans leur voiture au passage d'un couple d'hommes. Après avoir été insulté par son voisin, un homme bi nous écrit : «*Il n'y a pas eu de violences physiques mais les violences verbales blessent également*», démontrant qu'il n'est pas nécessaire de maltraiter physiquement une personne pour l'affecter et laisser des traces. Entre insultes et harcèlement, il n'y a qu'un pas. L'intensité des insultes est difficilement supportable pour un jeune témoin qui reçoit régulièrement de la part de garçons vivant dans le même foyer étudiant que lui des propos insultants et difficiles à entendre : «*Ils me disent que j'irai brûler en enfer, que je suis malade, que je ne suis pas normal... J'ai beaucoup encaissé mais aujourd'hui je vais très très mal.*»

Des menaces à elles seules peuvent constituer un lourd traumatisme pour celles et ceux qui en sont victimes. 39 % des actes retrouvés dans les témoignages ont été des

« On va vous pourrir la vie »

provocations ou des intimidations, comme pour cet homme vivant dans la région d'Alençon dont on a entièrement repeint la clôture en rose, ou encore des voisins qui ne cachent plus leur intention de «*pourrir la vie*» d'un couple.

Fait marquant dans les témoignages de 2016, l'escalade d'actes LGBTphobes. C'est le

Dur quotidien

Marc est victime depuis plusieurs jours de dégradations sur sa maison (œufs et déjections sur les murs). Il en est déjà à plus d'une trentaine d'actes de ce genre en seulement trois mois. Il est en proie à des insomnies et des

cauchemars de plus en plus fréquents.

Serge est harcelé par une voisine qui le traite de «PD», et le menace : «On va te mettre au bûcher, tapette», «Je connais du monde, on va s'occuper de ta gueule». Serge ne pense qu'à

cas d'un couple d'hommes dans les Hauts-de-Seine, dont l'un est sous curatelle, qui rencontre des problèmes avec son voisin de palier. Tout commence par des insultes et menaces à l'encontre des deux hommes, «*Les*

« Je ne veux pas que mes enfants aient des PD comme voisins »

PD je les mets au four, et les handicapés, je les stérilise», qui évoluent en multiples actions pour leur nuire : propos diffamatoires auprès des autres voisin-e-s et requête pour les faire expulser de leur appartement. La police qui interviendra plusieurs fois finira par dire à l'un des deux hommes : «*La prochaine fois que vous nous appelez, c'est vous qu'on interpelle.*» S'en est suivie une agression physique très violente de la part de deux voisins qui affectera énormément les deux hommes dont le passage de victimes à accusés tient lui aussi de l'homophobie.

En 2016, tous les moyens semblent donc être bons pour atteindre et blesser ces femmes et ces hommes LGBT qui témoignent de leur difficulté à faire face : insultes, menaces, harcèlement ou encore outing forcé, comme cette jeune femme qui nous confie avoir été outée par un voisin après une altercation avec lui. Ces actes apportent souvent des problèmes physiques et moraux à leurs victimes (perte de sommeil et d'appétit, stress permanent).

ça et est rongé par la situation, d'autant qu'il n'est soutenu par personne.

Alors qu'il a emménagé dans son nouvel appartement depuis seulement un mois, Hervé a surpris plusieurs conversations à caractère homophobe comme,

par exemple, un voisin qui aurait lancé à haute voix sur le palier: «Je suis certain qu'il est PD; je les reconnais.»

Une voisine a pris également l'habitude de le réveiller un jour sur deux à 2 h du matin, et plusieurs voisins ne lui disent plus bonjour. La situation l'empêche de dormir, il est très inquiet.

Depuis trois ans, Medhi subit discriminations, insultes, menaces, et accusations mensongères dans le but de le déloger de son immeuble. Ses ami-e-s sont également insulté-e-s et menacé-e-s avec des battes de baseball lorsqu'ils lui rendent visite. Son quotidien est trop dur, il se sent usé et fatigué par cette situation.

Gaëlle subit un problème intenable de voisinage. Dès son arrivée, elle a dû aller voir son voisin pour nuisances sonores. S'en sont suivies des insultes à caractère lesbophobe. Depuis, jour et nuit, le voisin la harcèle et crie des insultes à travers le mur. Aujourd'hui, elle se sent dans une telle insécurité qu'elle ne peut plus dormir dans son appartement.

Scandalisée par l'attitude d'un voisin, Olivia n'en revient toujours pas d'avoir été outée à la suite d'un différend, alors même qu'elle et lui s'entendaient bien. Depuis, Olivia subit des regards moqueurs, des insultes

Arnaud est victime d'homophobie de la part de sa voisine habitant au-dessus de chez lui. L'homophobie est caractérisée par des faits de violence verbale et physique et une volonté de lui nuire avec un tapage quasi permanent. Cette situation dure depuis l'arrivée de cette voisine du dessus il y a deux ans. Arnaud a subi très rapidement des nuisances sonores, suivies de propos homophobes et sérophobes à son encounter.

Un jour, la situation a drastiquement dégénéré lorsque le fils de cette voisine a tenté de fracturer sa porte d'entrée.

«Si la porte n'avait pas résisté, je serais mort», dit-il.

Une autre fois, Arnaud dit avoir été frappé et insulté.

À la suite de ces affaires, la voisine a été jugée et condamnée au versement d'une amende, et semblait s'être calmée.

Mais depuis que Arnaud vit avec son compagnon, les comportements de la voisine ont malheureusement repris : hurlements, bruits de pas incessants, et coups dans les murs. Le couple se sent observé, ne parvient pas à se reposer, est très angoissé par cette situation, qui va jusqu'à nuire à son travail.

et des provocations dans la rue quand elle rentre chez elle, mais aussi des menaces récurrentes: «Toi la lesbienne, on va t'éclater.» Son quotidien est devenu très difficile.

elles ont le soutien de la femme de leur voisin et des autres voisin-e-s qui se portent témoins.

Benoît et Francis vivent ensemble depuis huit mois dans un nouvel appartement, car Francis, depuis peu en fauteuil roulant, avait besoin d'un appartement aménagé. Leur voisine du dessous les harcèle depuis leur arrivée, en laissant des mots dans leur boîte aux lettres tous les quinze jours, et

Ça va trop loin

Sophie et sa compagne sont insultées par leur voisin qui est souvent sous l'emprise de l'alcool. Après avoir été menacées d'un fusil, elles prennent la décision d'appeler la police. Heureusement

Euro 2016, le voisin de Olga et Flore regarde un match et le volume de la télévision est très élevé.

Comprenant que les circonstances sont exceptionnelles, elles n'auraient pas fait de remarques si le voisin n'y ajoutait pas en plus des salves d'injures envers les joueurs.

À bout de patience, Olga descend demander gentiment à son voisin de baisser le volume qui dérange certainement tout le voisinage. Ce dernier se montre assez récalcitrant.

Elle remonte chez elle et entend le voisin parler au téléphone par sa fenêtre ouverte. Non seulement il n'a pas baissé le volume, mais en plus, il commente à haute voix :

« C'est des gouines, je m'en fous ! »

en dénonçant un prétendu tapage à l'agence qui gère la résidence. Le harcèlement est tel que Francis a dû partir se reposer chez sa mère. L'agence qui gère leur logement leur a rapporté les propos de la voisine : elle ne supporterait pas qu'ils soient deux hommes et voulait leur « pourrir la vie ».

Jérémy rencontre de gros problèmes avec un couple de voisins. Il est souvent agressé verbalement alors qu'il monte chez lui, ils viennent régulièrement frapper à sa porte pour lui dire que sa télé est trop forte et en profitent pour lui proférer des insultes homophobes. Il y a eu également des menaces : « Je vais faire intervenir quelqu'un... Attention à vous ! » Pour couronner le tout, il a

aussi eu ses pneus crevés et de la colle dans sa serrure. Il n'a cependant ni la certitude ni la preuve que ces agissements soient le fait de ce couple.

Bruno se fait agresser verbalement et physiquement au moment de garer sa voiture dans le parking privé de sa résidence alors qu'il est avec son compagnon. En effet, la voiture d'un voisin est garée sur leur place, et alors que Bruno lui demande de bouger son véhicule, son voisin le traite de « sale PD », l'attrape par le col et le menace de détériorer leur voiture et leur appartement.

À découvrir

Sandra travaille à côté de chez elle, dans une maison de quartier. Un soir elle va rejoindre sa copine, mais elle

est suivie et agressée par un homme. Alors qu'elle avait fini par s'habituer aux insultes et aux blagues douteuses sur son orientation sexuelle, elle sait que cet acte restera à jamais gravé dans sa mémoire. Femme forte, elle affirme : « Je ferai tout pour que ça n'arrive plus à aucune d'entre nous, fautives d'aimer les femmes. »

Steve et Adrien ont acheté un logement mais sentent une homophobie latente de la part de certain-e-s voisin-e-s.

Un jour, Steve est agressé par deux hommes du voisinage qui le traitent de « sale PD » et le menacent de mort. Alerté par le bruit, Adrien sort voir ce qu'il se passe, c'est alors que les deux hommes se jettent sur lui et lui donnent de nombreux coups. Steve intervient tout de suite et se prend à son tour un coup de tête. Ils passent au tribunal et semblent avoir eu un verdict favorable mais avec des peines trop légères selon eux comparées au choc qu'ils ont subi.

Fanny vit en couple depuis des années dans le même quartier, où sa compagne et elle n'ont jamais eu de problème avant l'arrivée récente d'une voisine. Depuis, les deux femmes sont régulièrement insultées. Un jour, Fanny est une fois de plus injuriée : « Espèce de gouine, tu vis avec une femme. Ça me dégoûte les gens

comme toi», puis giflée.
Le couple a aujourd'hui peur
de sortir, craignant de croiser
cette voisine.

Comment faire face aux injures
homophobes d'une voisine ?
Thomas et son ami subissent
des insultes permanentes,
malheureusement il n'y
a jamais de témoin. Leur
propriétaire, bien que
compréhensif, semble peu
disposé à les aider.

Thomas va alors essayer de
porter plainte et surtout
d'obtenir des témoignages
en enregistrant la voisine pour
la mettre en défaut face aux
autorités.

Un couple d'hommes se fait
insulter par un jeune homme
habitant l'immeuble voisin.
À chaque fois qu'ils le croisent,

ils se font insulter. Plus les jours
passent et plus les insultes
à caractère homophobe
deviennent virulentes.

Un soir, le couple se fait une
fois de plus alpaguer par lui
dans la rue: « Sales PD, sale
race, sales PD de merde. »
Heureusement, l'arrivée d'un
autre couple a évité que la
situation ne dégénère, jusqu'à la
prochaine fois.

Des parents qui donnent le mauvais exemple

Les enfants du voisin de Franck
tapent à plusieurs reprises
sur son portail. Il décide
d'intervenir et demande aux
parents de leur dire de cesser
ces agissements, ce à quoi son
voisin lui répond qu'ils font ce
qu'ils veulent. Franck menace
alors d'appeler la police et
les coups repartent de plus

belle, additionnés d'insultes
homophobes. Franck a déjà
déposé quatre mains courantes
contre ce voisin pour des faits
similaires.

Depuis deux ans, François et
Paul sont installés dans un
lotissement et s'entendent bien
avec la plupart des voisins,
excepté un couple et ses trois
enfants particulièrement
homophobes. Les deux
hommes subissent un véritable
harcèlement, leurs voisins
insinuant qu'ils seraient
pédophiles, se plaignant qu'ils
roulent trop vite et qu'ils
veulent tuer leurs enfants,
tentant de leur barrer la route,
mettant des clous dans leur
allée de garage, ou encore une
serviette hygiénique dans leur
boîte aux lettres.

Un regard sur l'international

Les LGBTphobies au-delà des frontières

SOS homophobie reçoit de nombreux témoignages provenant de l'étranger qui mettent en évidence la présence de LGBTphobies dans le monde entier.

Les témoignages reçus cette année portent essentiellement sur la reconnaissance du mariage entre personnes de même sexe dans un autre pays, le droit d'asile en raison de persécutions liées à l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre, des réactions LGBTphobes suite à l'attentat au club Pulse à Orlando, aux États-Unis, ou encore des poursuites pénales engagées.

Le droit des LGBT se cantonne-t-il aux frontières ?

L'état des discriminations LGBTphobes et de l'égalité des droits peut aussi avoir des répercussions pour les Français-es qui se déplacent à l'étranger ou s'expatrient.

Concernant la vie de couple, deux questions ressortent des témoignages : « *Notre mariage est-il reconnu à l'étranger ?* », et « *Lorsque nous voyageons à l'étranger, devons-nous indiquer être en couple ou célibataires ?* ».

Par ailleurs, l'absence d'instruments internationaux condamnant clairement les discriminations en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre crée un flou quand il s'agit de faire reconnaître son statut à l'étranger.

Droit d'asile pour les LGBT

SOS homophobie reçoit des témoignages de personnes qui, en raison d'une législation condamnant les personnes LGBT, cherchent à quitter leur pays, pour demander l'asile en France ou ailleurs. Ces personnes en situation de grande détresse voient souvent leur famille se déchirer.

Bien que l'homosexualité puisse être constitutive d'un groupe social au sens des conventions internationales, l'analyse des demandes d'asile des personnes LGBT peut être une épreuve traumatisante dès lors que les autorités compétentes demandent généralement des « preuves » de l'homosexualité. Devant l'absurdité d'une telle exigence, le demandeur se retrouve alors dans l'obligation d'être le plus « convaincant » possible, ce qui crée forcément des erreurs

d'appréciation en raison, entre autres, de la barrière de la langue.

LGBT victimes du terrorisme

Aux États-Unis, le 12 juin 2016, un homme armé entrait dans la boîte de nuit LGBT le Pulse à Orlando et ouvrait le feu, faisant 49 morts. Cet événement, tragique, a pourtant suscité des commentaires LGBTphobes sur les

réseaux sociaux dans le monde entier.

Enfin, le thème le plus récurrent est celui des risques de poursuites pénales dans le pays d'origine des personnes qui témoignent. En juin 2016, selon l'ILGA (the International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association), les relations sexuelles entre femmes étaient encore réprimées dans 45 pays, et celles entre hommes dans 73 pays.



Annexes

Le droit français

face aux LGBTphobies

Agression - LGBTphobie, une circonstance aggravante

Au début des années 2000, plusieurs textes sont votés ou amendés par le Parlement inscrivant dans la loi la lutte contre la violence perpétrée envers des individus en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée : c'est l'intention de l'agresseur qui compte, en l'occurrence son mobile LGBTphobe assimilé à un mobile raciste.

L'homophobie peut être une circonstance aggravante de certaines infractions, c'est-à-dire qu'elle peut alourdir la peine encourue. L'article 132-77 du Code pénal exige des manifestations extérieures d'homophobie concomitantes à l'infraction : « *l'infraction est précédée, accompagnée ou suivie de propos, écrits, utilisation d'images ou d'objets ou actes de toute nature portant atteinte à l'honneur ou à la considération de la victime ou d'un groupe de personnes dont fait partie la victime à raison de leur orientation sexuelle vraie ou supposée* ».

- **Meurtre à caractère homophobe ou transphobe** [ART. 221-4 7° CP] : Réclusion criminelle à perpétuité ;
- **Tortures et actes de barbarie à caractère homophobe ou transphobe** [ART. 222-3 5° TER CP] : 20 ans de réclusion criminelle ;
- **Violences à caractère homophobe ou transphobe ayant entraîné la mort sans intention de la donner** [ART. 222-8 5° TER CP] : 20 ans de réclusion criminelle ;
- **Violences à caractère homophobe ou transphobe ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente** [ART. 222-10 5° TER CP] : 15 ans de réclusion criminelle ;
- **Violences à caractère homophobe ou transphobe ayant entraîné une incapacité de travail totale pendant plus de 8 jours** [ART. 222-12 5° TER CP] : 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende ;
- **Violences à caractère homophobe ou transphobe ayant entraîné une incapacité de travail totale inférieure ou égale à 8 jours** [ART. 222-13 5° TER CP] : 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende ;
- **Viol à caractère homophobe ou transphobe** [ART. 222-24 9° CP] : 20 ans de réclusion criminelle ;
- **Agressions sexuelles autres que le viol présentant un caractère homophobe ou transphobe** [ART. 222-30 6° CP] : 10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende ;
- **Vol à caractère homophobe ou transphobe** [ART. 311-4 9° CP] : 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende ;
- **Extorsion à caractère homophobe ou transphobe** [ART. 312-23° CP] : 10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende ;
- **Menaces à caractère homophobe ou transphobe de commettre un crime ou un délit** [ART. 222-18-1 CP] : 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende ;
- **Menaces à caractère homophobe ou transphobe de commettre un crime ou délit avec l'ordre de remplir une condition** [ART. 222-18-1 CP] : 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende ;
- **Menace de mort avec l'ordre de remplir une condition** [ART. 222-18-1 CP] : 7 ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende ;
- **Injure homophobe ou transphobe non publique** [ART. R. 624-4 CP] : 750 euros d'amende ;
- **Diffamation homophobe ou transphobe non publique** [ART. R. 624-3 CP] : 750 euros d'amende ;
- **Injure homophobe ou transphobe publique** [ART. 33 AL. 4 LOI 29 JUILLET 1881] : 6 mois d'emprisonnement et 22 500 euros d'amende ;

- **Diffamation homophobe ou transphobe publique** [ART. 32 AL. 3 LOI 29 JUILLET 1881] : 1 an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

L'homophobie et la transphobie peuvent également être réprimées en tant qu'infractions spécifiques. Ainsi, la provocation à la haine ou à la violence ou aux discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité sexuelle est punie d'1 an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (Art. 24 al. 9 LOI 29 JUILLET 1881).

Discrimination

Constitue une discrimination homophobe ou transphobe toute distinction opérée entre des personnes physiques en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité sexuelle, réelle ou supposée. La discrimination est envisagée aux articles 225-1 à 225-4 du Code pénal.

L'article 225-2 précise que la discrimination n'est sanctionnée que dans certains cas limitativement énumérés :

- Le refus de fournir un bien ou un service :

Exemples :

- *le cas du propriétaire d'un appartement qui, ayant appris que son locataire est trans, lui impose des garanties supplémentaires exorbitantes,*
- *le cas d'un maire refusant de célébrer un mariage entre personnes de même sexe ;*
- ou encore celui d'un hôtelier refusant une chambre à un couple homosexuel ;
- L'entrave à l'exercice d'une activité économique : sans viser des agissements précis, cette forme de discrimination vise tous moyens exercés par une personne (pression, dénigrement, boycott) à l'encontre d'une autre personne afin de rendre l'exercice de son activité plus difficile ;
- La discrimination à l'embauche, c'est-à-dire dans l'accès à un emploi ;
- La discrimination au travail : refus d'un avantage, sanction disciplinaire ou licenciement d'un salarié.

Ces discriminations, commises par des personnes privées, sont punies par 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amendes. La peine encourue est aggravée (5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende) lorsque la discrimination se déroule dans un lieu accueillant du public ou consiste à interdire l'accès à un tel lieu.

Les discriminations peuvent être commises par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission et avoir pour effet :

- le refus du bénéfice d'un droit reconnu par la loi ;
- l'entrave à l'exercice d'une activité économique qui peut se manifester par un retard manifeste et délibéré dans la façon de traiter une demande (exiger des formalités inutiles...).

La répression est alors aggravée : 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende (Art. 432-7 CP).

Pour venir en aide aux victimes, la loi du 31 mars 2006 a introduit une disposition autorisant le « testing » en vue de faciliter la charge de la preuve. L'article 225-3-1 du Code pénal a ainsi consacré la légalité de ce mode de preuve.

À noter : Au-delà des actes discriminatoires, le droit sanctionne également les provocations à la discrimination.

Ces informations sont extraites du Guide pratique contre les LGBTphobies édité par SOS homophobie. La version complète de ce guide est téléchargeable sur le site de l'association.

Faits marquants de l'année 2016

2 janvier 2016 – Religions – Protestantisme

François Clavairol, président de la Fédération protestante de France, estime sur i-télé que les églises « *n'ont peut-être pas été suffisamment accueillantes* » vis-à-vis des personnes homosexuelles.

19 janvier 2016 – Politique – PACA

Le président LR (Les Républicains) de la Région retire la « Délégation à la famille » qu'il avait attribuée à Catherine Giner, militante de la Manif pour tous et anti-IVG. Elle sera finalement nommée déléguée à la famille de LR le 4 février.

19 janvier 2016 – Mariage pour tou-te-s

L'INSEE annonce que 8 000 mariages de couples de personnes de même sexe ont été prononcés en 2015, soit 3,3 % du total. Il y en avait eu 10 522 en 2014.

22 janvier 2016 – Politique – Nicolas Sarkozy

Le candidat potentiel à l'élection présidentielle affirme dans un livre qu'il ne souhaite plus l'abrogation de la loi sur le mariage pour tou-te-s, à laquelle il s'était pourtant déclaré favorable quelques mois plus tôt dans un meeting de Sens commun, mouvement de LR issu de la Manif pour tous.

25 janvier 2016 – Politique – Marseille

Sabrina Hout, élue qui avait refusé de célébrer un mariage entre deux femmes et ainsi entraîné son annulation, est réhabilitée par la maire PS de l'arrondissement, Samia Ghali, avant même son procès.

27 janvier 2016 – Politique – Gouvernement

Démission de Christiane Taubira, ministre de la Justice. En 2013 elle avait porté devant le Parlement le mariage pour tou-te-s, réforme majeure de la présidence Hollande.

8 février 2016 – Politique – Île-de-France

Valérie Pécresse, nouvelle présidente LR de la Région, nomme une militante anti mariage pour tou-te-s, Caroline Carmantrand, à la tête de la commission de la famille.

17 février 2016 – Politique – PMA

La ministre de la Famille, Laurence Rossignol, justifie l'inaction du gouvernement sur la PMA : « *Les vociférations de la Manif pour tous ont tout paralysé.* »

4 mars 2016 – Agression physique

À Lille, une femme trans est insultée dans le métro puis frappée dans la rue par un groupe de jeunes. Une plainte a été déposée.

6 mars 2016 – Agression physique

Une jeune femme qui embrassait sa petite amie est violemment frappée par le videur d'un bar parisien.

10 mars 2016 – Prévention

SOS homophobie présente publiquement le « kit cartable », un ensemble d'outils de prévention destiné aux professionnel-le-s de l'éducation.

17 mars 2016 – Médecine – PMA

Dans une tribune publiée par *Le Monde*, 130 médecins déclarent avoir « *aidé des couples homosexuels à avoir un enfant même si la loi l'interdit* ». Ils et elles demandent l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires.

24 mars 2016 – Justice – Personnes intersexes

Infirmant le jugement du tribunal de Tours, la cour d'appel d'Orléans refuse la mention d'un sexe « *neutre* » à l'état civil d'une personne intersexe.

24 mars 2016 – Justice – Droits des personnes trans

Le tribunal de grande instance de Montpellier refuse le changement d'état civil d'une femme trans non stérilisée, estimant que la transition engagée n'était pas irréversible.

31 mars 2016 – Justice – Réseaux sociaux

L'auteur de tweets homophobes à l'égard de l'élu Jean-Luc Romero est condamné à trois mois de prison avec sursis.

7 avril 2016 – Justice – Prud'hommes

Suite à la plainte d'un employé d'un salon de coiffure, publication d'un jugement du conseil de prud'hommes de Paris qui considère que : « *Dans le contexte du milieu de la coiffure, le terme de "PD" employé par le manager ne peut être retenu comme propos homophobe.* »

19 avril 2016 – Justice – Droits des enfants nés par GPA

Le tribunal administratif condamne la préfecture de Paris qui s'opposait à la délivrance de passeports à deux enfants, au motif que cela constituerait un « *trouble à l'ordre public* ».

Mai 2016 – Justice – Responsabilité des réseaux sociaux

Suite à une opération de testing, l'UEJF, SOS racisme et SOS homophobie assignent en justice Twitter, YouTube et Facebook pour non-respect de leurs obligations de modération des propos manifestement illicites.

16 mai 2016 – Personnes intersexes

Le Comité contre la torture de l'ONU condamne la France au sujet des mutilations génitales subies par les personnes intersexes.

Mai 2016 – Politique – Droits des personnes trans

Le Parlement adopte des amendements relatifs à la simplification du changement de la mention du sexe à l'état civil. Les associations LGBT estiment que la démedicalisation annoncée est insuffisante.

18 mai 2016 – Politique – Extrême-droite

Un élu issu du FN, Djamel Boumaaz, décroche et enterre le drapeau arc-en-ciel hissé devant la mairie de Montpellier pour dénoncer « *le lobby de la LGBT* ».

27 mai 2016 – Politique – PMA

Rappelant la promesse du candidat François Hollande, et à l'initiative de SOS homophobie, 46 associations demandent l'ouverture de la PMA à toutes les femmes avant la fin du quinquennat.

30 mai 2016 – Associations – Vandalisme

Nouvelles dégradations nocturnes du centre LGBT de Nantes, déjà vandalisé à cinq reprises.

9 juin 2016 – Justice – Mariage

Saisie en 2007 par les mariés, la Cour européenne des droits de l'homme valide l'annulation du mariage de Bègles, célébré en juin 2004 par Noël Mamère.

11 juin 2016 – Terrorisme – Orlando

La tuerie perpétrée dans une boîte de nuit gay d'Orlando en Floride fait 49 morts, suscitant stupéfaction, crainte et solidarité dans de nombreux pays. Dans son hommage, le président François Hollande évoque « *la liberté de choisir son orientation sexuelle* ». Le tweet maladroît sera rapidement supprimé.

Juillet 2016 – Politique – Région Pays de la Loire

Le conseil régional, sur l'initiative de Bruno Retailleau, supprime la subvention de 2 000€ qui était régulièrement accordée à l'association LGBT Homogène au Mans.

1^{er} juillet 2016 – Politique – PMA

La ministre de la Famille annonce l'abrogation de la circulaire qui prévoyait la sanction des médecins donnant des conseils aux couples de femmes souhaitant recourir à la PMA à l'étranger. Cette circulaire avait été publiée par le même gouvernement en 2013.

Juillet 2016 – Marches des fiertés et Gayprides

Des Marches des fiertés sont annulées en régions, pour des raisons de sécurité.

2 juillet 2016 – Marche des fiertés LGBT

Sécurité très renforcée suite à la tuerie d'Orlando. À Paris, défilé sous le mot d'ordre « *les droits des personnes trans sont une urgence* ».

13 juillet 2016 – Politique – Droits des personnes trans

L'Assemblée nationale adopte en 1^{re} lecture des amendements permettant la démedicalisation complète de la procédure de changement de la mention du sexe à l'état civil. Elle n'est cependant pas déjudiciarisée.

21 juillet 2016 – Droits des enfants

Nouvelle condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme, pour avoir refusé de transcrire à l'état civil les actes de naissance d'enfants nés à l'étranger par GPA (affaires Foulon et Bouvet).

27 juillet 2016 – Terrorisme – M^{br} André Vingt-Trois

À l'occasion de son homélie en hommage aux victimes de l'attaque terroriste de Saint-Etienne-du-Rouvray, la plus haute autorité de L'Église de France dénonce le « *silence des élites devant les déviances des mœurs et la légalisation des déviances* », établissant un lien entre la légalisation du mariage pour les couples de personnes de même sexe et l'action des meurtriers.

Août 2016 – Justice – Droits des enfants nés par GPA

Le Conseil d'État condamne le ministère des Affaires étrangères qui refusait de délivrer une autorisation d'entrée sur le territoire pour un enfant né en Arménie.

12 août 2016 – Agression physique

Un homme de 52 ans qui se promenait avec son compagnon a été roué de coups à Montpellier par un jeune homme qui les avait insultés.

15 août 2016 – Politique – Primaire de la droite et du centre

François Fillon présente ses propositions de politique familiale. Il souhaite que « *la filiation ne [puisse] être établie de manière exclusive qu'à l'égard de deux parents de sexes différents* », soit une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle des parents. Il est opposé à la PMA pour les femmes seules et les couples de femmes.

14 septembre 2016 – Politique – Sondage

Un sondage révèle que les Français-es sont très majoritairement favorables au maintien du mariage pour tou-te-s, à l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et à la reconnaissance des droits des enfants nés par GPA.

Septembre 2016 – Justice – Travail

BNP Paribas est condamnée en appel à verser 600 000€ de dommages-intérêts à un ancien salarié victime de discrimination en raison de son orientation sexuelle pendant plusieurs années. Le « *comportement machiste et sexiste* » de ses collègues avait créé « *un environnement de travail particulièrement oppressant* ».

22 septembre 2016 – Médias – Courrier picard

Le journal emploie des formulations méprisantes pour présenter la vie et la mort d'un homme assassiné sur un lieu de drague de Saint-Quentin (Aisne), « *employé modèle le jour, homosexuel la nuit* ».

12 octobre 2016 – Politique – Droits des personnes trans

Adoption définitive du projet de loi Justice du XXI^e siècle, qui modifie les modalités de changement de la mention du sexe à l'état civil. Il n'est plus nécessaire de fournir des attestations médicales.

12 octobre 2016 – Politique – Pacs

Le même projet prévoit que la signature des pacs se fera en mairie et non plus au tribunal d'instance à compter de novembre 2017.

2 novembre 2016 – Justice – Condamnation de Christine Boutin

Confirmation en appel de la condamnation de Christine Boutin pour provocation à la haine ou à la violence envers les homosexuel-le-s. Elle avait déclaré que « *l'homosexualité [était] une abomination* ».

19 novembre 2016 – Politique – Campagne de prévention du VIH et des IST

La campagne nationale d'affichage lancée par le gouvernement présente des couples d'hommes. Une dizaine de maires de droite décide de leur interdiction par voie d'arrêté.

27 novembre 2016 – Politique – Primaire de la droite et du centre

François Fillon est élu candidat de la droite et du centre pour l'élection présidentielle. Il est soutenu par Sens commun, mouvement de LR issu de la Manif pour tous.

Novembre 2016 – Politique – Auvergne-Rhône-Alpes

La nouvelle majorité LR du conseil régional supprime les subventions accordées depuis des années à des festivals de cinéma LGBT : Face à Face à Saint-Etienne, Écrans mixtes à Lyon. Vues d'en face, à Grenoble, craint de subir le même sort. Laurent Wauquiez a également supprimé la délégation à la lutte contre les discriminations, ainsi que la Quinzaine de l'égalité hommes-femmes.

21 décembre 2016 – Politique – Gouvernement

La Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme voit ses attributions étendues à « *la lutte contre la haine anti-LGBT* » : DILCRAH. Le conseil des ministres adopte un plan triennal de mobilisation contre la haine anti-LGBT, doté de 1,5 M€ par an.

26 décembre 2016 – Réseaux sociaux – Médecine

Voulant présenter des critères de détection des personnes homosexuelles, un médecin généraliste publie sur Facebook de nombreux stéréotypes homophobes, entraînant de vives réactions.

« *Merci à Yagg et Têtu* »

Récapitulatif des communiqués de presse de SOS homophobie

Retrouvez le texte complet des communiqués de presse de l'association sur notre site internet : sos-homophobie.org/communiqués

Le 2 janvier 2016

#résolutionSOShomophobie

Elles et ils ont marqué l'année 2016. Certain-e-s se sont prononcé-e-s en faveur de l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, ont intégré la lutte contre l'homophobie dans les programmes scolaires, etc.

Et malheureusement, pendant ce temps, les mêmes oublient parfois leurs promesses.

Le 11 février 2016

Rejoignez notre nouvelle délégation régionale SOS homophobie Midi-Pyrénées

SOS homophobie a la joie d'annoncer la création de sa dix-huitième délégation régionale dans la région Midi-Pyrénées. L'association renforce ainsi sa présence sur l'ensemble du territoire français pour mieux aider et soutenir les victimes d'actes homophobes et transphobes, prévenir les violences dont sont victimes les personnes lesbiennes, gays, bi et trans (LGBT) et militer pour l'Égalité des droits entre tou-te-s, quelles que soient l'orientation sexuelle et l'identité de genre de chacun-e.

Le 23 février 2016

Procès pour homosexualité en Tunisie

En décembre dernier, en Tunisie, six étudiants étaient condamnés par la justice tunisienne pour homosexualité. Ils seront de nouveau jugés le 25 février prochain. SOS homophobie leur apporte tout son soutien.

Le 10 mars 2016

Un cartable contre l'homophobie et la transphobie à l'école

SOS homophobie publie le « kit cartable », kit pédagogique à destination des enseignant-e-s et des professionnel-le-s de l'éducation pour lutter contre la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie au collège et au lycée.

Le 29 mars 2016

SOS homophobie renouvelle ses instances dirigeantes

L'assemblée générale annuelle de SOS homophobie s'est tenue ce samedi 26 mars 2016 à Paris. À cette occasion, les membres de son conseil d'administration et de son bureau ont été élu-e-s.

Le 31 mars 2016

Journée de la visibilité trans : les trans sont nos frères et nos sœurs

Le 31 mars est, depuis 2009, la Journée de la visibilité trans (Transgender Day Of Visibility – TDoV). Alors que la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie

(le 17 mai), la marche annuelle Existrans (en octobre en France) ou encore le Transgender Day of Remembrance (TDoR) permettent de mettre en lumière ce que des centaines de milliers de trans à travers le monde peuvent subir comme violences en raison de leur identité de genre, le 31 mars veut mêler militantisme et fête, pour célébrer les personnes trans dans leur diversité.

Le 2 avril 2016

Love_is_not_a_crime : SOS homophobie dénonce l'agression de deux jeunes Marocains à leur domicile

Filmée le 9 mars dernier, la vidéo d'une agression homophobe d'une rare violence a été mise en ligne au Maroc. Elle montre l'agression d'un couple d'homosexuels dans leur appartement : après avoir été arrachés à leur intimité et menacés à l'arme blanche, les deux hommes ont été livrés nus à la vindicte populaire. Leur identité a été dévoilée et la vidéo partagée de très nombreuses fois par des personnes malveillantes.

Le 4 avril 2016

Appel aux dons en faveur de la lutte contre le sida

Non seulement parce que l'épidémie du sida continue à faire des victimes, mais aussi parce qu'elle suscite de multiples discriminations envers les personnes porteuses du VIH, SOS homophobie s'associe au Sidaction et appelle aux dons en faveur de la lutte contre le sida.

Le 8 avril 2016

Les conceptions décoiffantes du conseil de prud'hommes de Paris

SOS homophobie découvre avec stupéfaction la motivation intolérable d'un jugement rendu par le conseil de prud'hommes de Paris le 16 décembre 2015, publié le 7 avril 2016, et apporte tout son soutien à la victime.

Le 11 avril 2016

SOS homophobie à l'écoute des victimes depuis 22 ans

Le 11 avril 1994, un groupe de militant-e-s annonçait la création de SOS homophobie. L'objectif : apporter de l'aide aux victimes d'homophobie et transphobie, notamment grâce à une ligne d'écoute ouverte plusieurs heures par semaine. Une ligne qui offre un espace de parole libre et anonyme pour toute personne qui en éprouve le besoin, qu'elle ait été victime ou témoin d'agression verbale ou physique, de discrimination ou de rejet liés à son orientation sexuelle ou son identité de genre. Et aussi, pour un certain nombre d'appelant-e-s, un moyen de rompre la solitude dont elles et ils peuvent souffrir.

Le 4 mai 2016

La chasse aux sorcières est ouverte en Pays de la Loire

Nous avons appris avec stupéfaction la décision de la région Pays de la Loire de priver de subvention la 13^e édition du festival Cinépride, organisé par le centre LGBT de Nantes. Cette subvention de 5 000 euros représente le tiers du budget du festival et était versée depuis plusieurs années par le conseil régional. La nouvelle majorité LR-UDI, élue en décembre dernier, en a décidé autrement pour 2016, au motif fallacieux que le centre LGBT de Nantes ferait la promotion de la gestation pour autrui (GPA).

Le 12 mai 2016

L'UEJF, SOS racisme et SOS homophobie publient une étude révélant l'inefficacité des systèmes de modération des contenus haineux sur Facebook, Twitter et YouTube

Du 31 mars au 10 mai 2016, les militants des associations ont signalé 586 contenus racistes, antisémites,

négationnistes, homophobes, faisant l'apologie du terrorisme ou de crime contre l'humanité. Le premier testing de masse sur Internet a été réalisé par les militant-e-s de ces associations durant des semaines. Les résultats de ces centaines de testings ont ensuite fait l'objet d'une analyse relative à l'efficacité du traitement des signalements des internautes par les hébergeurs.

Le 14 mai 2016

Marches des fiertés LGBT : coup d'envoi ce samedi !

Aujourd'hui, samedi 14 mai, la 6^e Marche des fiertés du Mans va ouvrir le bal d'une série de manifestations qui auront lieu chaque week-end jusqu'au 16 juillet inclus. Pendant deux mois, citoyen-ne-s et militant-e-s vont battre le pavé dans toute la France pour revendiquer les droits des personnes lesbiennes, gays, bi et trans. Car si aujourd'hui les couples de même sexe peuvent se marier et adopter, beaucoup reste à faire pour que l'égalité réelle et juridique soit atteinte pour l'ensemble des personnes LGBT.

Le 15 mai 2016

L'UEJF, SOS racisme et SOS homophobie portent plainte contre Twitter, YouTube et Facebook pour non-respect de leurs obligations de modération

Communiqué de presse de l'UEJF, SOS racisme et SOS homophobie

Du 31 mars au 10 mai 2016, les militant-e-s de SOS racisme, SOS homophobie et l'UEJF ont réalisé le premier testing de masse des réseaux sociaux en signalant 586 contenus racistes, antisémites, négationnistes, homophobes, faisant l'apologie du terrorisme ou de crimes contre l'humanité. Sur ces 586 contenus haineux signalés, seuls 4 % ont été supprimés sur Twitter, 7 % sur YouTube et 34 % sur Facebook.

Le 17 mai 2016

Rapport annuel sur l'homophobie 2016 : une homophobie ancrée dans le quotidien

À l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et pour la 20^e année consécutive, SOS homophobie publie son Rapport annuel sur l'homophobie. Basé sur les centaines de témoignages que l'association reçoit chaque année sur sa ligne d'écoute, son site internet ou lors d'événements, il constitue aujourd'hui la seule publication permettant de suivre, année après année, l'évolution de l'homophobie et de la transphobie en France.

Le 25 mai 2016

Changement d'état civil : un rendez-vous manqué ?

L'Assemblée nationale a adopté une série d'amendements au projet de loi relatif à la « *Justice du XXI^e siècle* ». Ils doivent permettre de simplifier le changement de la mention du sexe à l'état civil, mesure primordiale pour les personnes trans et intersexuées. SOS homophobie prend acte de l'intérêt porté par les pouvoirs publics à cette question.

Le 27 mai 2016

46 associations demandent l'ouverture de la PMA à toutes les femmes

Alors que les pouvoirs publics ne cessent de repousser l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, SOS homophobie et 45 partenaires lancent aujourd'hui un appel au gouvernement : « *Pas de fin de mandat sans PMA.* »

Le 2 juin 2016

L'UEJF, SOS racisme, SOS homophobie et J'accuse s'interrogent sur l'efficacité du code de bonne conduite annoncé par les réseaux sociaux et la Commission Européenne

La Commission européenne a annoncé que Facebook, Twitter, Youtube et Microsoft avaient signé un code de bonne conduite les engageant à lutter contre les propos haineux distillés en ligne en Europe, qui les engage notamment à accélérer la suppression des contenus de haine et former leurs employé-e-s aux évolutions sociétales en coopération avec la société civile.

Pour l'UEJF, SOS racisme, SOS homophobie et J'accuse, cet accord va dans la bonne direction, d'autant plus qu'il concerne l'ensemble des pays membres de l'Union européenne.

Pour autant, les associations s'étonnent de plusieurs zones d'ombre dans le code de bonne conduite annoncé, et continueront d'opérer des testings réguliers pour en mesurer l'effectivité.

Le 13 juin 2016

Tuerie d'Orlando

Dans la nuit du samedi 11 au dimanche 12 juin, une boîte de nuit d'Orlando aux États-Unis a été prise pour cible dans une fusillade. À cette heure, le bilan est d'une lourdeur effroyable : au moins 50 morts et autant de blessés. Au-delà des revendications de ce massacre, son caractère homophobe est sans équivoque. Il s'agit bien de personnes LGBT qui ont été prises pour cible dans cette tuerie.

Le 14 juin 2016

Massacre d'Orlando et don du sang : le 14 Juin, Journée mondiale de l'hypocrisie

49 personnes tuées, 53 personnes blessées. Le massacre homophobe dans la boîte de nuit The Pulse à Orlando en Floride est le plus grand attentat commis sur le territoire américain depuis le 11 septembre 2001. Au moment où les victimes ont été transportées à l'hôpital et, pour beaucoup d'entre elles, avaient besoin de transfusion sanguine, les médias américains ont rappelé que les hommes gays et bi ne peuvent pas donner leur sang dans l'État de Floride s'ils ont eu un rapport sexuel avec un autre homme au cours de l'année passée.

Le 30 juin 2016

4^e bilan du quinquennat Hollande : avoir le courage de ses engagements

En 2012, François Hollande a répondu au questionnaire de SOS homophobie adressé à tou-te-s les candidat-e-s à l'élection présidentielle. Il s'est alors engagé sur nos douze principales revendications politiques. Alors que les Marches des fiertés LGBT (lesbiennes, gays, bi et trans) ont lieu actuellement partout en France, quel bilan peut-on tirer de l'action gouvernementale en matière de lutte contre les LGBTphobies ? (<https://www.sos-homophobie.org/quel-est-le-bilan-de-francois-hollande-quatre-ans-apres-son-election>)

Le 2 juillet 2016

Trois ans de promesses, un an pour agir

Communiqué inter-associatif Inter-LGBT, SOS homophobie et Centre LGBT Paris-IDF

Jeudi 30 juin 2016, le président de la République a reçu à l'Élysée le Centre LGBT Paris-Île-de-France, l'Inter-LGBT et SOS homophobie. La ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, la secrétaire d'État à l'Égalité réelle ainsi que le directeur de cabinet du garde des Sceaux, ministre de la Justice, étaient présent-e-s à ses côtés. Trois semaines après l'attentat LGBTphobe et raciste d'Orlando et à la veille de la Marche des fiertés de Paris, le président a reçu les trois associations.

Le 4 juillet 2016

Sensibilisation contre les LGBTphobies : le bilan d'une nouvelle année d'interventions en milieu scolaire

En cette fin d'année scolaire, SOS homophobie présente le bilan de ses interventions en milieu scolaire :

les membres de ses 19 délégations ont sensibilisé plus de 21 500 élèves de collège et de lycée à la lutte contre les préjugés et les violences lesbophobes, gayphobes, biphobes et transphobes (LGBTphobes) à travers plus de 1 000 interventions réparties dans 200 établissements partout en France.

Le 10 juillet 2016

Rejoignez notre nouvelle délégation régionale SOS homophobie Haute-Normandie

SOS homophobie a la joie d'annoncer la création de sa 18e délégation régionale qui s'installe en Haute-Normandie. L'association renforce ainsi sa présence sur l'ensemble du territoire français pour mieux aider et soutenir les victimes d'actes homophobes, biphobes et transphobes, prévenir les violences dont sont victimes les personnes lesbiennes, gays, bi et trans (LGBT) et militer pour l'Égalité des droits entre tou-te-s, quelles que soient l'orientation sexuelle et l'identité de genre de chacun-e.

Le 13 juillet 2016

Procédure de changement d'état civil des personnes trans enfin démedicalisée, mais pas déjudiciarisée

Dans le cadre de l'examen du projet de loi « *Justice du XXI^e siècle* », l'Assemblée nationale a adopté une série d'amendements visant à faciliter le changement d'état civil des personnes trans. Tout en regrettant fortement que la procédure reste judiciarisée, SOS homophobie salue le travail du législateur.

Le 17 juillet 2016

SOS homophobie soutient la Paris Black Pride

La question de la visibilité est un enjeu pour chaque lesbienne, gay, bi ou trans (LGBT). Et dans la plupart des pays occidentaux, elle se pose avec d'autant plus de force pour les LGBT racisé-e-s. La représentation de la diversité des communautés ethniques, couleurs de peau et origines au sein de la communauté LGBT n'est en effet pas acquise, comme en attestent les médias, où la présence des personnes LGBT blanches reste dominante. C'est pourquoi la Paris Black Pride, dont la première édition se tient du 15 au 17 juillet 2016, est une initiative majeure.

Le 29 juillet 2016

SOS homophobie décerne le Tolerantia Preis 2016 à Amnesty international France

Les prix européens de la Tolérance 2016 sont présentés conjointement par MANEO (Allemagne), SOS homophobie (France), The Rainbow Project (Irlande du Nord), Lambda-Warszawa et Kampania Przeciw Homofobii (Pologne), et Pink Cross (Switzerland).

Toutes ces structures travaillent ensemble pour, d'une part, combattre les discriminations et les violences motivées par l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, et d'autre part promouvoir une responsabilité sociale et des valeurs démocratiques. Elles sont liées par la signature conjointe de la « *tolerancja declaration* ».

Le 30 juillet 2016

Les mots indignes et haineux du cardinal André Vingt-Trois

SOS homophobie condamne fermement la déclaration du cardinal André Vingt-Trois, à l'occasion de son homélie en hommage aux victimes de Saint-Etienne du Rouvray, mercredi 27 juillet : « *Silence des élites devant les déviances des mœurs et légalisation des déviances.* »

Le 16 septembre 2016

Lancement du « Jeu des familles arc-en-ciel »

Après plusieurs mois de travail, la délégation Alsace et tou-te-s les bénévoles de SOS homophobie sont heureux-ses d'annoncer la sortie du « *Jeu des familles arc-en-ciel* ».

Le 20 septembre 2016

Et si on avançait pour les droits des trans ?

L'Assemblée générale de SOS homophobie s'est tenue le 10 septembre 2016 dans une ambiance démocratique et militante, marquée par la volonté de lutter pour les droits et libertés des personnes LGBT et contre toutes les formes de discrimination. Elle a été l'occasion d'adopter de nouvelles revendications concernant les droits des personnes trans et intersexes.

Le 24 septembre 2016

Journée internationale de la bisexualité

Le 23 septembre marque la 16^e Journée internationale de la bisexualité, et pour la 2^e fois en France une grande marche lui est aujourd'hui consacrée. Les militant-e-s de SOS homophobie seront dans la rue aux côtés de l'association Bi'Cause, à l'initiative du rassemblement.

Le 08 octobre 2016

Pape, « *théorie du genre* » et réveil des organisations réactionnaires : retour sur une semaine chargée d'amalgames et d'irresponsabilités

Dimanche dernier, devant plusieurs dizaines de journalistes, le pape a tenu des propos consternants sur les personnes lesbiennes, gays, bi et trans et sur la « *théorie du genre* ». Pendant toute la semaine, ils ont été relayés par des organisations réactionnaires vivement opposées à l'égalité des droits. SOS homophobie dénonce avec force l'irresponsabilité du pape dont la parole, largement diffusée, peut avoir des conséquences graves. SOS homophobie exprime également sa profonde inquiétude face à la multiplication de propos à caractère LGBTphobe.

Le 19 novembre 2016

SOS homophobie appelle au recueillement pour les personnes trans assassinées : il est urgent de combattre la transphobie

À l'occasion de la Journée du souvenir trans (TDoR), dédiée aux personnes trans assassinées dans le monde, SOS homophobie rappelle l'importance des combats à mener pour tou-te-s les trans et toutes les personnes intersexes et non binaires, cibles des violences transphobes : violences physiques, psychologiques, morales, étatiques... qui mènent malheureusement à l'isolement, la précarité, et à la transphobie intériorisée due au manque de visibilité de modèles positifs.

Le 23 novembre 2016

Primaires de la droite et du centre : le point sur le programme LGBT des candidats du second tour

Dimanche soir, François Fillon et Alain Juppé se sont qualifiés pour le second tour de la primaire de droite. SOS homophobie rappelle le positionnement de chacun des candidats sur les questions relatives aux personnes LGBT, notamment sur la loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de personnes du même sexe.

Le 23 novembre 2016

Arrêtés municipaux et réactions homophobes suite à la campagne de prévention du ministère de la Santé montrant des couples d'hommes

Le 19 novembre 2016, le ministère de la Santé a lancé une campagne nationale d'information et de prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles (IST). Alors que des affiches ont été diffusées dans près de 130 villes, une dizaine de maires a prononcé leur interdiction et leur retrait par voie d'arrêté ou sur demande formulée auprès des gestionnaires d'affichage municipal.

Le 24 novembre 2016

25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes : le combat continue contre les violences faites aux femmes

À l'occasion du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, SOS homophobie réaffirme avec force son engagement contre toutes les formes de violences faites aux femmes : harcèlement, sexisme, violences physiques, psychologiques, discrimination due à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre...

Le 28 novembre 2016

N'arrêtons pas l'élan vers plus d'égalité des droits pour les personnes LGBT !

Alors que les partis politiques français désignent leurs candidat-e-s pour la course à la présidentielle, SOS homophobie s'inquiète de la résurgence des idées de celles et ceux qui souhaiteraient mettre en cause l'égalité des droits pour toutes les familles.

Le 1^{er} décembre 2016

Journée mondiale de lutte contre le sida : marchons nombreux-ses contre le virus et la sérophobie !

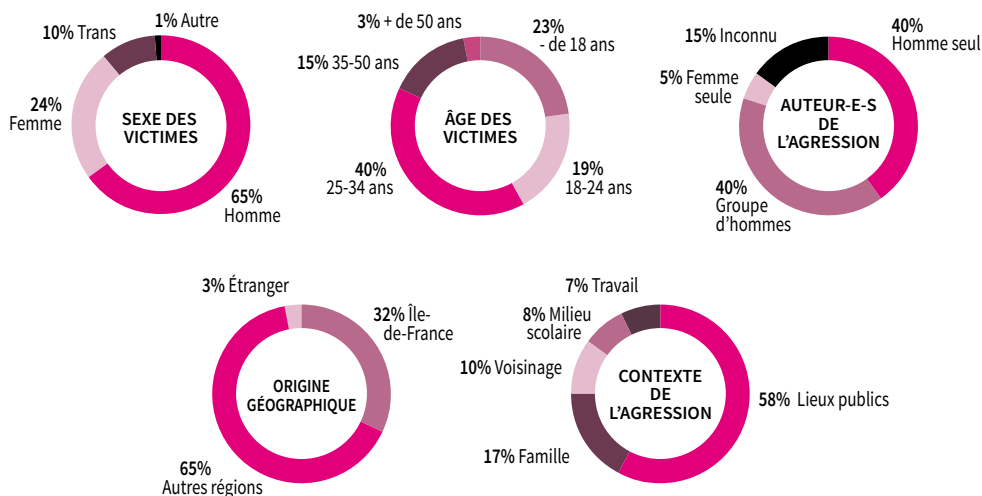
À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida, SOS homophobie a une pensée particulière en mémoire de celles et ceux qui sont décédé-e-s, et de celles et ceux qui luttent au quotidien contre le VIH et la sérophobie.

Le 21 décembre 2016

La lutte contre les haines anti-LGBT renforcée par un plan d'action global du gouvernement

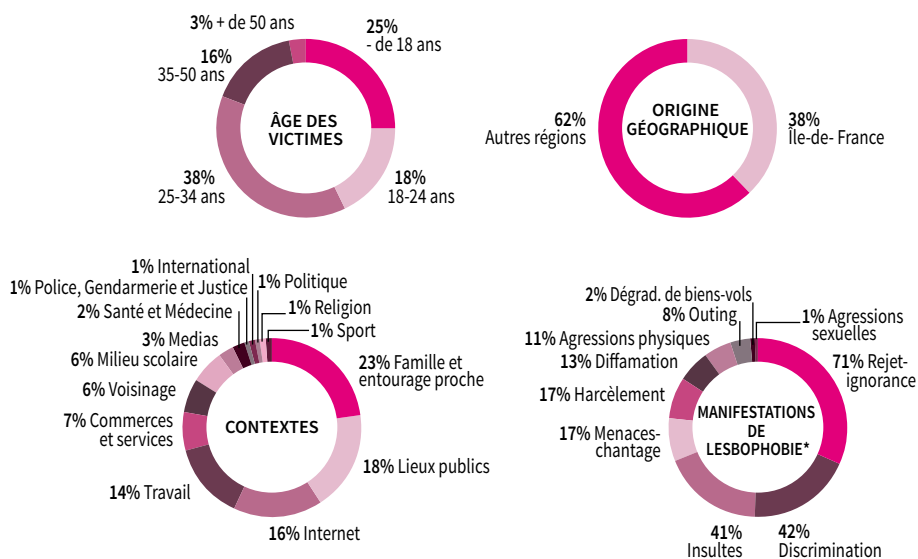
Ce mercredi 21 décembre, le gouvernement a annoncé la mise en place d'un plan d'action de lutte contre les haines anti-LGBT. SOS homophobie salue cette initiative, à l'heure où les paroles réactionnaires et les actes de violences à l'égard des personnes LGBT restent persistants dans la société.

chapitre Agressions physiques



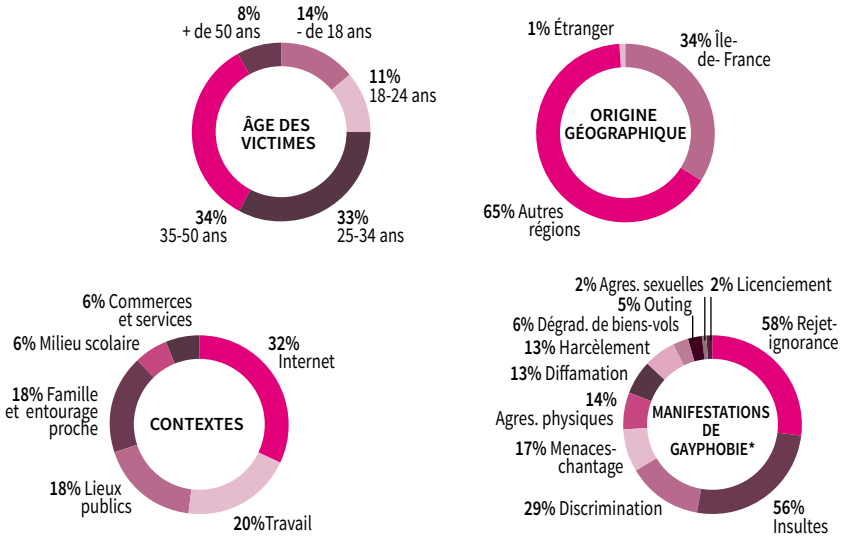
124 témoignages en 2016, correspondant à 121 cas, soit 9 % du total.

chapitre Lesbophobie



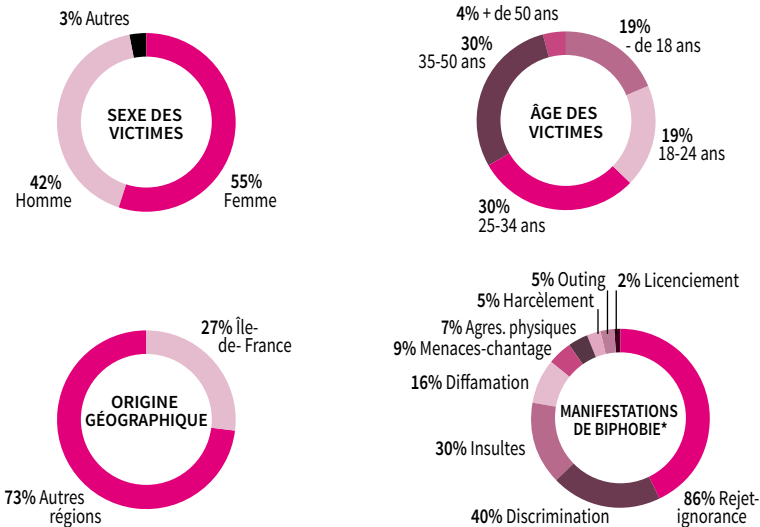
324 témoignages en 2016, correspondant à 313 cas, soit 22 % du total.

chapitre **Gayphobie**



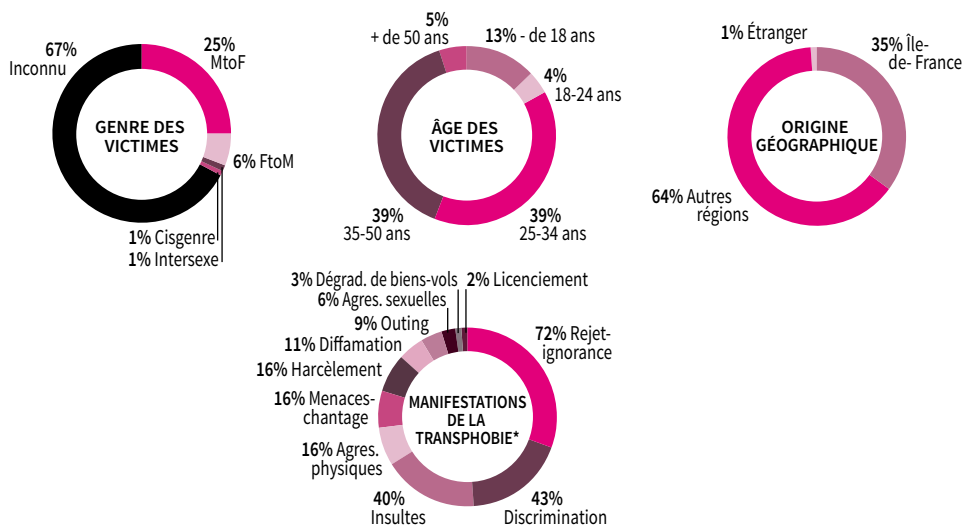
852 témoignages en 2016, correspondant à 829 cas, soit 59 % du total.

chapitre **Biphobie**



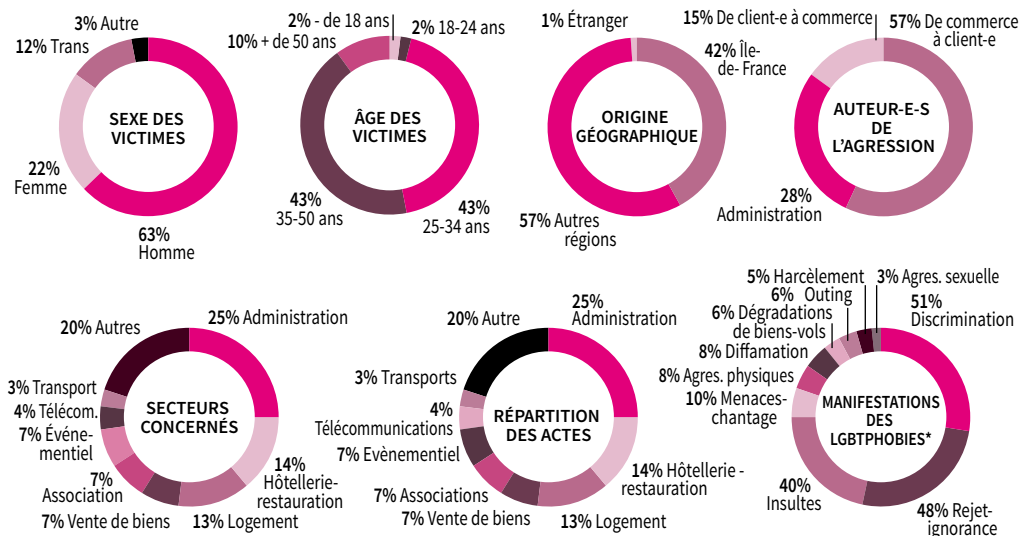
44 témoignages en 2016, correspondant à 43 cas, soit 3 % du total.

chapitre Transphobie



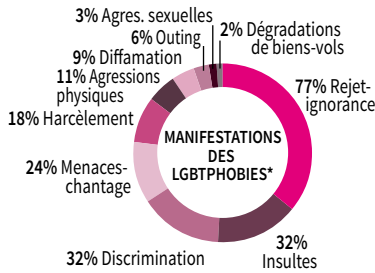
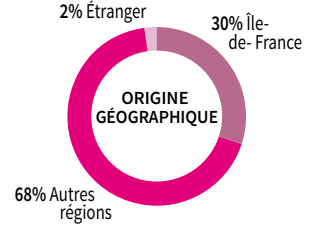
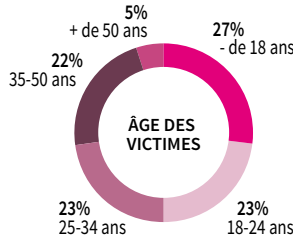
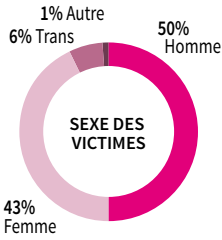
121 témoignages en 2016, correspondant à 106 cas, soit 7 % du total.

chapitre Commerces et services



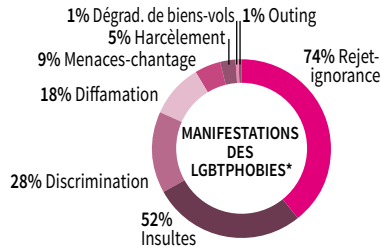
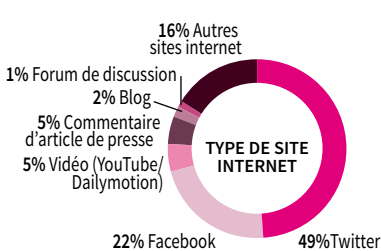
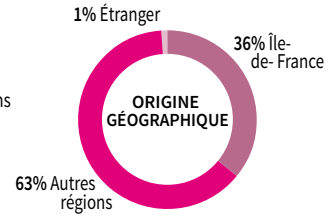
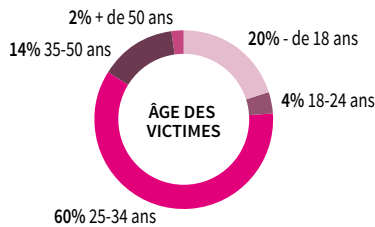
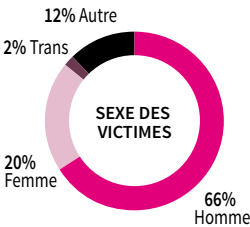
82 témoignages en 2016, correspondant à 80 cas, soit 5,5 % du total.

chapitre Famille, entourage proche



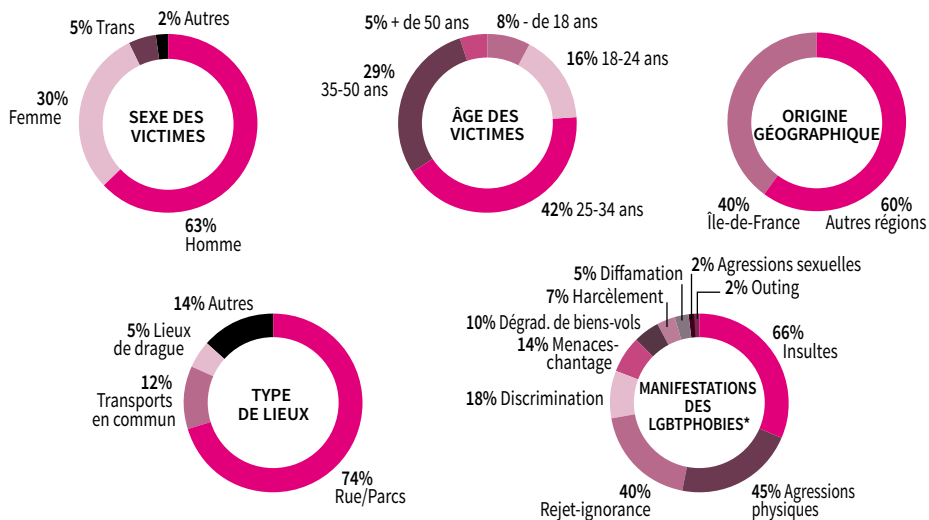
220 témoignages en 2016, correspondant à 214 cas, soit 15 % du total.

chapitre Internet



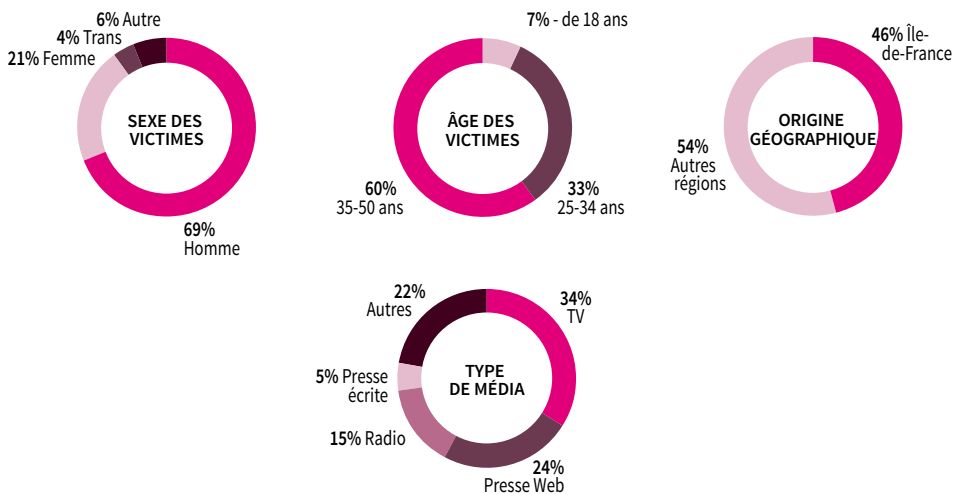
324 témoignages en 2016, correspondant à 320 cas, soit 22,5 % du total.

chapitre Lieux publics



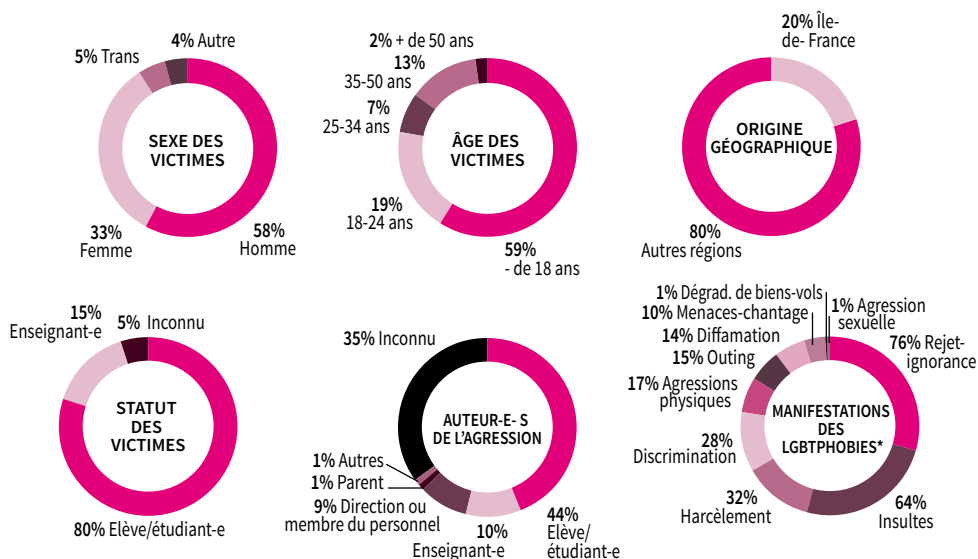
209 témoignages en 2016, correspondant à 198 cas, soit 14 % du total.

chapitre Médias-Communication



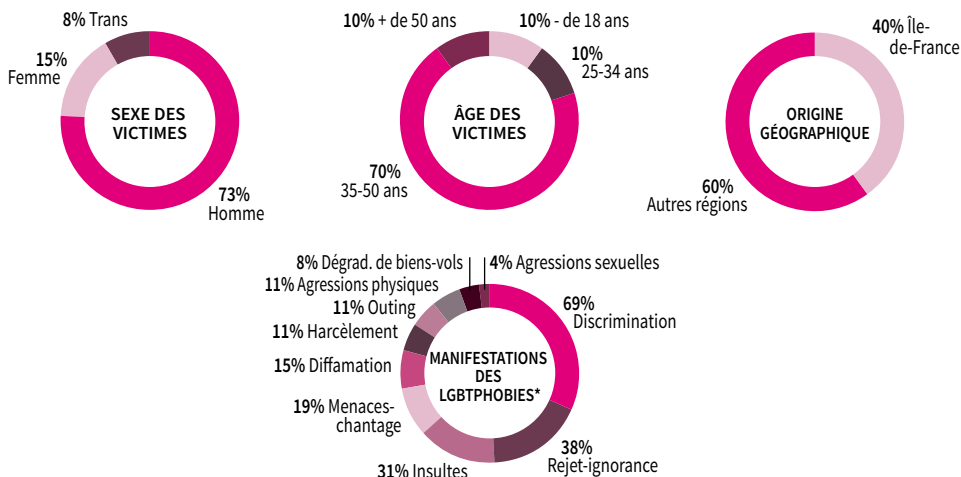
69 témoignages en 2016, correspondant à 65 cas, soit 4,5 % du total.

chapitre Milieu scolaire-Enseignement supérieur



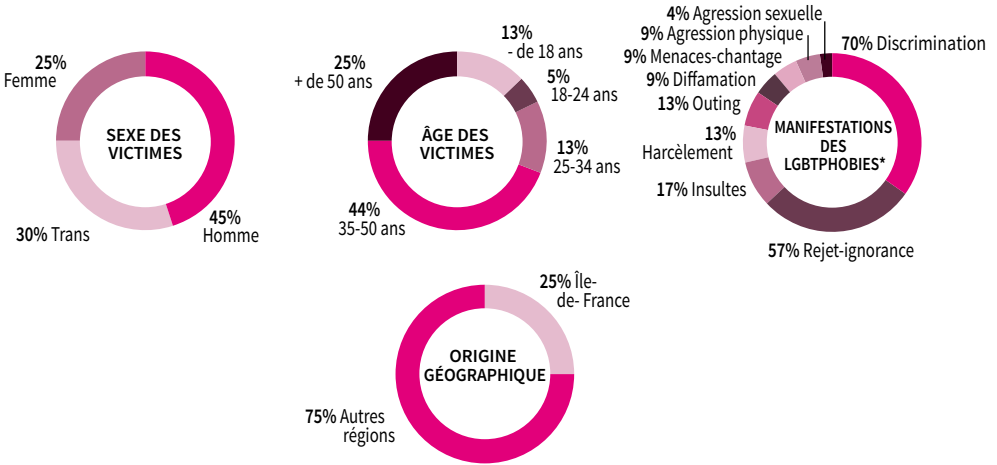
74 témoignages en 2016, correspondant à 72 cas, soit 5 % du total.

chapitre Police-Gendarmerie-Justice



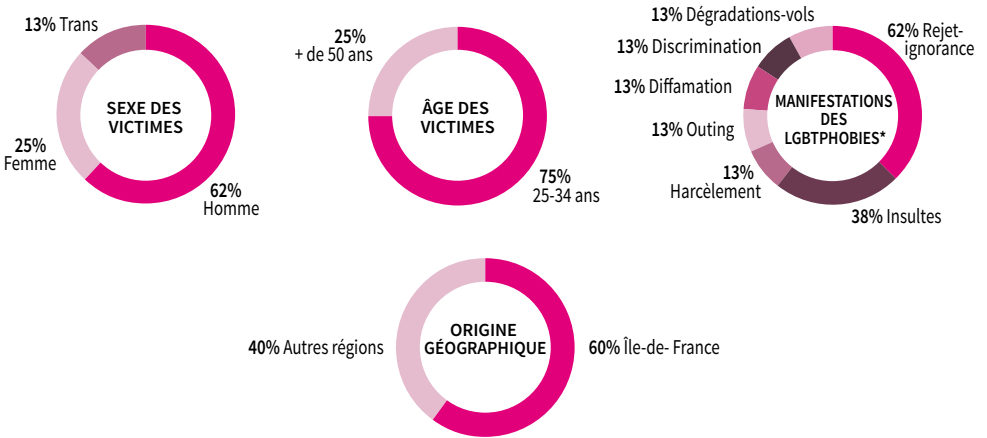
26 témoignages en 2016, correspondant à 26 cas, soit 2 % du total.

chapitre Santé-Médecine



23 témoignages en 2016, correspondant à 23 cas, soit 1,5 % du total.

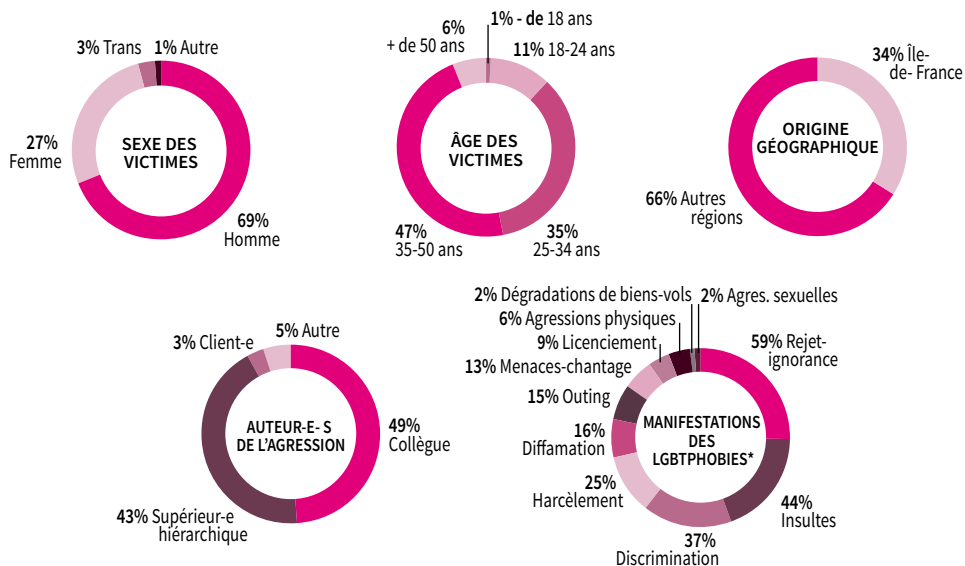
chapitre Sport



8 témoignages en 2016, correspondant à 8 cas, soit 1 % du total.

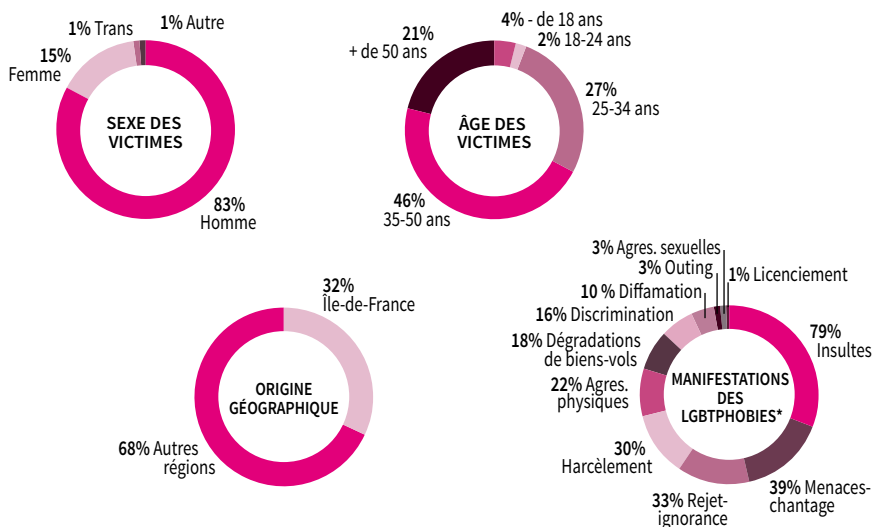
* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.

chapitre Travail



194 témoignages en 2016, correspondant à 167 cas, soit 12 % du total.

chapitre Voisinage



107 témoignages en 2016, correspondant à 87 cas, soit 6 % du total.

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.

Remerciements

SOS homophobie tient tout particulièrement à remercier :

La Fondation Pierre Bergé - Yves Saint-Laurent

Ainsi que :

La mairie de Paris, les mairies d'arrondissements et les maisons des associations,
Les collectivités territoriales, municipalités, conseils généraux, conseils régionaux,
pour leur soutien et leur collaboration

Le centre lesbien, gay, bi et trans de Paris-Île-de-France, partenaire de SOS homophobie
depuis sa création ainsi que tous les autres centres LGBT de France pour leur collaboration
avec les délégations territoriales de SOS homophobie

Jack T., organisateur des Follivores/Crazyvores

Le cabaret La Bonbonnière de Lille

L'ensemble des commerces, entreprises et professionnel-le-s qui soutiennent notre action

Marcel Magazine, E-llico, Yagg, Têtu et les médias qui ont relayé notre action

Les associations et personnes extérieures à l'association qui ont participé à ce rapport :

Anne-Charlotte GAUTIER, Etienne DESHOULIÈRES, Dr & Imam Ludovic-Mohamed
ZAHED, Pierre JOUANNET.

Et :

Les établissements scolaires qui ont accueilli les intervenant-e-s de SOS homophobie

L'ensemble de nos partenaires associatifs

Les organisateurs-trices de salons et de conférences auxquels SOS homophobie a participé

Tou-te-s les membres de SOS homophobie pour leur formidable investissement, ainsi que
les donateurs-trices et sympathisant-e-s de l'association

Toutes les victimes et tous les témoins pour la confiance qu'elles et ils nous montrent en
nous transmettant leurs témoignages qui permettent d'alimenter ce Rapport annuel.

ISBN : 978-2-917010-20-4

EAN : 9782917010204

Dépôt légal à parution
publication de SOS homophobie, association loi 1901
Parution : Mai 2017

© SOS homophobie
Tous droits réservés
Création maquette et couverture : Marty de Montereau

RAPPORT SUR L'HOMO PHOBIE 2017



L'année 2017 voit paraître le 21^e Rapport annuel sur l'homophobie. 23 années d'existence pour SOS homophobie et 21 publications faisant le constat de l'intolérance, du rejet et de la haine envers les personnes lesbiennes, gays, bi et trans n'auront donc pas été suffisantes pour faire reculer ces fléaux en France. Cette année confirme la hausse régulière du nombre de témoignages reçus, attestant d'une homophobie et d'une transphobie durablement installées au-delà du pic de témoignages reçus entre 2012 et 2014, lié au contexte des débats sur le mariage et l'adoption.

1575 témoignages ont ainsi été enregistrés en 2016. La lecture des chiffres met en avant ce qu'on pourrait qualifier de lesbophobie, de gayphobie, de biphobie et de transphobie du quotidien, laissant penser que la parole homophobe libérée et médiatisée ces dernières années a légitimé une « homophobie ordinaire », qui s'exprime d'autant plus que les personnes LGBT sont désormais visibles. Il est frappant de remarquer que les violences verbales et les agressions se produisent essentiellement dans des contextes liés à la vie quotidienne, en famille, dans les lieux publics, le voisinage, au travail et dans le milieu scolaire, où les victimes sont de plus en plus jeunes.

La situation est préoccupante : en 20 ans, l'homophobie ordinaire, faite essentiellement d'ignorance et de rejet, s'est transformée en refus de l'égalité des droits et en violences verbales ou physiques assumées à l'égard des personnes lesbiennes, gays, bi et trans.

Ne laissons pas cette homophobie et cette transphobie perdurer ! Nous continuerons aussi longtemps qu'il le faudra à interpellier nos gouvernant-e-s pour obtenir la fin des discriminations et une véritable égalité des droits. Nous devons persévérer pour obtenir l'accès à la PMA pour toutes les femmes, pour simplifier les procédures de changement d'état civil pour les personnes trans, pour permettre le don du sang en se basant sur les comportements à risques plutôt que sur des groupes à risques... Plus généralement, nous devons rester mobilisé-e-s pour porter nos revendications politiques plus haut et fort que nos opposant-e-s.

SOS homophobie
14 RUE ABEL
75012 PARIS

LIGNE D'ÉCOUTE 01 48 06 42 41
www.sos-homophobie.org
sos@sos-homophobie.org



10€